

**snp
den**

Syndicat National des
Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

numéro **99**

- 1^{er} mai 2002
- Le rapport Belloubet Frier
- NANTES, 6^e congrès

Direction



SNPDEN - les congressistes à Nantes

Pour la reconquête des valeurs républicaines

Pour la première fois, le SNPDEN a vu son congrès se situer entre les élections présidentielles et les législatives. Nous avons analysé avec gravité le choc au soir du premier tour de la présidentielle, qui a vu le candidat du FN se qualifier pour le second tour. Nous nous sommes félicités du sursaut démocratique du second tour.



Nous avons salué ces immenses manifestations du premier mai auxquelles nous avons participé sous nos banderoles dans les cortèges de l'UNSA-Éducation, celles également des lycéens et des étudiants qui ont pris conscience de la nécessaire défense des valeurs républicaines. Mais, comme l'a dit dans son discours d'ouverture Jean Jacques Romero : « le fait que très majoritairement les électeurs Front National du premier tour soient restés électeurs au second tour, accèdent à l'idée que c'est maintenant aux idées de l'extrême droite qu'ils adhèrent ». Cela fait, du travail de reconquête, une exigence vitale.

Nous ne devons pas baisser les bras au moment où 40 % des chômeurs, 30 % des ouvriers et une partie non négligeable de la jeunesse, celle des non diplômés et des exclus de la culture ont voté pour le représentant de l'extrême droite.

Nous saurons rappeler au gouvernement après les élections législatives qu'il doit répondre à une exigence républicaine absolue, le rétablissement de l'autorité de l'État. Cela passe par la lutte contre toutes les formes d'insécurité, sans dérive sécuritaire c'est à dire aussi par le combat contre l'exclusion, le chômage et la précarité, contre la dégradation du tissu urbain.

L'enjeu, c'est aussi la construction d'une Europe sociale, c'est clarifier les compétences et la place des acteurs de l'État décentralisé, c'est redéfinir les missions de service public pour répondre aux attentes de proximité de la population. Les citoyens pourront alors de nouveau se retrouver dans des représentations politiques proches de leurs préoccupations et les forces démocratiques reconstruiront une légitimité. L'urgence est de renouer le dialogue social, de manière continue avec les organisations syndicales et cela même si les représentants de la nation doivent par la loi fixer les attentes de la nation. C'est le cas pour l'École dont il faut déterminer les missions et les objectifs. Il faut réaborder la question multiple du civisme, celle du respect de l'autre, celle du vivre ensemble au lycée, au collège, dans la classe, celle de la lutte contre la violence mais aussi celle de l'exigence de valeurs collectives de laïcité, de fraternité, de tolérance, celle de la citoyenneté.

Il s'agit également d'avancer vers une école démocratique qui permet réellement de promouvoir la diversité des talents par la diversité des voies de réussite. C'est le sens de la réflexion de notre congrès sur « l'éducation et la formation tout au long de la vie ». C'est bien à partir d'une culture commune, et de la certification d'un « socle indispensable » avant la fin de la scolarité obligatoire que l'on pourra au lycée construire des formations initiales certifiantes dans un lycée où la fluidité des parcours sera améliorée. C'est bien en permettant une véritable continuité entre la formation initiale et la formation continue, sur le principe d'un capital formation utilisable tout au long de la vie, que l'on refusera la logique de l'échec. Cette école, nous ne pourrions contribuer à la bâtir que si se met en place un conseil pédagogique, véritable conseil scientifique qui donnera du sens à la liberté pédagogique des enseignants pour la prise en charge collective des élèves dans l'établissement.

Nos missions doivent se recentrer sur la fonction de direction, dans le cadre de notre référentiel de métier avec des collaborateurs administratifs immédiats qualifiés. Notre formation doit être enfin professionnalisée et individualisée.

Pour cela l'État doit complètement honorer la signature de notre protocole. Dans le cas contraire le service public d'éducation aurait plus de mal à répondre à sa double mission d'école démocratique et d'école garante des valeurs républicaines.

Philippe GUITTET

Éditorial **3**

Agenda

Décisions BN

6 **Actualités**

Rencontres

Le SNPDEN écrit...

Nantes, **17**
6^e congrès

78 **Le rapport**
Belloubet

Frier

Expression **82**
d'artiste

Peines

Index des annonceurs

ALISE	2
INCB	7, 84
ORANGINA	83

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mél : siege@snpden.net

Directeur de la Publication : Philippe GUITTET

Rédacteur en chef : Annie Prévost

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400

Lagny – Tel : 01 64 12 17 17

Direction – ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 99

Mis sous presse le 29 mai 2002

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,8 €

Agenda

Samedi 1^{er} juin

Bureau national

Lundi 3 juin

Audience Boissinot

Jeudi 6 juin

Audience Darcos

Du mardi 11 au jeudi 13 juin

Congrès FGR

Mercredi 12 juin

Rencontre FSU

Mercredi 12 et jeudi 13 juin

Mutations : queue de mouvement

Vendredi 21 juin

Bureau national élargi aux SA (matin)

BN plus coordonnateurs des commissaires paritaires académiques

Samedi 22 juin

Bureau national

Bureau national du 2 mai 2002

- Situation politique
Analyse de la situation politique suite au vote du 21 avril. Un communiqué est rédigé pour un appel au vote républicain le 5 mai (lire p. 12).
- Suite du protocole
Le projet de décret modifiant le décret du 30 août et contenant entre autres la création du conseil pédagogique sera présenté au CSE du 2 mai, si la réunion peut se tenir. Le texte proposé est celui de décembre. Aucune remarque n'a été prise en compte (lire p. 14).
- Résultat du vote des adhérents sur le rapport d'activité et le rapport financier (lire p. 52).
- Le BN arrête la liste des intervenants extérieurs au congrès de Nantes et vote un crédit de 2 500 € pour les frais de campagne.
- Retraités
Une lettre préparée par M. Rougerie sera envoyée au directeur de la DAF concernant le tableau d'assimilation des retraités dans le nouveau corps (lire p. 14).
- Publication des résultats des CAPN de mutations (lire p. 14).
- Affectations des lauréats concours par les recteurs
Les structures académiques pren-

dront contact avec les recteurs pour être associées à la réflexion.

- Publication des rapports
 - rapport Belloubet Frier sur le lycée (lire p. 78),
 - rapport Cathala sur le sport (lire p. 15).
- Gratuité
La commission éducation & pédagogie réfléchira sur le texte proposé par J.-Cl. Lafay (lire p. 62).
- Projet de texte sur le sport scolaire
Un point est très contestable : le vote par le CA de l'EPL de subventions à l'AS alors que la question de la double présidence par le chef d'établissement n'est pas abordée. C'est l'exemple type de prise illégale d'intérêt. Les chefs d'établissement doivent s'abstenir d'appliquer cette disposition.
- Les directeurs d'école sont en grève administrative
Un SA/SD en informera les personnels de direction (lire p. 8).
- Le BN adopte la convention d'attribution de logement aux permanents du syndicat.
- Prochains BN
 - samedi 1^{er} juin
 - vendredi 21 juin ouvert aux SA, et samedi 22
 - lundi 1^{er} juillet

Bureau national du 13 mai 2002

Placé la veille du congrès, ce BN est consacré à l'étude de quelques points de l'organisation de celui-ci, à un échange

sur le nouveau ministère et la présentation du complément au rapport d'activité.

Bureau national du 14 mai 2002

Suite à l'élection par le CSN du bureau national, ce dernier se réunit.

- Il élit :
- Ph. Guittet, Secrétaire général,
 - Ph. Tournier, Ph. Marie, Anne Berger, Secrétaires généraux adjoints.

Une commission composée de J.-M. Bordes, Ph. Marie, D. Pointreau, C. Petitot est chargée de préparer les élections professionnelles.

Bureau national du 16 mai 2002

- Point sur le travail des commissions et la suite du congrès.
- Ph. Marie représentera le SNPDEN dans la délégation UNSA-Éducation reçue par le nouveau ministre ce jour à 19 heures.

Bureau national du 17 mai 2002

- Désignation des représentants du BN dans certains organismes :
- Conseil Fédéral National (CFN) de l'UNSA-Éducation
 - titulaires : Ph. Guittet, F. Charillon, P. Raffestin, A. Prévot, A. Puchois, D. Pointereau
 - suppléants : J.-M. Bordes, A. Rivelli, H. Rabaté, Ph. Marie, Ph. Tournier, A. Berger
- Bureau Fédéral National (BFN) de l'UNSA-Éducation
 - titulaires : Ph. Guittet, P. Raffestin
 - suppléants : A. Berger, D. Pointereau
- EFN de l'UNSA-Éducation : P. Raffestin
- Commission vie fédérale UNSA-Éducation : M. Jacquemard
- CTPM (au titre de l'UNSA-Éducation) : P. Falconnier (suppléant)
- Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) :
 - titulaires : Ph. Guittet, H. Rabaté
 - suppléants : Ph. Marie, Ph. Tournier, C. Guerrand, C. Dauny
- Haut Comité pour l'Évaluation de l'École (HCÉE) : Ph. Tournier

Le secrétariat du 21 rue Béranger, passe à 35 heures.



Jean Jacques Romero a signé avec les secrétaires du siège un avenant à leur contrat qui prévoit l'organisation de leur semaine de travail sur 35 heures.

Madagascar vit depuis les dernières élections présidentielles de décembre 2001 dans un total imbroglio politique aux conséquences dramatiques. Le président sortant Ratsiraka, et celui auto proclamé, plus ou moins reconnu internationalement Ravalomanana, se disputent les rênes de pays qui fait partie des plus pauvres du monde. Comme souvent en pareil cas, les civils pâtissent de la situation, et le sentiment anti-français de Ravalomanana, ne laisse pas d'inquiéter. La situation économique déjà peu florissante est désormais désastreuse, les entreprises, notamment textiles, quittant le pays pour s'établir à Maurice. Les problèmes de sécurité s'ajoutent maintenant aux difficultés d'approvisionnement. Une vingtaine d'établissements français scolarisent 9 500 élèves dont 4 400 français. Nos collègues sur place vivent une situation parfois très délicate notamment dans les établissements isolés, et c'est pourquoi le Congrès de Nantes a souhaité leur adresser un message de soutien.

Aux collègues exerçant à Madagascar

Le congrès du SNPDEN réuni à Nantes, souhaite témoigner de tout son soutien aux collègues exerçant à Madagascar, et leur faire part de toute sa sympathie dans les moments difficiles qu'ils traversent.

Qu'ils soient assurés de notre cordiale attention et de notre présence à leurs côtés s'il en était besoin.

Actualités

ORIENTATIONS DU NOUVEAU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Trois premiers chantiers prioritaires... peu de précisions !

Pour sa première conférence de presse le 23 mai dernier, placée sous le signe de « la réduction de la fracture scolaire », Luc Ferry, Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, accompagné de Xavier Darcos (Enseignement scolaire) et de François Loos (Enseignement supérieur et Recherche), n'a pas usé d'effets médiatiques en annonçant bouleversements ou énième réforme éducative. Au contraire, la plupart des mesures annoncées pour la rentrée prochaine s'inscrivent dans la continuité de celles initiées par ses prédécesseurs. Ont été ainsi confirmés l'élargissement des TPE en terminale, avec cependant une simplification des procédures d'évaluation au baccalauréat, un assouplissement de la mise en œuvre des itinéraires de découverte au collège, le développement de l'apprentissage des langues vivantes au primaire ou encore le maintien des classes à projets artistiques et culturels.

Luc Ferry a exposé trois des six chantiers considérés comme prioritaires dans l'action de son ministère, à savoir : la lutte contre l'illettrisme, l'articulation entre enseignement général et enseignement professionnel et l'autorité, la sécurité et la violence. Les trois autres chantiers - le service public et la répartition des compétences, la culture générale dans les premiers cycles universitaires et la revalorisation de l'image de la science auprès des jeunes - feront l'objet d'une conférence de presse ultérieure.

➤ Concernant sa première priorité, le ministre propose de s'y attaquer en veillant tout d'abord à une application stricte des nouveaux programmes de l'école, en consacrant au moins deux heures par jour à la pratique effective de la lecture et de l'écriture, et en prolongeant jusqu'au collège cet apprentissage nécessaire, tout en s'assurant que le niveau de compétence de base est atteint. Au delà, il souhaite que soient lancées deux évaluations : l'une sur les effets d'une prise en charge plus individualisée des élèves en difficulté dans les premières années de l'école élémentaire, l'autre sur les vertus des « remédiations » opérées grâce aux nouvelles technologies.

➤ Au sujet de la liaison entre enseignement général et enseignement professionnel, Luc Ferry n'entend pas remettre en cause les principes du « collège unique », mais il plaide pour une définition plus précise du socle commun des savoirs et préconise notamment de proposer aux collégiens des parcours en alternance permettant d'associer plus soupagement enseignements généraux, enseignements techniques et stages. Il souhaite de plus poursuivre la réforme de la filière professionnelle et mettre également en œuvre dès la rentrée des classes de 3^e à projet professionnel en lycées professionnels ;

➤ Concernant la lutte contre la violence scolaire, il s'agira avant tout de prolonger les actions positives précédemment engagées, tout en donnant la priorité à la recherche, à l'identification et à la diffusion des expériences réussies et en renforçant et en multipliant les actions concertées avec les autres ministères, justice et intérieur. Il s'agira aussi de sortir provisoirement de leurs classes les élèves qui sont en totale rupture avec la vie scolaire en leur proposant un autre type d'enseignement. Dans cette optique, un doublement d'ici 2004 des capacités d'accueil des écoles ouvertes et classes relais a été annoncé.

Parmi les nouveautés évoquées, l'instauration d'une « jour-

née nationale de l'engagement », devrait permettre aux jeunes souhaitant s'investir dans des actions utiles à la collectivité et participer à la vie civique de rencontrer dans leurs établissements les représentants d'associations et de s'informer sur les projets en cours. En parallèle sera diffusé largement, dans tous les établissements d'enseignement, de formation et dans les centres servant à l'information des jeunes, un livre de l'engagement regroupant l'ensemble des enseignements pratiques et des éléments de réflexion sur le monde associatif.

Parmi les objectifs de Luc Ferry, on peut également souligner son souhait d'une exigence de qualité, d'une politique ambitieuse de l'évaluation, sa volonté de donner une nouvelle impulsion au développement de l'autonomie des établissements scolaires, de poursuivre la politique de déconcentration et de réformer la répartition des compétences et la gestion des personnels d'encadrement.



Source - site du MEN

Attendons à présent de voir la déclinaison concrète de ces annonces.

PEU DE NOUVEAUTÉS DANS LES ANNONCES MINISTÉRIELLES

Dans un communiqué de presse, le SNPDEN a fait connaître ses réactions par rapport aux annonces du ministre.

Il a ainsi souligné l'apport incontestablement positif de cette conférence de presse qui réside dans l'analyse de

Valérie FAURE

l'encadrement, en précisant que si les priorités définies dans ce cadre étaient partagées, certaines d'entre elles ne pourront s'appliquer que si les personnels de direction ont autour d'eux les collaborateurs leur permettant de se recentrer sur la politique de l'établissement et si l'urgence de la déconcentration n'implique pas un alourdissement de leurs charges et donc une aggravation des conditions d'exercice de leur métier.

Le syndicat a par ailleurs bien noté la volonté affichée des ministres de refuser « les mirages du jeunisme » mais il craint que cette approche par le concept de jeunesse occulte la place spécifique que doit occuper le service public d'éducation, notamment sur la question du civisme : respect de l'autre, vie en commun, philosophie des valeurs collectives, apprentissage de la citoyenneté. Quant à la journée de l'engagement, (une journée de plus ?) mieux que celle de l'engagement associatif, il pense qu'elle doit être celle de l'engagement citoyen.

Sur le collège unique qu'à juste raison les ministres appellent le « collège pour tous », le communiqué souligne qu'en dehors de l'affirmation de vérifier le socle commun de connaissance que nous appelons nous « socle indispensable », les propositions sont pour l'instant quasi inexistantes tant pour le collège que pour améliorer la fluidité des parcours au lycée entre les diverses voies de formation. Divers du passionnant rapport Belloubet-Frier ?

Concernant les chantiers en cours, le syndicat se félicite que les procédures d'évaluation des TPE soient simplifiées ; à propos des itinéraires de découverte, il rappelle sa volonté que chaque réforme fasse l'objet de concertation notamment avec les personnels de direction, de définition d'un calendrier cohérent d'accompagnement des équipes et d'évaluation des dispositifs.

Notre syndicat souligne également la juste affirmation que « la violence à l'école n'est pas la violence de l'école mais plutôt une violence importée de l'extérieur » et note qu'il apparaît plus d'humilité dans les propos que lors des premières déclarations.

Pour sa part, le SNPDEN a assuré qu'il saurait faire des propositions sur la base de ses mandats, au-delà de la proposition - certes positive - de renforcer les classes relais.

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre les ministères de l'Éducation Nationale et de la Défense fin avril et visant à « améliorer la sécurité des établissements scolaires tant aux abords qu'à l'intérieur des établissements », a été annoncée la désignation de correspondants « gendarmerie-sécurité de l'école », chargés d'intervenir dans certains établissements et d'établir des « relations fréquentes et personnalisées » avec les chefs d'établissement, permettant de « prévenir efficacement les situations de tensions et de violence qui pourraient survenir ».



Le texte stipule que le chef d'établissement et le correspondant échangeront des informations sur la sécurité dans l'établissement et à ses abords et sur les événements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des personnes et des biens ; ils prévoient, dans le strict respect des droits fondamentaux des élèves, les modalités précises d'échanges d'informations concernant un ou plusieurs d'entre eux, lorsqu'il s'agira de prévenir un éventuel danger pour eux-mêmes

ou pour autrui. Ils contribueront de plus à l'élaboration d'un bilan de sécurité de l'établissement scolaire et organiseront en commun des séances d'information sur la sécurité, le racket, les violences de tous ordres, en liaison avec la brigade de prévention de la délinquance juvénile, la gendarmerie, mais aussi des activités éducatives, culturelles, sportives.

Ce protocole concerne 16 établissements, répartis dans 5 départements relevant du plan de lutte contre la violence en milieu scolaire - Gard, Hérault, Oise, Rhône et Yvelines.

GRÈVE ADMINISTRATIVE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Suite aux propositions faites par le ministère en octobre 2001 et jugées insuffisantes par les organisations syndicales représentatives, les directeurs d'école sont en grève administrative.

Dans un courrier, le secrétaire général du SE-UNSA nous a informé que « cette action risquait d'occasionner quelques difficultés relationnelles entre les écoles et collèges », notamment dans la transmission aux collèges concernés des dossiers d'entrée en 6^e, l'ensemble des dossiers étant bloqués et ne devant en fait être remis qu'à une date convenue au plan départemental au siège de l'Inspection Académique. Le SE espère que « la gêne occasionnée n'entravera pas les bonnes relations qu'entretiennent dans la quasi totalité des départements les responsables de nos organisations ».

Quelle que soit la forme d'action finalement retenue dans les différents départements, le bureau national du SNPDEN a décidé, dans sa séance du 2 mai, qu'il convenait de ne rien faire qui puisse gêner ce mouvement des directeurs d'école.

L'UTILITÉ DES AIDES-ÉDUCATEURS RECONNUE

Voilà qui fera plaisir aux quelques 62 000 aides-éducateurs de l'Éducation nationale qui, depuis leur entrée dans les écoles, collèges et lycées, souffraient du peu de reconnaissance tant professionnelle que financière que leur accordait l'État !

Aujourd'hui, trois études récemment publiées - deux travaux d'universitaires et une étude de la Direction de la Programmation et du Développement* - apportent des éclairages positifs sur leurs fonctions, sur les regards que portent sur eux les acteurs de la communauté scolaire et sur l'impact de leurs activités.

Il ressort globalement de ces études des témoignages positifs des enseignants interrogés (un peu moins en collège qu'en école), et plus encore des directeurs et principaux, sur les changements intervenus au sein des établissements du fait de la présence des aides-éducateurs, une présence jugée incontestablement utile et précieuse.

Il s'avère que ceux-ci ont su s'adapter à toutes les fonctions : surveillance, documentation, aide à l'enseignement, soutien scolaire, animation, informatique, prévention de la violence... qui leur ont été confiées, tout en apportant des compétences ou savoir-faire spécifiques. Et, si les aides-éducateurs ont non seulement apporté « une indéniable contribution, parfois de grande qualité tant sur le plan technique qu'en termes de convivialité au sein de l'établissement », ils ont aussi joué, dans certains cas « un rôle de révélateurs critiques du fonctionnement des écoles et collèges ».

Leur présence semble avoir contribué à améliorer le climat général et les méthodes de travail des établissements et à mieux utiliser les ressources disponibles. Ainsi, l'étude de la DPD indique qu'un directeur et un principal sur deux jugent que leur présence améliore les résultats des élèves et 70 % des directeurs et 90 % des principaux interrogés disent que cela permet de renforcer

l'aide individualisée apportée aux élèves ainsi que l'aide aux élèves en difficulté. La moitié des enseignants et des personnels pensent par ailleurs que l'apprentissage des nouvelles technologies et l'aide à la documentation ne pourraient se faire sans eux.

Qui plus est, vient s'ajouter à cet inventaire, un élément positif de gestion qui les rend disponibles pour toutes sortes d'imprévus « allant du remplacement d'un enseignant au coup de main à l'administration ».

Les deux autres études corroborent les avis rendus par l'étude de la DPD quant à la polyvalence des aides éducateurs et à leur rôle positif dans l'extrême diversité des fonctions qu'ils assument. Y est cependant soulignée l'inquiétude de près de la moitié des enseignants de voir les aides-éducateurs devenir des enseignants « bon marché », et 54 % pensent même qu'ils assument parfois des tâches incombant à un enseignant spécialisé.

Alors que la question du devenir des aides-éducateurs reste toujours sans réponse, les résultats de ces études reposent avec force le problème de leur pérennisation. Ne faudra-t-il pas trouver les moyens de permettre aux établissements de continuer de voir accomplies les tâches que les aides-éducateurs ont fait surgir et ont remplies avec succès, et qui semblent aujourd'hui se révéler essentielles au fonctionnement des établissements concernés ?

Il est à souligner par ailleurs qu'un BO spécial (N° 9 du 25 avril 2002) est consacré à la gestion des aides-éducateurs. Il contient notamment un texte sur leurs droits sociaux invitant les chefs d'établissement à proposer au conseil d'administration d'adopter les mesures permettant le maintien de leur salaire en cas de maladie, pendant les jours de carence, et en cas d'accident de travail, les frais induits par le complément de couverture sociale devant s'imputer sur les crédits affectés à leur rémunération.

* Études réalisées par le Centre de Recherche en Éducation de l'Université J. Monnet de Saint-Étienne et le Centre de Recherche en Edu-

cation-Formation-Insertion de l'Université de Toulouse II et Note d'information DPD n° 02.15 d'avril 2002.

UNE MAISON DES LANGUES



Source : site du MEN

Ce nouveau service du Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) de Sèvres, inauguré le 19 avril dernier, a ouvert ses portes au 173 bd Saint-Germain à Paris, dans un immeuble à vocation internationale où est déjà installée l'agence Edufrance.

Ses missions particulières sont de trois ordres :

- l'accueil du grand public et l'information sur les possibilités et les méthodes d'apprentissage des langues en France, sur les séjours à l'étranger ainsi que sur les initiatives prises dans le système éducatif en faveur de l'apprentissage des langues ;
- l'animation sur les langues vivantes et la promotion du plurilinguisme, par l'organisation de réunions d'information, de séminaires, la présentation de matériel didactique et de projets innovants ;
- l'observation de l'évolution du plurilinguisme et de l'utilisation des langues en France.

Elles seront mises en œuvre grâce à un partenariat avec les directions du ministère de l'Éducation nationale, des organismes publics et des institutions étrangères telles que les centres culturels.

Cette Maison des langues « s'adresse non seulement au public scolaire et étudiant mais également aux adultes désireux d'enrichir leurs com-

pétences en langues ».

FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À L'ÉDUCATION NATIONALE

Le 17 avril dernier, a été signée par le ministère de l'Éducation Nationale une circulaire sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'Éducation nationale (publiée au BO du 2 mai), qui s'inscrit pleinement dans le protocole d'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique de l'État signé le 9 octobre 2001 par 5 organisations syndicales dont l'Unsa Fonctionnaires. L'objectif y est d'atteindre un taux de recrutement de 6 % de personnes handicapées à l'issue d'une période de 3 années.

Cette circulaire, qui concerne l'ensemble des personnels enseignants et IATOSS, demande aux Recteurs de constituer une équipe en charge de rendre effective cette obligation d'ouverture aux personnes handicapées et leur accueil et de renforcer le rôle du « correspondant handicap » académique.

Le texte préconise en outre d'aménager les services des enseignants handicapés en fonction de leur situation, de prendre en compte les besoins particuliers et de développer les informations sur les postes IATOSS offerts à la contractualisation. De plus, les postes prévus aux différents concours destinés aux handicapés ne seront plus réservés au seul recrutement mais seront désormais « prioritairement ouverts aux agents susceptibles de bénéficier d'un reclassement » - aussi bien ceux ne pouvant plus exercer leur métier pour raison de santé que ceux devenus inaptes à leur fonction en cours de carrière.

La circulaire est accompagnée de 6 annexes techniques qui concernent la définition du handicap et les obligations

légales, le recensement des bénéficiaires de la loi, le « correspondant handicap », le recrutement, l'accompagnement des processus d'insertion et le reclassement des personnes handicapées.

Par ailleurs, est parue au BO du 9 mai 2002 une circulaire, cette fois-ci relative à l'accueil des élèves handicapés à la rentrée 2002, et dont les principales dispositions portent sur la coordination et la programmation du développement des structures scolaires et médico-sociales pour l'intégration collective, la poursuite du développement des auxiliaires de vie pour l'intégration scolaire, l'amélioration du fonctionnement des commissions de l'éducation spéciale et le développement des actions de formation des personnels à l'accueil des élèves handicapés.

Reste à veiller à l'application de ces textes pour permettre aux personnes handicapées, jeunes et adultes, de bénéficier des mêmes droits que tout citoyen, tant dans l'accès à l'école et à l'emploi, que dans leur quotidien.

DU NOUVEAU SUR INTERNET

► Le ministère de l'Éducation Nationale vient d'ouvrir sur son site Internet, dans la rubrique « Personnels administratifs, techniques et d'encadrement », et sous l'appellation précise « Personnel d'encadrement », un nouveau service « ÉVIDENS » consacré aux emplois et aux fonctions d'encadrement supérieur dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement supérieur.

Ce service constitue un outil d'information à la disposition des personnels de l'Éducation nationale, mais aussi des personnels des autres administrations de l'État et des autres fonctions publiques susceptibles d'accéder à un emploi d'encadrement supérieur, ou s'ils en occupent déjà un, d'en solliciter un autre.

Il offre ainsi un ensemble d'informations de base sur les missions, les domaines d'ac-

tivité et les compétences attachés à ces emplois, les conditions statutaires d'accès et les déroulements de carrière. Par ailleurs, il recense, en amont de leur publication au BO, les postes vacants par académie et par type d'emploi.

« Cette initiative s'inscrit dans l'action conduite par la DPATE pour mieux faire connaître ces emplois, aider à l'élaboration de projets professionnels, favoriser la mobilité et constituer des viviers » ; elle souligne ainsi, à l'intention des personnels potentiellement concernés, l'importance et la diversité des possibilités de carrière qui leur sont offertes.

Ne serait-ce pas là les prémices de la construction d'un corps des personnels d'encadrement ?

► Dans un tout autre registre, soulignons que le site du ministère offre également un service riche d'informations générales en matière de retraite des fonctionnaires où l'on peut notamment trouver tous les renseignements sur les droits à pension, sur les procédures de constitution du dossier de retraite, la validation des services auxiliaires, l'invalidité, la cessation progressive d'activité... et qui permet même de calculer le montant de sa retraite.

retraite.orion.education.fr

L'ARSENAL RÉGLEMENTAIRE DE LA VAE ENFIN MIS EN PLACE

Conformément aux engagements de Nicole Péry, Secrétaire d'État aux droits des Femmes et à la Fonction publique du précédent gouvernement, les décrets d'application relatifs au volet de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) ont enfin été publiés au journal officiel entre le 26 avril et le 5 mai 2002. Il s'en est fallu de peu qu'ils passent à la trappe !



Source : site du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité

Au total, 6 décrets sont parus !

Le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la VAE pour la délivrance d'une certification professionnelle est paru au JO du 28 avril et fait suite à la parution le 26 avril dernier de celui relatif à la VAE dans l'enseignement supérieur. La publication de ce décret de portée générale est accompagnée des décrets relatifs au répertoire national des certifications professionnelles (2002-616) et à la création de la commission nationale de la certification professionnelle (2002-617). Ont suivi ensuite la parution, respectivement aux JO du 2 et 5 mai, du décret 2002-658 relatif au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle et du décret 2002-795 relatif au congé pour VAE.

Ces textes constituent une innovation majeure dans la mesure où la validation s'applique désormais à toutes les professions et tous les secteurs d'activité ; elle concerne « tous les titres, diplômes ou certificats décernés au nom de l'État ou reconnus par l'État ». De plus, la durée de l'expérience professionnelle requise est réduite à trois ans au lieu des 5 années exigées dans le précédent dispositif dit de validation des acquis professionnels (VAP), expérience qui peut également s'appuyer sur une activité non salariée ou bénévole, continue ou discontinuée, les périodes de formation et de stages n'étant toutefois pas prises en compte.

La dossier de validation est adressé à l'autorité ou l'organisme délivrant la certification et est désormais complété par un entretien avec le jury de validation qui décide de l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification en totalité, ou à défaut, valide une

partie des connaissances ou compétences exigées et se prononce sur celles devant faire l'objet d'une évaluation nécessaire à l'obtention du diplôme, titre ou certificat de qualification postulé. Dans ce cas, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice de ses validations partielles.

Pour tout savoir sur la VAE : www.travail.gouv.fr/dossiers/vae/index.html

LES « OUBLIÉS » DE JACK LANG

Au moment où Jack Lang quittait ses fonctions de Ministre de l'Éducation nationale, ce dernier a souhaité adresser un message particulier de reconnaissance aux enseignants pour la qualité de leur travail : « vous dont le métier est d'enseigner, d'éduquer, vous qui faites germer et grandir l'intelligence de nos enfants... n'hésitez pas à m'écrire pour me faire part de vos initiatives, vos réussites ». En réponse à cette lettre, qualifiée de « petite bafouille » par le quotidien Libération, c'est Jean-Paul Roux, Secrétaire général de l'Unsa Éducation, qui n'a pas hésité à écrire à Jack Lang pour lui faire part de sa surprise et de sa déception ainsi que de celles de tous les personnels des équipes éducatives, de constater qu'il ne s'était pas, de la même manière, adressée aux personnels IATOSS, ni aux personnels de direction et d'inspection : «... Le fait de ne pas vous adresser aux personnels IATOSS, ni aux personnels de direction ou d'inspection est ressenti par ces collègues comme profondément injuste alors même que leur place et leur rôle sont reconnus par tous comme essentiels dans le bon fonctionnement du système éducatif et dans ses évolutions... »

A la suite de quoi, l'ancien ministre a alors rectifié le tir en adressant un nouveau courrier à l'Unsa Éducation exprimant sa gratitude à l'égard des personnels IATOSS, tout en précisant que « c'est la grande diversité de nature, de

fonction et d'organisation de ces personnels qui ne [lui] a malheureusement pas permis de s'adresser personnellement à chacun d'entre eux comme [il] a pu le faire avec les enseignants... »

Mais, toujours aucun message particulier à l'adresse des personnels de direction et d'inspection !

EN BREF...

► Un colloque intitulé « Lycées et Lycéens en France - XIXe-XXe siècles » est organisé à la Sorbonne les 9 et 10 juillet prochains par l'université de Paris IV et le service d'histoire de l'éducation (INRP-CNRS). Parmi les thèmes traités : L'invention d'un lycée d'État - Le lycée, lieu de travail et de vie - Pratiques religieuses, cultures et laïcité - Profils et sociabilités des lycéens et lycéennes - Corps enseignant ou corporations - Des enseignements sous tension - Le lycée à l'heure de la scolarisation de masse... Renseignements et programme détaillé auprès du service d'histoire de l'éducation au 01 46 34 91 02/03 ou sur www.inrp.fr/she.

► Par ailleurs, le groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), mouvement de recherche et de formation en éducation, organise du 10 au 13 juillet 2002, au CREPS de Talence, près de Bordeaux, une « université d'été sur le thème » Former, c'est transformer. Oui mais comment ? Quelles pratiques ? Quelle éthique ? Quels enjeux ? ». Au programme : les enjeux de la culture et du savoir, la mobilisation des sujets en formation, les stratégies et les enjeux actuels de la formation. Renseignements au 01 46 72 53 17 ou www.gfen.asso.fr

► La 5^e édition du Printemps des poètes aura lieu du 10 au 16 mars 2003, avec pour thème cette année les « Poésies du monde ». Il s'agira de mettre en valeur la poésie étrangère d'hier et d'aujourd'hui.

► A la suite d'un récent sondage, réalisé en avril par IPSOS, montrant qu'une majorité de français méconnaissent encore les dangers d'une consommation excessive d'alcool (l'alcool tue 45 000 français chaque année), l'Assurance maladie et le Comité français d'Éducation pour la Santé (CFES) ont décidé de repartir en campagne afin de sensibiliser plus encore aux risques liés à l'abus d'alcool. Cette campagne consistera à la rediffusion, du 16 mai au 6 juin, puis en septembre, de 2 spots télévisés ainsi que de 2 documents d'information : le dépliant « Êtes-vous sûr de tout connaître des risques liés à l'alcool ? » et le guide pratique « Faire le point sur sa consommation d'alcool ». Pour plus d'informations, www.cfes.sante.fr

► « Même s'il n'est pas établi qu'il y ait en la circonstance un cas juridique d'annulation », le Ministre de l'Éducation nationale a annulé le 28 mai dernier l'épreuve de français du concours de recrutement des professeurs des écoles des académies d'Île de France, en raison d'un dysfonctionnement manifeste dans le processus d'élaboration du sujet qui avait déjà été donné à titre d'exercice par le CNED. L'épreuve annulée est ainsi reportée au 12 juin prochain.

Constatant d'autres dysfonctionnements majeurs dans plusieurs concours préparés au cours de ces derniers mois, il a par ailleurs « demandé aux deux inspections générales de conduire dès maintenant une mission visant à établir les causes de ces défaillances répétées et à lui proposer des mesures de nature à améliorer et sécuriser les conditions de recrutement des personnels de l'éducation nationale ».

► La 2^e conférence mondiale sur la violence à l'école devrait voir lieu au Québec du 11 au 14 mai 2003.

Le SNPDEN rencontre...

Philippe MARIE

Luc Ferry et Xavier Darcos



Source : site du MEN

Au cœur du Congrès de Nantes, le jeudi 16 mai, le SNPDEN a participé à l'audience UNSA au ministère de l'Éducation Nationale. La délégation (10 membres représentant les principales composantes de la fédération) conduite par J-P ROUX (Secrétaire Général) a été reçue pendant 1 h 30 par les deux Ministres — Luc FERRY et Xavier DARCOS accompagnés de leurs chefs de cabinet respectifs (A. BOISSINOT — D. ANTOINE — T. BOSSARD).

Pour ce premier tour d'horizon avec le nouveau ministère, entre présidentielle et législatives, seules les grandes questions générales ou transversales aux divers syndicats de la fédération pouvaient être abordées — Le questionnement de la délégation s'est ainsi organisé, à partir du projet fédéral "pour une société éducative et la formation tout au long de la vie" autour de 3 ensembles :

- la Jeunesse,
- le Supérieur et la Recherche,
- l'Enseignement Scolaire et les Services.

Après le rappel de quelques "fondamentaux" (missions d'État, emploi public, attachement au dialogue social...)

L'articulation s'est déclinée en 5 questions prioritaires :

- l'organisation et le fonctionnement du



Source : site du MEN

ministère (rattachement de la Jeunesse à l'Éducation, rôle des ministres délégués...)

- la préparation de la rentrée scolaire 2002 (maintien des circulaires parues ?)
- l'application du budget 2002 (impact éventuel des mesures fiscales annoncées...)
- l'avenir des réformes en cours aux différents niveaux (itinéraires de découverte, TPE, IUFM, espace européen...)
- la préparation du budget 2003 pour l'Éducation

Et quelques grands dossiers sectoriels :

L'ARTT (des uns et des autres...) le devenir des emplois jeunes, l'autonomie des établissements, l'éducation populaire.

Concernant le rattachement de la Jeunesse à l'Éducation, le ministre a souligné la volonté gouvernementale de mettre en synergie ces 2 domaines afin de fédérer dans un même projet autour d'un véritable "discours à la jeunesse", toutes les compétences existantes. Il a par ailleurs indiqué qu'il n'y avait pas, à l'intérieur du ministère, de "territoires réservés" mais des "dominantes". sans les préciser davantage à ce jour.

À propos de la rentrée scolaire prochaine, celle-ci devrait s'effectuer selon les dernières circulaires parues. Ainsi n'y aurait-il pas de recul sur les itinéraires de découvertes et les TPE. Toutefois au-delà d'une "rentrée dans la continuité", le ministre envisage également de "vraies ruptures" (?...) Il conviendra en effet, au vu de l'audit général de hiérarchiser les priorités en fonction des incidences budgétaires. Sans autre précision pour le moment tant pour la fin de 2002 que pour l'année 2003... Attention et vigilance seront sans nul doute nécessaires.

Au sujet de l'avenir des emplois jeunes, les ministres ont parfaitement conscience qu'il s'agit d'un dossier "gouvernemental" dans son ensemble (dont le ministère de l'Éducation premier employeur actuel est l'épicentre) et que son traitement doit être global. Il paraît effectivement "impensable" dans un discours unitaire en direction de la jeunesse de supprimer les emplois jeunes, la solution devra se trouver entre la gestion des personnes et une certaine "pérennisation" du système.

Dans ce vaste projet "Jeunesse", l'éducation populaire, "outil pédagogique qui marche", aura toute sa place tout en conservant sa spécificité et son identité au sein de la nouvelle structure ministérielle.

À l'écoute et soucieux de travailler dans un climat constructif, les ministres ont répondu favorablement aux demandes de rencontres spécifiques par secteurs dans les semaines à venir.

Pour le SNPDEN, j'ai ainsi confirmé notre volonté de poursuivre les discussions sur les grands dossiers nous concernant : la mise en place du nouveau statut et le suivi du protocole dans son ensemble (et tout particulièrement la modification du décret d'août 85 et la création du conseil pédagogique) l'autonomie de l'EPL au confluent de la décentralisation et de la déconcentration, et l'ARTT des Personnels de Direction.

En conclusion provisoire
"wait and see"...

1^{er} mai

De nombreux militants de notre syndicat les cortèges du 1^{er} mai, sous la bannière dans toutes les grandes villes de France

Dès le 23 avril le SNPDEN réagissait aux résultats du premier tour des présidentielles :

Dimanche 21 avril à 20 heures, la France a vécu un cataclysme. Aucun candidat de gauche ne sera présent au deuxième tour de l'élection présidentielle pour y affronter, dans une confrontation démocratique, celui de la droite. Nombreux sont les français qui se sentent floués. C'est le candidat de l'extrême droite qui sera en lice pour défendre les thèses de la préférence nationale, du repli identitaire et sécuritaire. Notre histoire bafouille puisque ce candidat n'hésite pas à reprendre la trilogie du régime de Vichy « travail, famille, patrie ».

Le résultat de ce premier tour s'impose à nous. Chacun à sa place devra réfléchir sur ses responsabilités pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le SNPDEN fait sienne la position de l'UNSA-Education sous la signature de Jean Paul Roux, son secrétaire général : « tous les démocrates voteront contre Le Pen, en portant leurs voix sur le candidat de la droite républicaine ».

Mais surtout l'heure est à la mobilisation parce que l'image de la France est altérée en Europe et dans le monde, parce qu'il faut se rassembler autour des principes de la République « liberté, égalité, fraternité ». Nous devons tous participer aux manifestations unitaires du 1^{er} mai. Il serait indécent de laisser la rue au cortège du front national.

Le 1^{er} mai doit réunir autour des organisations syndicales tous ceux qui disent non à la xénophobie et au racisme, tous ceux qui

veulent mettre au cœur du débat la lutte contre les inégalités et contre les exclusions pour reconstruire la cohésion sociale.

Parce que nous connaissons tous le rôle fondamental que doivent jouer l'école et l'éducation, nous serons présents le 1^{er} mai 2002, sous notre banderole, dans les cortèges de l'UNSA-Education, pour conforter nos valeurs républicaines et démocratiques.

De nombreux jeunes et des lycéens manifestent aujourd'hui contre l'extrême droite. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette réaction. Le SNPDEN est au côté des personnels de direction pour que tout se passe dans les meilleures conditions. Il sera attentif à l'évolution de la situation, afin que les lycéens ne soient pas l'objet de manipulations ou de provocations.

L'appel a été suivi, de nombreux militants de notre syndicat étaient dans les cortèges du 1^{er} mai, sous la bannière du SNPDEN dans toutes les grandes villes de France.

Le 2 mai, Jean Jacques Romero, secrétaire général, appela à voter pour le seul candidat des républicains :

Le Bureau national du SNPDEN se félicite de l'immense succès des manifestations syndicales du 1^{er} mai et salue le sérieux et la détermination des lycéens et des étudiants depuis le 21 avril. Des centaines de milliers de citoyens ont fait de ces manifestations et initiatives diverses, un temps fort pour la démocratie, le progrès social, et l'expression des revendications syndicales. Les personnels de direction, à l'appel de leur syndicat, le SNPDEN, étaient nombreux dans les défilés.



2002

étaient dans
du SNPDEN,

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle font peser sur notre pays de lourdes menaces pour la démocratie ainsi que pour les droits et garanties sociales des salariés. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de tergiverser. La République est en danger. Elle est menacée par le candidat d'extrême droite, Le Pen, raciste et xénophobe qui doit être battu, largement battu, en réalisant le plus petit score possible aussi bien en voix qu'en pourcentages. Pour ce faire, le vote blanc, nul ou l'abstention ne peut être utile.

Le SNPDEN, en tant que syndicat, fort de ses valeurs, pour l'école, pour la société, pour la France et pour l'Europe, appelle donc, sans la moindre ambiguïté, les personnels de direction à voter pour le seul candidat des républicains, Jacques Chirac.



Les manifestations lycéennes avaient commencé dès le 22 avril (dessin de Nicolas Juncker pour l'Agence Education Formation)



Le SNPDEN écrit...

À Michel Dellacasagrande, directeur de la DAF à propos du tableau d'assimilation des retraités

« Le décret n° 01-1 174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction des établissements d'enseignement et de formation prévoit en son article 32 les dispositions de reclassement des personnels de direction retraités. La réforme statutaire n'étant pas accompagnée d'une modification des échelles de rémunération des actifs, l'intégration des retraités dans les première et deuxième classes du nouveau corps unique ne pose pas problème puisque les grilles de rémunération demeurent inchangées. En revanche, la situation des personnels retraités intégrés dans la hors classe appelle un examen approfondi.

En effet, les personnels de direction partis en retraite en 1^{re}

catégorie 1^{re} classe, qui sont aujourd'hui intégrés en hors classe, ont vu leur pension liquidée conformément à l'article 8 du décret n° 88-341 du 11 avril 1988, article qui prévoyait un plafonnement du bénéfice de la bonification indiciaire à hauteur de l'indice terminal des professeurs agrégés hors classe. Ce même article, modifié après la réforme statutaire, prévoit un plafonnement beaucoup plus favorable puisque porté à la hors classe des IPR-IA.

Cette modification constitue une avancée notable qui permettra à l'avenir aux personnels de direction hors classe de bénéficier d'une pension de retraite plus en rapport avec leurs revenus d'activité. Au nom de l'équité, cette avancée doit bénéficier aux personnels retraités issus de la

1^{re} catégorie 1^{re} classe, et intégrés dans la hors classe : la présence dans la même classe de personnels ayant des rémunérations très différentes ne peut se justifier. Je n'ignore pas les dispositions générales contenues dans la circulaire du Ministre du Budget, en date du 5 juillet 1993, qui indiquent que le tableau d'assimilation doit prévoir le reclassement dans le nouveau corps à l'indice égal ou à défaut immédiatement supérieur.

J'insiste sur le fait que cette directive ne peut s'appliquer aux retraités intégrés en hors classe. En effet, il ne s'agit pas d'une modification de la grille indiciaire, mais du déplacement d'un plafond lié à la bonification indiciaire spécifique aux seuls personnels de direction. De plus, on ne peut

donc parler d'indices puisque les effets d'une harmonisation des pensions de nos collègues – à hauteur de la hors classe des IPR-IA – se situeraient hors de la grille indiciaire. Enfin, je souligne que la situation des retraités partis en 1^{re} catégorie 1^{re} classe doit être traitée spécifiquement puisqu'elle ne peut entraîner d'autres demandes similaires.

Pour ces raisons, je demande que soient étudiés les voies et moyens qui permettraient à nos collègues retraités intégrés dans la hors classe – au demeurant peu nombreux – de bénéficier des dispositions de l'article 8 du décret du 11 avril 1988 modifié, dans le respect de l'article L 15 du Code des Pensions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur... »

2 mai : après le CSE avorté, le conseil pédagogique reste à construire.

Comme il s'y était engagé, le ministère a prévu dans l'ordre du jour du CSE du 2 mai une modification du décret du 30 août 1985 prévoyant la création d'un conseil pédagogique. Toutefois, les conditions de présentations étaient telles que le projet ne pouvait qu'échouer. Le Bureau national a publié le communiqué suivant :

« Le SNPDEN regrette fermement que le Ministère ait créé toutes les conditions pour faire en sorte que la majorité des organisations ayant des élus au CSE refuse de siéger ce jour.

Le projet de modification du décret du 30 août 1985 instaurant notamment un

conseil pédagogique a été soumis à la réflexion du CSE dans les pires conditions.

Ce texte qui n'a pratiquement pas évolué depuis le projet du mois de décembre est très mal ficelé et recèle des incohérences graves. Le SNPDEN avait d'ailleurs rédigé trois pages de remarques et d'amendements.

Il a été adressé au tout dernier moment aux membres du CSE ; des amendements à ce texte, parfois provocateurs et non identifiés, ayant même été diffusés à l'ouverture de la session. Il est à noter qu'aucun des amendements du SNPDEN n'avait été retenu.

Le SNPDEN exige l'écriture d'un texte conforme à l'esprit et à la lettre du protocole signé avec le ministre de l'éducation nationale, instaurant un conseil pédagogique et modifiant le mode de fonctionnement des conseils d'administration. Il attend du prochain ministre qu'il assure la continuité de l'État et qu'il propose un texte cohérent et intelligible qui crée un conseil scientifique ouvert aux seuls pédagogues de l'établissement, personnels de direction et enseignants, un texte qui laisse au conseil d'administration toutes ses prérogatives et qui favorise l'exercice de la liberté pédagogique des enseignants ».

CAPN : PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication de listes de mutations, faite au grand jour par le syndicat I et D et de manière plus diffuse, sans l'accord des commissaires paritaires nationaux et du BN, par nos propres structures, a donné lieu à de fortes interrogations. Jean-Michel Bordes, coordonnateur des commissaires paritaires nationaux, dans un article publié dans Direction n° 98, a présenté les problèmes que posait la publication de telles listes.

Au début de la séance de la CAPN du lundi 6 mai, les commissaires paritaires nationaux ont posé à madame Gille, directrice de la DPATE, la question de droit que soulève une telle publication.

Il a été répondu :

1. Qu'une seule autorité avait compétence

pour publier les résultats : c'est le ministre après signature des arrêtés de nomination, 2. Que l'usage voulait que les syndicats informent leurs syndiqués de leur affectation de manière personnelle et confidentielle,

3. Que la publication de listes accessibles à un grand nombre de personnes, soit de manière très large, soit de manière plus restreinte, pouvait entraîner des recours devant les juridictions compétentes.

Cette publication peut naturellement être faite, comme nous en avons l'habitude (Direction de juillet), après une période qui permet tous les ajustements nécessaires et la signature des arrêtés de nomination par le ministre.

C'est pourquoi, je demande aux secrétaires académiques et départementaux, aux correspondants, de ne diffuser sous aucune forme les listes que les commissaires paritaires leur adressent à l'issue des CAPN de mutation et concernant les tableaux d'avancement, et de s'en tenir aux informations individuelles et confidentielles qui nous mettront hors de tout recours éventuel.

Les dispositions coutumières concernant la consultation possible des informations les concernant, sur notre serveur, par nos syndiqués et par l'intermédiaire de leur numéro de syndiqué, continueront à être notre manière d'informer nos mandants."

Les équipements sportifs en France

Analyse du rapport de Laurent Cathala.

Roland GUILLEY

Le constat

L'enseignement de l'EPS dans le secondaire

Les effectifs d'élèves sont passés, en quarante ans, de 2 500 000 à 6 000 000, ceux des enseignants de 9 500 à 39 000. Les programmes sont apparus en 96 en collège, en 99 en lycée. Rares sont les établissements en capacité de pouvoir respecter ces programmes (par exemple, un élève sur cinq n'accédera pas à l'enseignement de la natation, faute d'équipement).

Les installations sportives

Le patrimoine est mal connu et vieillissant (115 000 équipements sportifs de plein air, 35 000 couverts), (54 % datent d'avant 1980, 85 % pour les piscines). En vue d'un inventaire et pour une planification d'installations nouvelles, il faut une approche par fonction. Le fonctionnement annuel, satisfaisant, de l'EPS, pour un collège de 600 élèves atteint en réalité 41 000 €

Le régime juridique

Loi n° 83663 du 22 juillet 1983. Loi du 16 juillet 1984. Loi du 6 juillet 2000.

Le fonctionnement effectif de la collaboration entre les différentes autorités

Le conventionnement est la forme rencontrée dans la majorité des cas. L'intervention des collectivités de rattachement porte sur l'investissement et sur le fonctionnement. Les questions de responsabilité et de sécurité sont un souci pour tous et en particulier par les chefs d'établissement pour l'utilisation des installations intra-muros.

Les propositions

Un aménagement équilibré du territoire

L'État doit prendre l'initiative d'impulser une opération nationale de création, de rénovation et de modernisation des équipements sportifs avec une participation à hauteur de 30 %.



Un cadre législatif plus précis et contraignant

La législation doit obliger les collectivités territoriales à prévoir les équipements sportifs au moment de la construction des établissements et la participation obligatoire aux frais de fonctionnement.

Un cadre juridique stable et incitatif

Création d'une structure de type syndicat mixte regroupant Région, Département et Commune (présidée par le Maire) avec comme compétences : gestion du fonctionnement, de l'investissement, du personnel, du matériel et de la répartition des horaires.

La création d'observatoires national et académiques de l'enseignement de l'EPS

Ces observatoires doivent permettre une connaissance de la réalité de l'enseignement de l'EPS. Une organisation plus souple et variable de l'emploi du temps en EPS est nécessaire pour tenir compte des diverses activi-

tés sportives, la natation en particulier.

La mise en place de référentiels normatifs

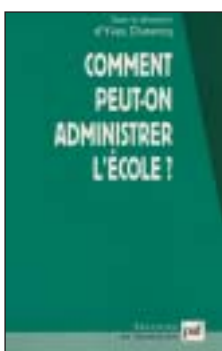
Réaliser un inventaire exhaustif avec aspects qualitatifs et caractéristiques techniques, mais aussi régime de propriété, mode de gestion, année de mise en service et temps de mise à disposition pour les établissements scolaires. Créer un « cahier technique » définissant les équipements obligatoires minima pour un établissement de taille donnée. Inviter l'ensemble des disciplines sportives à un engagement commun sur un équipement de même nature, sur une stabilité des normes pour dix ans. Établir un cahier des charges ne se limitant pas aux seuls espaces d'évolution, mais prenant en compte des paramètres indispensables comme la sécurité, les normes de confort et d'hygiène...



Derniers ouvrages reçus...

COMMENT PEUT-ON ADMINISTRER L'ÉCOLE ?

Yves Dutercq
Éditions PUF
Collection Éducation et formation
194 pages - 15 €



Cet ouvrage collectif, dirigé par Yves Dutercq, maître de conférences au groupe d'études sociologiques de l'INRP depuis 1993, s'interroge sur l'évolution des missions des personnels d'encadrement de l'éducation.

« L'administration du service public dans un contexte de décentralisation doit être politique, tant les tâches n'y sont plus de transmission ou d'exécution mais d'initiative, de négociation et d'évaluation ».

« Ces transformations impliquent un grand engagement des personnes et soumettent celles-ci à de lourdes pressions. Elles confèrent aux personnels d'encadrement de l'éducation un rôle politique dans un monde où la notion même de cadre demeure une étrangeté.

Comment dès lors redéfinir leur travail en conciliant la souplesse nécessaire à l'initiative et le cadre d'action donnant la confiance ? Quelles formes d'organisation et d'administration de l'éducation proposer ? Quelles aides, humaines et matérielles, apporter aux équipes d'encadrement des établissements ? Quelles missions confier aux responsables des services territoriaux ? Quelle coordination de l'action susciter, aux niveaux national et local ? De quelle formation, ini-

tiale et plus encore continue, les cadres de l'éducation doivent-ils aujourd'hui bénéficier ? »

Autant de questions auxquelles tentent de répondre les spécialistes, chercheurs experts et praticiens qui s'expriment dans cet ouvrage.

Leurs contributions ont pour objectif de réfléchir et de faire réfléchir à une conception de l'administration de l'éducation adaptée aux conditions nouvelles de son exercice.

Un ouvrage qui devrait, à plus d'un titre, intéresser les chefs d'établissement.

ON N'EST PAS DES BOUFFONS

Cassette VHS de 52 minutes
Hubert Brunou
Coproducteur La Huit/La Cinquième/TV 10
Angers



Ce documentaire donne la parole à des filles et garçons, tous issus de l'immigration, qui sont de bons élèves d'un collège situé dans un quartier dit « difficile » de la banlieue parisienne, et qui racontent, à leur façon, leurs espoirs mais aussi leurs difficultés d'apprentissage au collège.

Tour à tour, Hichem, Lebkir, Sonia, Sébastien et les autres témoignent au cours de divers entretiens de leurs difficultés à vivre au quotidien leurs études, avec des handicaps certains : habitat dégradé, violence dans le quartier, familles nombreuses,

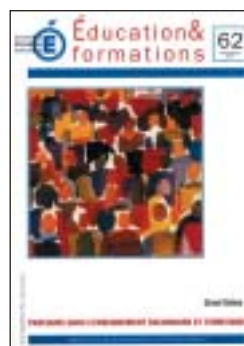
faibles revenus... Des handicaps qui semblent-ils les gênent sans pourtant les paralyser, tous étant animés d'une volonté farouche de réussir leurs études et s'accommodant de cette situation, en adoptant une stratégie personnelle pour survivre, éviter la place maudite, celle du « bouffon » ainsi que les pressions extérieures des autres élèves.

Cette série de témoignages poignants, qui a déjà été diffusée sur France 5 et sélectionnée pour Documentaire sur Grand Écran au Cinéma des Cinéastes à Paris, mérite que les professionnels de l'éducation s'y intéressent. Une rediffusion est d'ailleurs prévue sur France 5 à la rentrée de septembre 2002.

Diffusion et renseignements
La Huit Production
218, bis rue de Charenton
Paris 12^e
Tél. : 01 53 44 70 88
Fax : 01 43 43 75 33

PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TERRITOIRES

Direction de la Programmation et du Développement (MEN)
Collection Éducation & Formations
(Janvier/mars 2002)
135 pages - 12,20 €



Ce nouveau numéro de la revue Éducation & Formations, consacré aux parcours de for-

mation des élèves dans l'enseignement secondaire, retrace en fait les réflexions qui se sont dégagées du séminaire organisé en juin dernier par la direction de la programmation et du développement (DPD) et qui réunissait des personnels de direction, des personnels de l'administration centrale, inspections générales, DAET, CSAIO et responsables des services académiques.

L'ouvrage aborde ainsi les grandes tendances nationales des parcours d'élèves dans le secondaire au cours des années quatre-vingt-dix : taux de scolarisation, poursuites d'études, sorties sans qualification..., il présente les diversités régionales de ces parcours à travers quelques exemples académiques, en mettant en évidence l'existence de « territoires éducatifs », et évoque les besoins en recrutement des jeunes sortant du système éducatif d'ici 2010.

Le dernier chapitre, quant à lui, est consacré à un tout autre thème, celui du développement de l'enseignement supérieur, à travers le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales.

Grâce au recueil et à la mise en forme de milliers de données statistiques issues des différentes instances qui ont travaillé de concert à l'occasion du séminaire de la DPD, ce numéro offre une vision plus exhaustive et plus claire sur les trajectoires des élèves en France, sur la part respective de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, sur l'efficacité scolaire des diverses régions et sur les flux d'élèves que s'échangent les différents appareils de formation (publics, privés, relevant de l'apprentissage ou d'autres ministères).

Pour se procurer le document, contacter le bureau de l'édition et de la diffusion de la DPD situé
58, Bd du Lycée
92170 VANVES
Tél. : 01 55 55 72 04
Fax : 01 55 55 72 29



Cité des Congrès

6^e Congrès à Nantes

Bienvenue à Nantes



André LOT,
Secrétaire académique
de Nantes

Conformément à la tradition, c'est avec grand plaisir que le Secrétaire Académique de Nantes accueille pour le 6^e Congrès du SNPDEN les délégués de toutes les académies de France métropolitaine et d'Outremer sans oublier les représentants des collègues en poste à l'étranger.

Je souhaite à tous la bienvenue dans cette Cité des Congrès de Nantes où nous fêterons également le 10^e anniversaire de notre syndicat.

L'Académie de Nantes recouvre, comme la Région des Pays de Loire, cinq départements : la Loire Atlantique, le Maine et Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée. Mais cette région n'est pas une province puisqu'elle est composée de morceaux de Bretagne, du Poitou, de l'Anjou, du Maine et même de Normandie. Je laisserai d'ailleurs aux spécialistes le soin de tracer les limites car c'est un sujet très polémique. Il n'empêche que l'Histoire, des ruines gallo-romaines à la carrière de Châteaubriant, a laissé des traces dans l'ensemble de la région. Chacun dans sa quête touristique peut donc trouver de l'intérêt à flâner dans les cinq départements avant de se diriger vers les plages de l'Atlantique.

Il est difficile d'éviter de parler de la Loire qui a donné son nom à la Région et qui à elle seule est un pôle touristique fort arrosant Saumur, Nantes et Saint Nazaire. Mais on peut également évoquer des villes telles que Le Mans, Laval ou La Roche sur Yon qui ne sont pas directement dans le bassin ligérien. Région jeune, au potentiel démographique fort, les Pays de Loire allient une série de grandes villes et un tissu de zones rurales et cela n'est pas sans conséquence sur la vie économique et éducative.

Sur le plan économique, on trouve à la fois des entreprises de taille nationale voire internationale comme les chantiers de l'Atlantique à Saint Nazaire, l'aérospatiale ou le pôle automobile du Mans, et un ensemble de PME.- PMI dont certaines sont implantées en zone rurale. Les traditions agricoles et agroalimentaires sont très présentes dans l'ensemble de la Région qui, sur ce plan précis, est une des premières de France. Il est vrai que les pratiques gastronomiques et viticoles se prêtaient sans doute à un développement particulier de ces filières.

Sur le plan éducatif, l'académie, qui depuis plusieurs années obtient des résultats flatteurs aux différents examens, est marquée à la fois par le dualisme scolaire très inégal suivant les départements mais elle se caracté-

rise aussi par un maillage serré d'établissements. Bien peu de cantons ne possèdent pas un collège public voire un collège privé.

Cela présente certes des avantages de proximité pour les usagers mais aussi des difficultés de gestion des personnels. En effet, il est parfois difficile de stabiliser les équipes pédagogiques dans des zones rurales plus ou moins isolées. Le problème des personnels ATOSS se trouve lui aussi compliqué par cette dispersion sur l'ensemble du territoire. Cela est d'autant plus vrai que l'Académie de Nantes a pendant longtemps été déficitaire en personnel ouvrier et personnel de service. Sur ce plan et malgré les difficultés, les services du Rectorat et des Inspections Académiques sont particulièrement sensibilisés aux problèmes rencontrés par les collègues sur le terrain.

La multiplication des établissements a également nécessité des efforts importants des collectivités de rattachement sur le plan de la rénovation ou même de la construction de nouveaux locaux.

Les élus ont su le faire en concertation avec les personnels de direction dans le respect des responsabilités de chacun. Dans le cadre européen, le Conseil Régional a développé des aides spécifiques qui permettent des échanges avec l'ensemble des systèmes éducatifs de l'union européenne tant au niveau des formations techniques que sur le plan des approfondissements linguistiques. Il faut également signaler la vitalité de l'enseignement agricole qui, comme dans toutes les régions de l'ouest, est bien représenté.

L'enseignement supérieur, lui, se répartit sur l'ensemble de la Région, Nantes, Angers et Le Mans, avec des antennes universitaires dans chacune des préfectures de Mayenne et de Vendée.

Les personnels de direction par leur rôle pédagogique et par leur présence sur le terrain tiennent toute leur place dans ce paysage éducatif. Le SNPDEN les représente majoritairement dans l'Académie. La section académique forte de 417 adhérents a voulu ce congrès et s'est mobilisée pour l'organiser. J'en profite d'ailleurs pour souligner le dévouement et l'implication de nos collègues retraités sans quoi rien n'aurait été possible.

Le 6^e congrès qui s'ouvre aujourd'hui a pour thème « la culture d'encadrement dans une société éducative ». Le travail qui nous attend va engager la vie syndicale pour les années à venir et il va être de notre responsabilité de tracer ces pistes de réflexion.

Intervention des invités

Annie Cheminat,
Rectrice de Nantes



Poursuivre une politique volontariste de l'encadrement

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai accepté aujourd'hui l'invitation de Monsieur André LOT, secrétaire académique du SNPDEN de Nantes, à participer à l'ouverture de votre 6^e congrès national, tant je suis convaincue du rôle majeur et de l'importance de la mission des personnels de direction pour traduire l'exigence de réussite que nous devons aux élèves. Avant de m'exprimer davantage sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à Nantes dans cette vaste académie, que vient d'évoquer Monsieur Lot, qui accueille quelques 361 000 écoliers, 178 000 collégiens, 115 000 lycéens et 100 000 étudiants de la région des Pays de Loire, dont vous aurez peut-être l'occasion d'apprécier le charme si les quatre journées de travail qui vous attendent vous laissent quelques loisirs. La réflexion que vous allez mener sur les conditions d'exercice de votre métier et des nouvelles missions qui vous incombent, s'inscrit

naturellement dans la continuité du protocole d'accord signé en novembre 2000 entre le Ministère de l'Éducation nationale et votre organisation syndicale. Je crois pouvoir déjà vous dire que notre nouveau Ministre est très attaché à poursuivre une politique volontariste de l'encadrement qui représente pour lui un enjeu majeur.

La méthode de concertation et de recherche de consensus, qui a abouti à ce protocole, me semble la clef de la réussite d'une politique qui affirme la place éminente de l'établissement au cœur de notre système éducatif et le rôle déterminant de la gestion de proximité.

C'est bien au sein de l'établissement en effet que s'investit l'ensemble de la communauté éducative, ceux qui :

- accueillent les élèves,
- affrontent au quotidien l'évolution des mentalités, les exigences et les attentes des familles,
- traduisent sur le terrain les réformes et les changements qui tentent de répondre à ces attentes, en préservant les grandes ambitions d'un service public garant de la qualité de la formation et de l'égalité des chances.

Dés lors, l'établissement est bien le lieu où naît l'innovation, où s'inventent les stratégies de réussite les mieux adaptées aux spécificités de son environnement. Si les objectifs et les ambitions restent communes à tous, il appartient à l'établissement, sous l'impulsion et le pilotage de son chef, de tirer le meilleur parti des compétences et du potentiel humain présents pour atteindre ces

objectifs, de développer un sentiment d'appartenance à un tout qui transcende les intérêts particuliers, de faire naître un climat propice au travail d'équipe autour d'un projet partagé, de mieux associer les élèves et leurs parents en faisant vivre plus activement les instances de concertation, notamment les CA, CVL et CESC.

Et le chef d'établissement est donc bien le pilote dont la mission va bien au-delà de la conduite administrative de l'établissement. Entre gestion des ressources humaines, ouverture aux partenariats, communication institutionnelle et valorisation de l'établissement, il est celui qui construit, sous l'autorité et avec l'aide des autorités académiques, les stratégies et les dispositifs d'évaluation qu'il devra faire partager à sa communauté pour mener à bien son action.

Ainsi, une politique de l'encadrement se met en place. Elle me paraît indispensable à une approche moderne du fonctionnement de l'État et d'un service public davantage à l'écoute de ses interlocuteurs.

Alors, me direz-vous, comment traduire sur le terrain ces perspectives exigeantes. Je ne puis naturellement répondre que pour l'Académie de Nantes en affirmant toute l'importance d'une relation de réelle confiance entre le Recteur et les chefs d'établissement.

Le chef d'établissement est d'abord le représentant de l'État face à son environnement, interne et externe, et je sais ce que cela implique au quotidien de rigueur et de loyauté. Il est un cadre de la structure académique et, à ce titre, il doit disposer de toutes les informations et des

moyens d'exercer pleinement ses responsabilités.

Il est aussi le pilote de son établissement avec ce que cela suppose d'investissement personnel pour expliquer et convaincre, de créativité et force de persuasion pour réconcilier pédagogie et contraintes administratives, de capacité d'écoute vis-à-vis des personnels, des élèves et de leurs parents, de talent en matière de médiation, de disponibilité pour un travail constructif avec les collectivités territoriales, mais aussi avec différents partenaires du monde économique et de la culture notamment.

A Nantes, le pilotage académique s'appuie sur une démarche qui privilégie la concertation permanente entre le niveau rectoral, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Ensemble, s'élaborent les dispositifs de mise en œuvre de la politique éducative nationale ou académique, au sein des conseils d'orientation, groupes de pilotage ou commissions dont le "groupe de liaison avec les personnels de direction" que je préside personnellement. C'est en particulier au sein de ce groupe qu'ont été élaborées les modalités de mise en œuvre du dispositif d'évaluation qui doit permettre de mieux rendre compte de l'efficacité de leur action et de leur aptitude au pilotage d'un établissement.

La bonne marche du système éducatif et sa capacité à renvoyer une image cohérente et crédible nécessite également des contacts confiants et étroits entre les services rectoraux, ceux des inspections académiques et les responsables des éta-

blissements. Il convient donc de considérer que, dans tous les actes de gestion, l'essentiel se joue précisément dans les établissements, lieux de vie de la communauté éducative, lieux des apprentissages et de la réussite des élèves : l'administration académique se doit d'être au service des établissements. Dans ce cadre, il s'agit d'apprendre à mieux communiquer, à mieux expliciter les contraintes des uns et des autres pour se fixer des objectifs clairs et donner du sens à l'action, dans le respect des stratégies propres à chaque établissement.

En vous disant cela, je n'ai pas le sentiment d'avoir fait preuve d'une exceptionnelle originalité, pourtant je ne trouve pas de mots forts pour réaffirmer la nécessité :

- de faire évoluer les pratiques et les dispositifs de telle sorte que vous puissiez exercer pleinement les responsabilités qui sont les vôtres ;
- de rendre effective cette marge d'autonomie indispensable à la démarche de projet, elle-même indissociable de la culture d'évaluation.

Plus simplement, il s'agit bien de faire vivre le protocole, qui reconnaît le haut niveau d'exigence de votre fonction et souligne le rôle essentiel que vous occupez, chaque jour, pour favoriser au sein de vos établissements la réussite de vos élèves et les conditions de travail des personnels.

Il faut souhaiter qu'une volonté forte et partagée nous permette de progresser dans la voie ainsi tracée, d'être plus performants grâce à l'évolution de nos pratiques, d'être plus convainquants pour promouvoir une image de l'éducation nationale à la hauteur de l'engagement de ses cadres et de ses personnels. Je ne doute pas que ce 6^e congrès national du SNPDEN, qui marque aussi son 10^e anniversaire, sera l'occasion d'une réflexion fructueuse sur cette culture d'encadrement dont vous êtes à la fois les acteurs et les témoins.

Ce temps de rencontre vous permettra assurément d'échanger sur les pratiques parfois tâtonnantes et sans doute diverses d'une académie à l'autre, que ce protocole et la volonté de progresser sur le chemin de la déconcentration ont fait naître.

Pour ma part, je tiens à souligner la qualité des relations qui existent dans l'académie de Nantes avec votre syndicat et le rôle constructif qu'il joue à tous les niveaux de la concertation que je m'emploie à faire vivre. Je m'en félicite. Bon travail à tous.

Jean-Pierre Le Ridant



L'investissement éducatif

M. Le Ridant, vice président du conseil général de Loire Atlantique et président de la commission du développement éducatif, de l'enseignement supérieur et de la recherche, salue le congrès et excuse l'absence du président André Trillard

« Depuis quelques années, notre département, qui allie qualité de vie et dynamisme économique accueille toujours plus de nouveaux venus. La Loire Atlantique est aujourd'hui en très bonne place du palmarès des vœux de nomination formés par les personnels de l'éducation nationale ! ce dont nous nous réjouissons.

Au cours de ces prochaines journées, qui s'adressent à l'ensemble des personnels de direction de l'éducation nationale, différents points seront abordés, parmi lesquels le thème mobilisateur : "pour une culture

d'encadrement dans une société éducative".

Les conseils généraux, dans le cadre de leurs compétences légales, s'investissent pour l'encadrement éducatif de la population dont ils ont la charge.

Notre assemblée est ainsi responsable du patrimoine que constituent les collèges publics implantés en Loire Atlantique, 72 à ce jour.

Pour autant, notre action ne s'arrête pas là. Le département souhaite rester attentif aux conditions de travail des élèves, à leurs difficultés, à veiller à leur donner les meilleures chances de réussite et à ce que l'égalité des chances soit observée tout au long de leur scolarité.

Depuis de nombreuses années, notre assemblée apporte son concours financier aux communes du département en matière d'éducation pour leur permettre de réaliser des travaux de construction, d'extension ou de rénovation concernant les groupes scolaires publics du 1^{er} degré. Des aides financières leur sont également accordées pour les travaux de viabilité qui s'imposent lors de la création d'un collège public.

Un effort particulier est aujourd'hui consacré aux plus petites communes qui nécessitent une aide pour mener à bien des projets structurants, favorables au développement équilibré du territoire.

Ces aides peuvent s'avérer précieuses et incitatives, en vue de moderniser les infrastructures existantes et de pourvoir à l'arrivée de nouveaux scolaires dans les écoles primaires, par exemple. Nous nous sommes également engagés à soutenir la mise en place de réseaux ruraux d'éducation, au titre de nouvelles technologies et des transports, cela afin d'éviter la fermeture de classes en milieu rural.

Et nous apportons encore une contribution financière aux contrats éducatifs locaux, qui s'adressent aux enfants de 3 à 16 ans. 26 communes ou groupements de communes bénéficient aujourd'hui de cette aide qui permet l'amé-

nagement des temps périscolaires et extrascolaires. Ces temps de transport, de restauration, mais aussi d'études surveillées, les soirées ou le mercredi quand il n'y a pas classe doivent être pris en charge et constituent une part importante de l'encadrement.

De nombreuses actions pédagogiques sont également poursuivies par le conseil général auprès des collégiens en vue de favoriser leur ouverture sur le monde extérieur.

Enfin, vous le savez, notre cheval de bataille en matière d'éducation aura été, depuis 1999, de doter l'ensemble des collèges du département, d'un équipement multimédia au service de l'enseignement.

Il s'agit là d'une nouvelle culture d'encadrement éducatif qui se fait jour, via les nouvelles technologies. Et nous espérons que cette politique, à ce jour unique en France, favorisera l'égalité des chances et l'intégration de nos jeunes en prenant le chemin de la modernisation pédagogique.

Nous savons bien que les personnels de direction de l'éducation nationale sont favorables à cette modernisation pédagogique et qu'ils approuvent les efforts faits par nos collectivités en vue d'assurer des actions pertinentes, qui arrivent en complément de notre action légale auprès des collèges.

Je souhaite d'ailleurs saluer les très bonnes relations que nous entretenons avec la secrétaire départementale du syndicat, M^{me} Huidal, qui est également la principale d'un des collèges dont nous avons la charge.

Plus largement, je souhaite que ce 6^e congrès, qui marque le 10^e anniversaire du syndicat soit le lieu d'échanges fructueux au cours de ces prochains jours.

Car c'est par ce type de concertation entre les dirigeants qui assurent la bonne marche de nos établissements scolaires, que nous parviendrons à une culture d'encadrement favorisant l'enseignement dans une société éducative ».

Alain Robert



Nous savons pouvoir compter sur l'engagement, le professionnalisme et la disponibilité des personnels de Direction.

M. Alain Robert, adjoint au maire de Nantes chargé de l'éducation, souhaite la bienvenue au congrès et présente les regrets de M. Jean Marc Heyraud, député maire, de ne pas être en mesure d'être personnellement présent.

« Nantes est en effet fière d'accueillir le 6^e Congrès National de votre Syndicat. Un syndicat qui, si j'en juge par le nombre d'adhérents et la représentativité vérifiée lors des élections professionnelles, se porte tout à fait bien, et notamment dans l'Académie de Nantes.

Un 6^e congrès qui marque le 10^e anniversaire de votre organisation qui a su devenir une force de propositions et un interlocuteur incontournable et privilégié des pouvoirs publics.

Personnels de direction de l'Éducation Nationale, vous êtes les véritables cadres de terrain de ce grand service public, vous exercez un métier tout à la fois difficile, exigeant et exaltant, et votre rôle est souligné par tous comme essentiel.

Nous, les élus locaux, sommes bien placés pour le savoir par les relations étroites que nous entretenons avec vous, notamment dans les conseils d'administration.

Au cours de ce congrès, au-delà de la défense de la reconnaissance de votre métier, vous tenez à réaffirmer votre adhésion aux valeurs laïques, votre attachement à la promotion d'un service public d'éducation rénové et votre volonté de demeurer constamment attentifs à l'évolution de la société.

Partageant vos valeurs, consciente comme vous de l'enjeu que représente l'École pour l'avenir des jeunes, faisant de l'égalité des chances notre premier objectif, notre équipe municipale a fait de l'école une de ses priorités, en s'efforçant de penser celle-ci en soi et dans son environnement. Deux univers inséparables dans le monde d'aujourd'hui.

Maternelle ou élémentaire, l'école dont est directement responsable la commune est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Elle est aussi le premier lieu d'acquisition du savoir, déterminant pour l'avenir de chaque enfant ; le handicap de l'échec scolaire est en effet lourd à remonter pour ceux qui, entrant en secondaire, ne maîtrisent pas correctement les savoirs fondamentaux que sont la lecture et le calcul.

Le Contrat Éducatif Local que Nantes a été la première grande ville de France à signer avec l'État constitue l'élément fondamental de l'engagement pris en faveur d'une politique d'éducation de qualité au bénéfice de tous les enfants.

C'est dans ce cadre et en poursuivant le partenariat engagé avec les différents acteurs de l'école que se sont développées de nouvelles actions pour plus de qualité : meilleur accès des enfants aux pratiques culturelles — par les projets artistiques et culturels - et sportives, accompagnement d'une scolarisation plus importante pour les tout petits, développement de la lecture et de l'écriture, apprentissage des langues étrangères, élargissement de l'utilisation des nouvelles technologies, renforcement du dispositif de soutien à l'accompagnement scolaire, meilleure promotion de la santé.

Aujourd'hui s'amorce une nouvelle étape du Contrat Éducatif Local avec le renforcement des liens et partenariats avec les collèges, notamment dans le cadre d'une réflexion commune Ville/Conseil Général/Inspection Académique sur la mixité sociale et la sectorisation scolaire.

Dans ce travail en commun réunissant trois partenaires institutionnels, nous savons pouvoir compter sur l'engagement, le professionnalisme et la disponibilité des personnels de direction de l'Éducation Nationale. »

Le personnel de direction au confluent de la décentralisation et de la déconcentration

Jean Jacques ROMERO

Merci Madame la Rectrice pour ces quelques mots. Je voudrais insister sur le fait que c'est la première fois dans l'histoire du SNPDEN, dans l'histoire des syndicats qui l'ont fondé, que c'est une rectrice qui nous reçoit. Dans un syndicat qui a mis au cœur de la réflexion de ces deux années passées, toutes les questions syndicales autour de la parité, nous voyons là comme un symbole qu'il me plaît donc de souligner ce matin.

Vous avez placé votre intervention, madame la rectrice, autour du protocole dont nous avons été les signataires, mais dont nous avons été et nous serons encore les acteurs. Nous en avons été aussi les promoteurs et effectivement nous avons la faiblesse, l'outrecuidance de penser que nous nous trouvons là avec ce protocole au cœur d'une avancée décisive pour le système éducatif, pour les EPLE, pour les personnels de direction. Nous pensons effectivement que grâce à ce protocole, à partir du moment où il sera mis en œuvre pleinement, où nous ne connaissons pas certaines tergiversations que nous avons pu connaître au niveau national sur son application dans ses parties pédagogiques et dans ses parties autour du métier, nous avancerons vers cette politique d'encadrement dont nous sommes aussi les promoteurs. Il s'agit d'un encadrement fort qui utilise toutes les forces du système éducatif et non pas qui serait là pour les brider ou pour les empêcher d'avancer, mais au contraire pour les faire être efficaces. Nous pensons que nous avons là un enjeu devant nous pour la période à venir. Vous avez évoqué aussi les "processus de déconcentration". Je m'adresse tout à la fois à vous et au vice président du conseil général. Pour nous, le chef d'établissement et son adjoint sont au confluent de la décentralisation et de la déconcentration : la déconcentration par l'évolution même du fonctionnement de notre institution et la décentralisation de par la place du chef d'établissement comme président du conseil d'administration. Nous disons que c'est très probablement en allant au bout de la réflexion et de l'action en cours sur ce concept d'intersection que nous avancerons aussi. Donc merci pour ces quelques mots. Nous savons que les relations dans l'académie de Nantes sont bonnes entre le SNPDEN, les personnels de direction en général et les autorités académiques et départementales, nous savons aussi qu'il est indispensable que ces relations soient fortes. La mise en place de ce que nous appelons la commission académique « Blanchet », que vous avez d'ailleurs évoquée dans votre intervention, nous paraît être un élément essentiel de ce travail.

Merci encore à vous d'avoir consacré un peu de votre temps à l'ouverture du congrès du SNPDEN.

Intervention des syndicats

Guy Capdeville,
secrétaire général
adjoint du SNAEN



ATOS : des missions éducatives, au service de l'élève

[...] Inutile de vous dire l'importance et l'intérêt que nous porterons à vos travaux dans la période actuelle : votre congrès s'ouvre entre les deux échéances électorales les plus importantes pour l'avenir de notre pays.

De par votre rôle de représentant de l'État, de vos missions d'animateur de l'équipe éducative dans les EPLE nous entendons profiter de votre aimable invitation pour vous faire part de nos craintes, mais aussi de nos propositions sur l'avenir de nos métiers.

Mais, permettez-moi tout d'abord de vous dire notre fierté d'appartenir comme vous à une fédération UNSA-Éducation à laquelle nous devons, tous ensemble, apporter chaque jour notre pierre à la construction d'un syndicalisme réformiste pour la mise en place de notre projet "Pour une véritable société éducative".

Un nouveau Président de la République, issu d'un front républicain, vient d'être élu pour cinq ans ; dès le lendemain le Premier Ministre nommé a constitué le nouveau Gouvernement.

Notre organisation entend, sur nos valeurs républicaines de Justice, de Solidarité, de Tolérance, d'Équité, engager au plus vite des rencontres avec le nouveau Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche : Monsieur Luc FERRY.

Mon propos se bornera à vous entretenir aujourd'hui de deux importantes données : la mise en place de l'ARTT, le dossier sur la poursuite de la décentralisation.

Sur l'important dossier de l'aménagement et la réduction du temps de travail, nous voici à un mois d'un premier bilan, d'abord, dans chaque académie par le biais des comités de suivi ; ensuite au niveau national, les 6 & 7 mai, notre Bureau National a consacré un long moment sur ce sujet.

Je me ferai donc l'interprète auprès de vous, au nom de l'ensemble des membres du Bureau National, des difficultés qui règnent quant à l'application de ce que nous considérons à ce jour comme un bon accord ARTT.

Tout d'abord, les gros points noirs

Manque de concertation et de négociation dans de nombreux établissements.

Les personnels des filières ouvrière et de laboratoire souffrent de ce manque de considération (dans le cadre de l'organisation du travail) ;

Mauvaise interprétation de la pause de 20 minutes alors qu'il serait possible dans la grande majorité des EPLE de l'introduire dans le temps de repas (midi ou soir) ;

Difficultés à faire admettre que les deux jours supplémentaires pour congés fractionnés (ou 14 heures) peuvent être déduits des journées hors présence des élèves.

Difficultés à réunir l'ensemble des personnels ATOS afin de jouer la transparence et l'équité pour une bonne application du dispositif au service de l'élève.

Notre organisation considère qu'une bonne application de l'ensemble des textes ne peut se faire que si le dialogue social existe véritablement avec l'ensemble des personnels.

Après une période transitoire sur l'ARTT, nous attendons comme vous tous la circulaire de rentrée qui devra préciser le rôle de chaque membre de la communauté scolaire et plus particulièrement sur le problème de la sécurité.

Les personnels techniques de l'Éducation Nationale, défenseurs d'un service public de qualité, sont conscients que l'application de l'ARTT doit être accompagnée de créations d'emplois statutaires de formation, d'une meilleure prise de responsabilités.

Tout cela passe par un changement profond de mentalités : hiérarchie, exécutants.

Le deuxième dossier que je voudrais aborder avec vous est le devenir de nos métiers et la décentralisation

Inscrits dans la loi d'orientation sur l'école (article IS), du 10 juillet 1989, beaucoup d'élus s'interrogent sur notre appartenance à l'Équipe Éducative (voire à la Fonction Publique de l'État). Tout laisse à penser, comme ce fut le cas souvent ces vingt dernières années à chaque alternance avec un gouvernement de droite, qu'une nouvelle fois des politiques de restriction d'emplois de fonctionnaires se mettront en place :

- Ne parle-t-on pas cette fois-ci d'un vaste redéploiement interministériel ?
- Les nombreux départs à la retraite dans les dix

prochaines années permettront de faire bien des choix aux prochains gouvernements.

Notre organisation tient à dire solennellement à l'ouverture de votre congrès national que nos missions sont et doivent rester éducatives, au service de l'élève.

Le dernier Congrès de notre fédération UNSA-Éducation s'est engagé dans un projet éducatif auquel l'ensemble de ses syndicats nationaux est invité à participer pour la défense de l'emploi public, pour une véritable société éducative.

Nous devons donc être tous vigilants et nous en appelons à la solidarité de tous face aux dangers de l'externalisation de certaines de nos activités. Rien ne serait pire que de considérer que l'ensemble de nos activités est ouvert à la loi du marché.

Nous continuons à travailler sur la revalorisation des filières ouvrière et de laboratoire.

Notre prochain Conseil National des 11, 12 et 13 juin sera saisi de notre nouveau projet

Pour conclure mon propos, qui se veut forcément très limité dans le temps qui m'est imparti, mais je sais que vous aborderez d'autres sujets brûlants (je pense plus particulièrement aux retraites), je voudrais vous faire part de ma petite expérience de militant d'un syndicat de personnels ouvriers.

Adhérant à mon organisation depuis 1969, participant à l'action militante depuis 1976. Je suis comme on dit maintenant un soixante-huitard à l'aube de mes 55 ans.

J'ai exercé pendant 25 années mon métier de cuisinier et de chef de cuisine dans plusieurs établissements, col-

lèges, lycées, lycées professionnels et techniques, et ensuite en décharge complète de service pour assurer ma responsabilité de Secrétaire National. J'ai toujours pensé que mon rôle était complémentaire aux métiers des enseignants, des personnels de direction, administratifs et de santé. Pour moi, même si la hiérarchie existait, il y avait des valeurs communes dans notre maison "l'Éducation Nationale".

Je parcours toujours la France et les départements d'Outre Mer et visite des établissements : je constate souvent, aujourd'hui, le désarroi de bon nombre de nos collègues, une mauvaise perception de l'équipe éducative, une non-reconnaissance de leurs missions, des droits et obligations des fonctionnaires. Je sais que vous allez peut-être dire : "il exagère, dans mon établissement, avec mes agents cela ne se passe pas comme cela". Ok ! Je viens donc de faire un rêve.

Demain, chères, chers camarades et collègues, travaillons ensemble dans le cadre des projets d'établissements, des conseils d'administration, dans les réunions de prérentrée à l'action éducative, au service de l'élève.

Jean Meyronneinc



FGR: nous savons pouvoir compter, dans nos actions, sur le SNPDEN

Jean Meyronneinc, trésorier de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, présente les excuses de Jacques Maurice,

secrétaire général de la FGR/FP

« Je rappellerai pour les plus jeunes que la FGR/FP a été créée en 1936 comme structure représentative des retraités de la fonction publique. Conformément à ses statuts, elle regroupe plus de 65 000 adhérents issus de la soixantaine de syndicats et groupements qui lui sont affiliés (près de 50 000 à ce jour) et des adhérents individuels (un peu moins de 18 000). Cette composition fait l'originalité de la FGR/FP mais l'inscrit toutefois dans une logique syndicale très forte.

La FGR/FP se situe aussi au confluent de deux pôles retraités très importants : celui constitué par des associations représentatives des retraités de la Fonction Publique, attachées en cela à la pérennité de notre code des pensions civiles et militaires (ANR, La Poste, France Télécom, UNR Police, UNPR Gendarmerie) soit un total de près de 250 000 adhérents et auxquelles elle est liée par une convention et un partenariat et celui constitué par les UCR qui existent auprès des confédérations syndicales, grâce à quoi elle a pu participer aux déclarations, motions, pétitions et aussi manifestations en vue de défendre, sur un plan plus général le système des retraites par répartition et le pouvoir d'achat de nos retraités.

La FGR/FP combat par ailleurs :

- pour des négociations salariales annuelles pour fixer le niveau des traitements et des pensions dans la fonction publique,
- pour la défense du régime spécifique de protection sociale des fonctionnaires,
- pour la mise en place d'une véritable prestation autonomie relevant de la sécurité sociale et gérée par la sécurité sociale, l'actuelle APA constituant un progrès réel mais insuffisant,
- pour une fiscalité qui cesse de pénaliser salariés et retraités,
- pour la défense du service public, laïque et républicain.

Nous savons que ces revendications sont aussi les

vôtres, nous savons aussi pouvoir compter dans nos actions sur le SNPDEN qui est un des piliers de notre association (5^e syndicat par le nombre, plusieurs élus à notre commission exécutive et un membre dans notre bureau national).

Nous savons aussi et enfin que, comme nous, vous pratiquez la solidarité entre actifs et retraités et que, dans le contexte actuel, si nos acquis et nos statuts sont menacés, nous serons forcément côte à côte dans les combats à venir ».

Jean Yves Rocca,
Secrétaire général A&I



Le processus de création d'emplois publics avait repris... et pourtant sur le terrain on ne voyait pas grand chose.

[...] Je voudrais aborder trois problèmes : le premier découle de ces élections : tout ce qui tourne autour de la démocratie de proximité. On enclenche ainsi le débat sur « comment faut-il rapprocher les citoyens des lieux de décisions » ; refonder la république sur cette base signifie forcément entreprendre enfin une véritable réforme de l'État qui nécessite forcément une nouvelle étape dans la décentralisation et dans la déconcentration. Ce matin, Jean Jacques plaçait les personnels de direction "au confluent de la déconcentration et de la décentralisation". Votre implication sera grande dans ce débat qui commence d'ailleurs avec la 1^{re} proposi-

tion du gouvernement Raffarin lue dans la presse concernant la transformation des rectorats en établissements publics administratifs. Nous devons donc en débattre dans notre fédération car l'éducation nationale n'est ni une entreprise commerciale, ni un service public comme un autre. Je crois que le pire dans ce contexte serait que chacun, y compris les syndicats nationaux dans notre fédération, y aille de sa solution pour ce qui concerne le devenir de la structure de base de notre système éducatif, l'EPLÉ.

Certains parmi vous ont abordé les problèmes liés à l'ARTT. C'est peut-être un sujet qui nous a fâchés ; je crois effectivement que la mise en œuvre de l'ARTT constitue un exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire dans le cadre du dialogue social. Un sujet de ce type qui est un sujet lourd, mérite un minimum de réflexion ; pour reprendre une formule que j'ai souvent utilisée, on ne règle pas une révolution culturelle par décret ou par circulaire, je crois que là aussi, l'absence de dialogue social sur un dossier lourd a peut-être pesé dans les incompréhensions qui ont pu exister entre le SNPDEN, A&I, voire d'autres syndicats nationaux de l'UNSA-Éducation. Ceci étant, je voudrais quand même tordre le cou à une idée reçue laissant penser que, peut-être, les syndicats de l'UNSA-Éducation avaient signé un accord en passant sous silence ou en n'insistant pas assez sur les créations d'emplois. Il faut qu'on soit clair, depuis de nombreuses années, nos syndicats nationaux, notre fédération s'étaient engagés dans une bataille pour l'emploi public. Il faut le reconnaître, nous avons été très critiques avec l'ancien gouvernement. Allègre comme Lang avait raison de dire que le processus de création d'emplois publics avait repris dans la dernière période : 14 000 créations. L'ennui est que nous avons eu l'impression qu'il ne s'était pas passé grand chose sur le terrain. Pourquoi ? Là aussi il faut qu'on s'interroge sur nos méthodes de travail dans notre fédération. C'est vrai que l'éclatement du système éducatif : 8 000 EPLÉ,

une centaine d'universités, une centaine d'inspections académiques, 30 rectorats... font que même quand on crée 14 000 emplois, on a l'impression que c'est un peu le tonneau des Danaïdes et que sur le terrain on ne voit pas grand chose. Mais aussi peut-être n'avons nous pas travaillé suffisamment ensemble pour dire quels étaient nos besoins dans les EPLE, quels étaient les emplois fléchés dont nous avions besoin pour faire fonctionner nos établissements scolaires. Je crois qu'aujourd'hui s'ouvre une nouvelle étape pour l'avenir des services publics ; il faudra qu'on s'en souvienne, ne serait-ce que dans nos interventions futures dans la construction du budget notamment en 2003 et 2004.

Un mot encore sur l'ARTT, vous le savez, nous sommes engagés dans un combat difficile concernant la simple justice sociale, l'équité entre les différentes catégories de personnels. C'est vrai qu'aujourd'hui la base de travail de tous les fonctionnaires est à peu près identique dans toute la France et dans tous les ministères. Maintenant nous voyons que les personnels ATOSS et administratifs notamment qu'A&I représente, sont parfaitement lésés dans ce qu'on appelle les régimes indemnitaires. Juste avant les élections, J. Lang nous avait fait parvenir sa proposition de revalorisation du régime indemnitaire. Il est vrai que le chiffre qu'on nous a donné, 35 millions d'euros pour les personnels ATOSS nécessiterait 10 ans de crédit à cette hauteur pour au moins obtenir l'équité entre tous les personnels ATOSS sur la base 2001 avec le taux interministériel. Vous comprendrez que dans ces conditions pour l'intersyndicale CGT-UNSA-Education mais aussi pour les syndicats nationaux de l'UNSA-Education, nous ne pouvons pas accepter les propositions qui nous sont faites. C'est pourquoi d'ailleurs en ce qui nous concerne, nous avons décidé de continuer notre action syndicale qui prend différentes formes : grève administrative, absence de remontée des comptes financiers.

Un mot sur la gratuité : un sujet qui fâche entre nous ; nous ne devons pas nous lancer dans une guerre théologique. Il me semble que nous sommes d'accord ; l'intendant que je suis ne pourrait pas ne pas être d'accord : tout a un coût. Le problème, effectivement, est qui paye ? Je crois qu'à force d'en parler entre nous nous commençons à trouver des solutions. Nous pensons que tout ce qui concerne le fonctionnement d'un EPLE relève, de par les lois de décentralisation, de la collectivité de rattachement et que ce n'est pas aux parents à payer le coût du fonctionnement de l'EPLE. Donc de ce point de vue, et nous l'avons fait dans un certain nombre d'académies avec vous, nous sommes intervenus pour faire évoluer les subventions de fonctionnement de l'établissement scolaire. C'est dans ce cadre là qu'il faut chercher des pistes de réflexion, et c'est le travail que nous pourrions faire en commun. En ce qui nous concerne, puisque je l'ai dit à la table ronde du ministère organisée sur la gratuité, nous souhaitons que nous ne triturions pas trop le code de l'éducation et ses différents articles pour trouver tel ou tel article qui pourrait contredire le fameux article 132 qui fonde le principe de la gratuité.

Un mot sur l'organisation de l'EPLE : au-delà même de ce que représente le protocole d'accord des personnels de direction et des avancées qu'il signifie, il me semble que c'est un socle important dans l'organisation même de l'EPLE et donc, il faut en prendre toute la dimension pour que nous puissions enfin travailler en terme d'équipe unique de direction et de décloisonnement entre les services internes. J'ajoute que pour le conseil pédagogique, je partage entièrement ce qui a été dit ce matin puisque, nous mêmes, sommes intervenus en indiquant qu'il était complètement inadmissible que l'adjoint au chef d'établissement ne figure pas dans le conseil pédagogique. Nous aurons un débat délicat, nous pourrions en parler après votre congrès, dans le cadre de la mise en place de ce protocole

concernant la lettre de mission. On voit toujours forcément les trains qui n'arrivent pas à l'heure, on ne voit pas forcément la grande masse des EPLE qui marche bien et en bonne harmonie. Donc connaissant un peu la sensibilité du terrain, je souhaiterais qu'après ce congrès, nous puissions travailler ensemble pour que vous réussissiez dans votre objectif et que nous puissions, nous aussi, dans le cadre de nos missions définies par une circulaire qui date du 27 février 1997, travailler dans le domaine de compétences qui certes ne sont pas les mêmes. A partir de là l'équipe de direction prendra tout son sens. Je voudrais aussi vous alerter sur les emplois. On a beaucoup parlé emploi, c'est quelque chose qui alimente nos réflexions au moment où 45 % des fonctionnaires doivent partir à la retraite ; de quel type d'emploi et de quelle qualification avons-nous besoin ? Nous pensons que la pyramide actuelle des emplois, 50 % de catégorie C, 35 % de catégorie B, 15 % de catégorie A, ne correspond pas aux besoins et nombre d'entre vous avez évoqué les qualifications et les emplois dont vous avez besoin pour assurer pleinement vos missions. Nous pensons que cette pyramide ne correspond pas aux besoins actuels du système éducatif surtout dans le cadre d'une décentralisation et d'une déconcentration qui pourraient connaître un coup d'accélérateur. Je crois que les outils existent pour que nous puissions travailler ensemble, dans notre fédération : ils s'appellent Validation des Acquis Professionnels, les textes sont parus. Il me semble que nous avons là l'opportunité d'un débat qui intéresse toute la société. Plus de qualification, plus d'expérience, plus de technicité permet aussi de répondre aux problèmes.

Sur l'évaluation, là aussi les textes sont parus récemment, je voudrais simplement vous alerter, sur le fait qu'il s'agit d'un dossier délicat et difficile. Nous sommes les partisans de l'évaluation, mais en même temps nous ne pensons pas qu'on puisse évaluer

les personnes sans que soit préalablement construit un projet d'établissement ou de service. Ça rentre aussi dans le cadre de votre réflexion, il faudra qu'on puisse travailler dessus.

Enfin je souhaite vous alerter sur un dossier qui nous préoccupe et qui concerne le harcèlement sous toutes ses formes. Vous avez lu dans notre revue un article générique là dessus ; il me semble qu'en travaillant mieux ensemble nous pourrions éviter des problèmes éventuels qui pourraient nous fâcher une fois de plus.

Enfin dernier problème, celui des astreintes : c'est un sujet qui relève de la vie quotidienne des établissements mais aussi de la vie personnelle de chacun. Nous devrions rapidement travailler sur ce dossier là.

Bref si nous voulons donner du sens à notre syndicalisme fédéral pour une société éducative nous devons sur ces points mais aussi sur ceux auxquels nous sommes confrontés quotidiennement dans nos établissements scolaires, simplement travailler ensemble.

Brigitte Le Chevert,
Secrétaire générale
du SNICS



L'infirmière, conseillère du CE en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.

Jean Jacques nous a dit en votre nom à tous lors de notre dernier congrès de 99, que nous avions un long che-

min à parcourir ensemble pour que nous arrivions à nous doter d'un service public national de qualité afin que les jeunes deviennent des adultes accomplis. Ceci est toujours vrai et le SNICS se bat encore et toujours dans cet objectif. Ainsi, refusant la distanciation de notre profession avec l'EPLÉ nous nous sommes encore récemment engagés pour continuer à exercer sous votre autorité, malgré bien des pressions contraires...

Pourquoi? D'abord, parce que c'est notre histoire et le souhait majoritaire de notre profession, mais surtout parce que les élèves attendent des infirmières des réponses de proximité au quotidien et dans la continuité. En janvier 2001, par un communiqué de presse commun avec l'intersyndicale infirmière, vous vous êtes réjouis de la publication de la nouvelle orientation de la politique de santé en faveur des élèves, texte négocié de haute lutte pour une autre approche de la santé des jeunes à l'Éducation Nationale. Ainsi, la circulaire du 24 juin 91 et le service de promotion de la santé ont été abrogés et l'établissement a retrouvé sa place au cœur du dispositif tandis qu'a été mis en évidence le rôle moteur de l'équipe pluri-professionnelle au sein d'une mission de promotion de la santé. Quant à la circulaire spécifique infirmière, elle affirme davantage la professionnalité de l'infirmière, elle renforce son rôle dans les établissements et fait d'elle le référent santé des élèves et la conseillère du chef d'établissement en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.

Il nous reste aujourd'hui à faire appliquer ces textes car, dans beaucoup d'académies, des pressions s'exercent pour faire échec à leur mise en œuvre. En effet, les projets académiques de santé sont rarement concertés, les besoins des établissements ignorés comme est ignoré le renforcement du rôle de l'infirmière auprès des élèves du second degré. Nous sommes toujours dans la confusion du rôle médecin-infirmière, notre parole est confisquée et la priorité

reste, comme avant la publication de ces textes, basée sur des dépistages systématiques de certaines tranches d'âge et de catégories d'élèves. Or, ces dépistages sont des pratiques qui concernent avant tout les médecins qui de leur côté, estiment ne pas être en nombre suffisant pour les effectuer et exigent d'être aidés par les infirmières. C'est ce qui motive d'ailleurs l'accélération de la vague de redéploiement des postes infirmiers engagée depuis 10 ans...

Pourtant, les nouvelles orientations ministérielles, basées sur des interactions entre tous les échelons et sur l'implication de différents professionnels, respectant les spécificités des métiers, ont justement pour objectif de ne pas voir confisquer la santé au seul registre médical. Par ailleurs les infirmières de l'EN sont recrutées, et les sujets de concours le prouvent, pour soigner, être à l'écoute, exploiter le potentiel des jeunes afin qu'ils soient bien dans leur vie, bien à l'École et qu'ils apprennent individuellement et collectivement à protéger leur santé. Mais une difficulté quasi insurmontable se pose: comment mettre au service des élèves notre savoir faire et nos compétences, comment mettre en place des actions avec eux dans la durée, lorsque nous ne faisons que passer dans l'établissement? Pourquoi cet acharnement à l'EN à vouloir nous faire faire la même chose que les médecins alors que nous sommes des professions différentes? Où est l'intérêt de tous les élèves?

Le SNICS veut que les textes s'appliquent, c'est notre responsabilité à vous et à nous. D'ailleurs partout où nous avons réussi à nous mobiliser avec le soutien des enseignants, des chefs d'établissement, des parents d'élèves, nous avons fait reculer les projets académiques de santé abusifs et le redéploiement. Mais ce n'est pas gagné! Au nom de la décentralisation, le Ministère laisse à chacun la possibilité de faire ce qu'il veut des textes, pareil pour la mise en œuvre de l'ARTT. Sauf que l'actualité politique vient de nous prou-

ver à grande échelle qu'il faudrait sûrement faire autrement et se donner les moyens des choix qui ont été faits.

Une fois encore, je vous demande de nous aider à maintenir nos postes à temps complet là où ils existent et à obtenir de nouvelles créations de postes ou encore le rattachement des postes de secteur à des collègues. Merci aussi de nous aider à recevoir les élèves et les personnels dans des locaux assurant la confidentialité des soins infirmiers, et à avoir un budget suffisant. Mais surtout merci de ne pas oublier les infirmières dans les instances de la vie scolaire même lorsque celles-ci n'exercent pas à temps complet.

Je veux aussi évoquer les deux dernières actions intersyndicales infirmières menées cette année pour obtenir la revalorisation légitime de notre métier. Là encore, si le ministère reconnaît aux infirmières un savoir et des compétences particulières dans le système éducatif et leur demande de prendre de plus en plus de responsabilités, notamment dans la prévention et l'éducation à la sexualité, il n'a pas doté la profession d'un statut particulier, ni répondu à notre demande de formation. Il n'a pas obtenu non plus de Matignon la revalorisation tant attendue par notre profession en catégorie A. Notre combat va se poursuivre car les infirmières en ont assez d'être si mal considérées, quel que soit le lieu d'exercice d'ailleurs, d'où la grave crise de recrutement qui sévit actuellement...

Enfin, je vous demanderai d'être attentifs à l'ARTT, en particulier au forfait de 10 % laissé à la responsabilité de l'infirmière pour mettre en œuvre son métier et à la diminution des astreintes de nuit qui n'est pas toujours bien accueillie. Je tiens à rappeler que le SNICS a toujours défendu les postes d'infirmière d'internat. Cependant, la désaffection de ces postes à cause des astreintes trop lourdes, sans aucune compensation, dans des loge-

ments pas toujours compatibles avec une vie de famille, exigeait des mesures d'attractivité de ces postes. Nous avons demandé que ces postes soient doublés afin que les astreintes puissent être partagées. Ces choix n'ont pas été faits et nous le regrettons mais ce n'est pas une raison pour refuser d'améliorer les conditions de travail et de vie de nos collègues. Syndicalement nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir obtenu la diminution de 2 nuits comme s'était engagé le Ministre.

La santé et sa prévention au service de l'épanouissement, du bien être et de la réussite des jeunes dans nos établissements est un enjeu à défendre pour nos deux syndicats.

Luc Bérille,
secrétaire général
du SE-UNSA



Faire découler le statut des missions et non l'inverse

Nos relations ne sont pas protocolaires. Elles sont appuyées sur des accords de fond quant aux conceptions éducatives, au-delà des spécificités des différents corps que nous syndiquons vous et nous, au-delà du rapport hiérarchique qui nous vaut parfois quelques frictions.

Je crois qu'il y a, au fond, plusieurs conceptions du syndicalisme. Le nôtre, parce que nous sommes un syndicalisme inséré dans la Fonction Publique mais aussi, avec

l'UNSA, dans une approche interprofessionnelle plus large, n'oublie pas que, dans le service public d'éducation, c'est au service des jeunes que tous les personnels doivent œuvrer. C'est donc pour nous autour de cet objectif que gravite notamment le débat éducatif dont nous avons, au Syndicat des Enseignants, ainsi résumé l'enjeu dans une formule : comment donner aux élèves le goût d'apprendre et aux enseignants le plaisir d'enseigner ? C'est donc pour nous sur le cœur des processus d'apprentissage que doit porter la réflexion. C'est à ce titre par exemple, mais, Syndicat des Enseignants et SNPDEN, nous nous y sommes naturellement retrouvés, que nous avons soutenu la réforme des lycées, et notamment les TPE ou les PPCP, ou que nous manifestons notre intérêt pour le principe des itinéraires de découverte en collège. J'ai dit principe car vous savez comme moi que les conditions de mise en œuvre sur le terrain portent sérieusement à critique. C'est à ce titre encore que le Syndicat des Enseignants approuve la création d'un conseil pédagogique dans les établissements du second degré. Si personne ne conteste la place et les prérogatives du conseil d'administration, il nous semble très intéressant en effet de pouvoir bénéficier d'une structure moins formelle, permettant l'échange professionnel pour mieux préparer le projet pédagogique de l'établissement. L'alliance des syndicats conservateurs a obtenu que le conseil supérieur de l'éducation ne puisse siéger le 2 mai dernier, laissant en plan cette discussion. Nous sommes, pour notre part, favorables à la réouverture de ce dossier. Cela nécessitera une coordination de nos efforts, et de continuer les échanges entre nous pour affiner nos approches respectives. Le projet initial, mais qu'en restera-t-il avec un nouveau gouvernement, nécessitait en effet des infléchissements sérieux. Pour ne citer qu'un exemple, je pense par exemple à sa composition.

J'arrête là cette énumération de quelques dossiers essentiels. La conjonction de nos analyses pédagogiques nous amène très naturellement à partager aussi une communauté d'approche quant aux questions revendicatives. Lorsque vous avez négocié un nouveau statut pour les chefs d'établissement, vous avez fait précéder la discussion proprement statutaire d'une réflexion sur les missions. Cette méthode qui fait découler le statut des missions et non l'inverse est aussi la nôtre. Pour ne citer qu'un exemple, c'est ainsi que le Syndicat des Enseignants a lui aussi essayé d'entrer dans le dossier ARTT pour nos collègues CPE, collègues dont nous voulons qu'ils sortent d'un statut aujourd'hui ambigu pour être considérés tout simplement comme des enseignants particuliers. Je le dis ici en ayant la conviction que le débat a bien progressé sur ce sujet.

Bien entendu, souligner les convergences ne veut pas dire nier les différences ou les originalités inhérentes à chacun de nos syndicats. Chacun d'entre nous a ses mandats et c'est très bien comme cela dès lors que nous y manifestons aussi notre volonté de cohérence. Je crois que, à l'image de la méthode qui peut faire réussir les projets pédagogiques, la coopération et le partenariat gagnent à s'appuyer sur des prérogatives et des compétences respectives clairement établies. C'est la base de la solidarité que nous pouvons ainsi nous manifester et il me semble qu'à ce titre le travail fédéral réalisé au CTPM lorsqu'il a débattu du projet de statut des chefs d'établissement est un bon point d'appui. C'est en tout cas notre conception au Syndicat des Enseignants. Je souhaite que nous puissions développer ce travail, notamment dans le cadre du CSE. Cela sera sans doute très nécessaire dans la période politique incertaine que nous vivons.

Il me reste à vous souhaiter de fructueux travaux et à adresser un salut parti-

culier à Jean-Jacques Romero qui arrive au terme de son mandat syndical. C'est à vous chers amis qu'il appartient de tirer des bilans concernant votre syndicat mais vous me permettrez sans doute, et toi aussi Jean-Jacques, de saluer ton action à la tête du SNPDEN. Tu as su, avec ton équipe, lui faire traverser des zones sensibles en préservant son unité et obtenir des acquis syndicaux considérables. Nous avons tout fait, en ce qui nous concerne au Syndicat des Enseignants, pour que le SNPDEN dispose des conditions pour se déterminer librement. C'est à vous qu'il revient le mérite de l'avoir fait mais sans doute, Jean-Jacques, la patte du secrétaire général n'y a-t-elle pas été pour rien.

Bernard BOISSEAU,
Secrétaire général
du SNES



De nouveaux modes de pilotage des établissements, de nouvelles questions, de nouvelles instances à inventer.

Nous savons bien, vous et nous, au delà de nos différends réels et légitimes, au delà des piques, pas nécessairement toujours très utiles, que nous nous adressons par le biais de nos publications, nous savons bien que sur l'essentiel nous avons des préoccupations communes. Et la crise que traverse le pays depuis le 21 avril, et toutes les questions qu'il est amené à se poser depuis

sont aussi l'occasion de le réaffirmer.

Vous et nous. Vous, chefs d'établissement, personnels de direction, nous, enseignants du second degré et CPE, nous sommes bien placés pour observer les crises qui traversent notre société, notre jeunesse. C'est souvent que nous sommes ensemble, en première ligne, pour constater les dégâts produits sur les personnes et en premier lieu sur les adolescents, par des décennies de chômage de masse, de ghettos sociaux et urbains, de trafics en tous genres, par les bouleversements qui affectent les valeurs, les comportements, les familles, les loisirs et les modes de relation. Nous, qui savons à quel point sont importantes les valeurs et les règles qui régissent toute organisation collective puisque c'est l'une de nos tâches essentielles que de les faire apprendre, nous avons vu, bien avant que les problèmes n'exploient à quel point la pauvreté, la précarité, le chômage, les licenciements massifs, les sentiments d'inutilité sociale, les inégalités accrues, l'enfermement des jeunes sur leur quartier, l'absence de perspectives crédibles ont affecté en profondeur la relation des jeunes aux adultes, au travail scolaire, à leur avenir.

Il n'est plus un établissement qui n'ait à réagir à un degré ou à un autre contre des phénomènes d'absentéisme, de désintérêt scolaire, d'agressivité, d'incivilité ou de violence. Quand nous interrogeons les enseignants à l'occasion d'un récent sondage commandé à la SOFRES sur les difficultés du métier, ils mettent tous au premier rang la démotivation des élèves. Ces signes n'ont cessé de s'aggraver d'année en année. Nous avons su, en général, réagir ensemble. Mais nous voyons bien aussi que l'école trouve ses limites quand rien n'est fait autour pour supprimer les causes profondes de ces phénomènes.

Récemment, Éric Debarbieux affirmait que la digue scolaire qui, dans l'ensemble, tenait bon jusqu'ici, commençait à se fissurer. Les forces politiques au pouvoir, qui ont toujours sous-

estimé les effets de la crise et qui n'ont pas toujours fait ce qui aurait été nécessaire pour en réduire les causes, s'étonnent aujourd'hui des votes protestataires et du maintien de l'extrême droite à un haut niveau électoral. Nous savons, nous, qu'on n'enrayera pas ces phénomènes par des demi-mesures ou en durcissant le discours sécuritaire. Enfermer les jeunes délinquants comme beaucoup le suggèrent ou emprisonner les parents comme on vient de le faire en Angleterre, c'est signer l'échec de la société, c'est signer l'échec de l'école.

L'école revient aujourd'hui sur le devant de la scène du débat public alors qu'elle avait été oubliée dans la campagne présidentielle. Force est de constater, cependant, que personne ne suggère qu'il faudrait renforcer les moyens du système éducatif pour éviter l'échec et la marginalisation qui en résulte. Pas plus l'ex premier ministre, qui s'exprimait récemment dans le journal du Dimanche, que les autres.

Vous et nous sommes dans la même galère. Les établissements doivent recevoir les moyens des objectifs qu'on leur assigne, mais ils doivent aussi trouver en eux-mêmes les ressources collectives qui leur permettraient de faire face à la difficulté des missions et de la tâche éducative. Or, nos planètes ont parfois tendance à s'écarter et à se repousser. Des tensions existent entre les enseignants, les CPE et les chefs d'établissement. Ne les nions pas, mais ne les dramatisons pas non plus. Notre sondage confirme d'ailleurs que ce n'est pas une préoccupation première pour nos collègues. Ces tensions sont surtout le fruit de projets et de politiques qui ont voulu ou voudraient encore faire des chefs d'établissement des « managers » dotés de larges pouvoirs, voire de tous les pouvoirs, y compris sur la notation pédagogique, l'affectation et dans certains cas le recrutement des enseignants. Elles sont aussi le fruit des pressions de la hiérarchie qui tient le discours de l'autonomie des établissements mais qui contrôle

tout et veut, par le biais des bassins de formation par exemple ; échapper aux instances statutaires des établissements. C'est aussi une politique qui, au lieu de faire vivre les instances existantes, les vide de leur sens en emplant les uns sur les autres les conseils et en multipliant, sans efficacité, des réunions d'où il sort, bien souvent, peu de choses. Vous et nous, nous nous y éprouvons.

Nous pensons, au SNES, qu'il est temps de remettre à plat tout cela. Le rapport de J.-P. Obin s'insurge à juste titre contre les conceptions du métier d'enseignant qui voudraient l'assujettir davantage et contre des conceptions du métier de chef d'établissement qui en feraient de simples personnels d'encadrement. J.-P. Obin met bien en évidence que le travail du professeur a toutes les caractéristiques du travail d'un cadre. Les professeurs n'ont pas besoin d'un encadrement et les personnels de direction ne doivent pas voir réduire leur rôle à celui d'un chef d'entreprise. Selon nous leur rôle est d'impulser le travail collectif, d'aider à sa coordination, d'assumer des responsabilités mais aussi de les partager avec une équipe, d'arbitrer quand c'est nécessaire, de stimuler le plus possible le débat pédagogique et d'aider, par l'organisation concertée du travail, à la cohérence et à la cohésion éducation. En ce sens, les personnels de direction ont bien une mission pédagogique. La rectrice de Toulouse vient d'écrire dans son rapport que vous êtes les premiers pédagogues de l'établissement. Nous ne l'aurions peut-être pas dit comme cela. Mais nous sommes convaincus qu'on ne peut exercer ce métier sans de solides connaissances et une longue expérience de l'enseignement. Vous savez que, de ce point de vue, nous avons refusé l'idée de recruter des personnels qui n'auraient pas cette expérience.

Il y a donc, à notre sens, de nouveaux modes de pilotage des établissements à inventer, peut-être de nou-

velles fonctions, peut-être de nouvelles instances pour que vous soyez moins solitaires et pour que les personnels sous votre responsabilité puissent s'impliquer davantage, et mieux vous aider dans votre action. Voilà un programme de travail sur lequel il serait bon que nous retissions les liens que nous avons trop laissés se distendre entre nos deux organisations, majoritaires chacune d'entre elles pour les personnels qu'elle représente. Ne laissons pas, par exemple, se scléroser les clivages apparus entre nous sur des questions comme le conseil pédagogique, la gratuité scolaire ou l'évaluation des enseignants.

A plus long terme, pour trouver des issues, la division syndicale dans laquelle nous a plongé l'éclatement de la FEN est un handicap majeur. Nous pensons qu'il ne faut pas s'y résigner. Pas plus qu'il ne faut se résigner sur un plan plus général à cette division dont aujourd'hui le syndicalisme est si malade.

Cette situation n'est pas inéluctable, si nous travaillons tous à trouver les voies du rapprochement. Pour ce qui nous concerne, vous et nous, nous nous emploierons à ce rapprochement si dès maintenant nous travaillons ensemble sur des propositions et des revendications pour améliorer la vie et l'efficacité des établissements où nous travaillons ensemble.

Gérard Aschieri,
Secrétaire général
de la FSU



Le hasard fait qu'en un peu plus de 20 ans de mili-

tantisme syndical je n'ai jamais eu l'occasion de participer à un congrès du SNP-DEN. En même temps, on ne passe pas 20 ans dans le syndicalisme enseignant sans avoir de rapport avec un syndicat comme le SNP-DEN, et je connais un certain nombre d'entre vous, y compris parce que nous avons milité ensemble. Je veux m'adresser à vous à la fois en responsable de la première fédération de l'Éducation, largement représentative des personnels qui travaillent avec vous, et aussi en militant et en éducateur, avec la simple volonté, sans m'immiscer, de réfléchir un instant avec vous et d'amorcer ainsi un dialogue suspendu.

Je sais — nous savons tous — que les oppositions sont aisées, les uns rendant facilement leur « chef » responsable de tous leurs maux, faisant facilement les procès des « petits chefs », les autres trouvant sans doute qu'ils n'ont pas les personnels qu'ils méritent — la caricature est facile et on peut en jouer sans problème. Je pense que ce jeu est dangereux.

D'abord, parce que la réalité est autre : nous savons que dans la majorité, sans doute la très grande majorité des cas, le travail commun, la confiance, le respect réciproque sont de mise. Ensuite, parce que les chefs d'établissement proviennent tous des personnels qu'ensuite ils dirigent, que je suis convaincu qu'il existe une culture commune, une culture d'éducateur, d'attachement au service public. Et, sur ces bases, je suis convaincu que ce qu'en jargon syndical on appelle les « convergences » sont possibles.

Et ce qui vient de se passer ces dernières semaines nous montre qu'il est impératif de travailler ensemble, parce que l'éducation, le service public, l'avenir des jeunes, sont des questions qui en valent la peine.

Il y a d'abord cette magnifique réaction des jeunes de nos lycées, de nos universités, leur levée en masse, dans le calme et la responsabilité,

pour des valeurs de solidarité, de tolérance, de refus du racisme et de l'exclusion. Je ne sais pas ce que vous en avez pensé - j'ai cependant constaté le rôle souvent positif des personnels de direction - mais moi ça m'a rendu fier de notre école. Il y a en même temps la mise en lumière des conséquences dramatiques que peuvent avoir l'exclusion, l'échec, l'absence de perspectives, la fracture et aussi le manque de formation. Pour y remédier, nous avons d'immenses responsabilités en tant que syndicalistes et en tant qu'éducateurs, celles de contribuer à construire des solutions, des alternatives, de redonner confiance dans le collectif, de développer l'éducation, de redonner aux services publics toute leur place. Dans ce cadre, la question de la formation est centrale.

Vous le savez, notre combat pour l'école tourne autour d'une idée : faire le pari de la réussite de tous, "oser l'éducation". Cela signifie affronter le défi de l'échec, répondre aux besoins croissants de qualification et de formation, faire qu'aucun jeune ne soit exclu de ces droits. Pas facile, notre service public a connu des succès quantitatifs importants mais il patine, mais la fraction scolaire est réelle, les inégalités persistent, l'échec aussi. Au point que l'on est parfois tenté de baisser les bras, de dire "non tous ne peuvent pas réussir" et à partir de là trier, écarter, exclure. Nous devons impérativement redresser la barre et donner le coup de rein indispensable. C'est à l'aune de ce défi qu'il nous faut réfléchir à des questions qui intéressent aussi bien les chefs d'établissement que les personnels : quelle organisation du service public ? quelle démocratie ? quelle hiérarchie ? quel mode de gestion ? quels rapports entre les personnels, et entre eux et leurs responsables ?

La réponse n'est pas simple, surtout si l'on veut éviter le simplisme que je dénonçais au début et si l'on veut être à la hauteur des enjeux.

Il est une idée passe-partout qui traîne dans toutes les sphères de la Fonction Publique : la réforme c'est

d'abord celle du "management", avec des dirigeants locaux pleinement responsables, munis de contrats ou de feuilles de route, qui ont les pleins pouvoirs sur les personnels et qui, en retour, porteront la responsabilité d'un éventuel échec. Je pense que cette idée est fautive d'une manière générale car non adaptée à des services publics. Elle est encore plus fautive pour notre secteur. D'abord parce que nous sommes des éducateurs et nous savons la complexité de notre action, qui rend illusoire la "normalisation" ; ensuite parce qu'il s'agit de personnels hautement qualifiés, dont la liberté est un élément constituant de l'efficacité ; enfin parce que ce dont il s'agit c'est de faire travailler en commun les personnels divers — pas seulement ceux qui doivent avoir une pleine capacité d'initiative individuelle et collective. Un chef d'établissement n'est pas un chef de bureau ou un directeur de production ; il est lui-même éducateur et en même temps il doit faire travailler ces équipes en respectant les qualifications et en libérant les initiatives. Ce n'est pas une mince tâche, mais la concevoir autrement serait un piège contre productif. Je n'ai pas la prétention d'arriver avec des solutions "clés en mains".

Une seconde idée passe partout montre la complexité et les potentiels de l'autonomie. Nous le savons, l'action éducative est une action de terrain, le rôle de l'établissement est essentiel ; nous savons combien des politiques d'établissement ouvertes ou larvées peuvent avoir d'importance sur le fonctionnement du système, la création de ghettos ou d'élites, l'exclusion ou la réussite des jeunes, la violence ou la paix...

A partir de là, l'idée se répand qu'il faut donner plus de liberté et plus d'autonomie à ce niveau — et cela se croise avec la conception d'un management que je viens d'évoquer — l'idée semble de bon sens. Mais en même temps nous savons qu'il s'agit de service public, qu'il a des missions d'égalité, d'unité, que l'effort à faire est incompatible avec des logiques

d'émiettement, de concurrence, de contractualisation ne garantissant pas plus de démocratie, une meilleure prise en compte des usagers — au contraire — !

Nous avons une formule "des initiatives locales élargies dans un cadre national fort". Comment traduire cela concrètement ? quels équilibres nouveaux trouver qui tiennent compte de toutes les contraintes ? Nous ne prétendons pas obtenir de solution toute faite et nous mettons en garde contre les simplificateurs. Parlons-en, échangeons, débattons.

A partir de ces quelques exemples je veux vous dire en conclusion qu'à partir du moment où on est attaché au service public et au statut du fonctionnaire, il est possible de dépasser les oppositions factives et de travailler au fond les problèmes à partir de points de vue qui pour être différents ne sont pas a priori opposés.

Je voulais vous dire que nous y étions prêts. Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'occasion de le dire.

Patrick Gonthier,
Secrétaire général adj.
de l'UNSA-Education



Soyons de toutes celles et de tous ceux, dans les établissements, au quotidien, qui ne veulent pas marchander leurs voix avec les calculateurs du statu quo...

Parler devant le congrès d'un des plus importants syn-

dicats de la fédération est la meilleure façon de faire connaissance, de commencer un échange qui sera, je n'en doute pas, fructueux et constructif dans les mois à venir.

Ce compagnonnage nouveau aura été précédé par le travail commun conduit avec deux militants du SNPDEN à la fédération : Donatella Pointereau, dont j'ai apprécié la pertinence comme secrétaire nationale du secteur Éducation et de Rémy Pierrot dont nous continuons d'apprécier la patience, la rigueur comme secrétaire national du secteur revendicatif, secteur qui demande à la fois de la persévérance pour « entrer » en négociation, de la diplomatie pour y demeurer et du courage pour obtenir des résultats.

Qu'ils soient ici, tous les deux, chaleureusement remerciés pour leur travail fédéral. S'il s'interrompt à la demande de Donatella pour des raisons militantes et professionnelles, il se poursuit pour Rémy dans le cadre d'une équipe fédérale qui saura allier la diversité des expériences.

Ce congrès est aussi, pour vous, un congrès particulier, celui d'une succession. Je voudrais simplement redire mon respect et mon amitié à toi, Jean-Jacques, qui laisse un SNPDEN fort et rassemblé dans sa fédération, fort d'une orientation et d'une volonté de réformes assumées.

Le contexte politique

Permettez-moi, devant vous, de revenir sur les dernières semaines et sur les dernières élections. Elles auront été un formidable révélateur politique et syndical. Un parti d'extrême-droite qu'on donnait moribond a bouculé, pour le second tour, l'ensemble des prévisions. Au soir d'un premier tour qui devait être de pure forme, une France imprévue sortait des urnes. L'Europe consternée regardait cette griffure sur le visage de la démocratie. Le monde politique s'interrogeait. Qu'avait-il fait, ou pas fait, pour engendrer ce réveil tragique ? D'où venaient ces électeurs qui se détournent des par-

tis classiques pour opter pour la voie de la violence xénophobe et de l'autoritarisme satisfait ?

Devait-on réduire de façon commode les électeurs du FN à un mouvement fascisant ? Ou aller au-delà ?

Voir aussi une France à l'écart des évolutions économiques, une France des peurs et des craintes, une France qui ne comprend plus son système politique et les hommes et les femmes qui l'animent et qui trouve refuge dans la flatterie dangereuse d'un parti raciste, sécuritaire, autoritaire.

Un parti d'exclusion, de haine et d'intolérance qui a su tisser la trame obsédante des peurs multiples.

Révéléateur pour le monde politique à la condition qu'il sache trouver des solutions pour les quartiers qui pourrissent d'amertume, à la condition que ce monde politique sache tracer des choix et expliquer, avec courage, les besoins de notre société, son futur en termes d'emploi, de retraites.

Le résultat électoral pourrait devenir un jour une catastrophe électorale, porteuse d'autres dangers, si l'immobilisme prévaut. La réaction des citoyens, et particulièrement de la jeunesse, donna en quelques jours, un autre visage à notre pays, effaçant dans un tumulte conquérant, les blessures et les outrages. Nous savons le rôle responsable qu'ont joué, dans ce sursaut citoyen, les syndicats de la fédération et plus spécialement le SNPDEN et je salue, ici, l'esprit de responsabilité de ses militantes et de ses militants.

Mais ces élections auront aussi révélé que la démocratie était atteinte en son cœur : les « candidats de gouvernement » obtenaient un peu plus de 45 % des voix alors que les candidats protestataires ont reçu l'approbation majoritaire des électeurs.

Masquée par le plébiscite indulgent et consensuel du second tour, la crise démocratique est évidente, elle est semblable à celle qui ronge d'autres démocraties et a pour symptômes une abs-

tion massive, une dispersion des voix dans des partis ou des groupes qui, peu ou prou, refusent les décisions démocratiques et le socle républicain.

Ces élections auront été aussi un révélateur pour le monde syndical qui doit lui aussi s'interroger. Deux exemples. La demande de « proximité » faite par les électeurs doit-elle avoir des conséquences sur le service public et son organisation ? Cette demande de « proximité » doit-elle aussi conduire les syndicats à revoir leur organisation parfois trop pyramidale et trop éloignée ? Et cet appel de la jeunesse, pourra-t-il être accompagné par les syndicats alors que 5 % seulement des 18-24 ans jugent « important de faire partie d'un syndicat » ? Nos instances devront débattre aussi de cela.

Dans les manifestations citoyennes du 1^{er} mai a fleuri un beau slogan que nous pourrions faire nôtre : « Qui a éteint la lumière au pays de Voltaire ? ».

Oui, qui a éteint cette fragile lumière faite de raison obstinée, de partage démocratique et de tolérance passionnée ?

Nos propositions pour le système éducatif

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur le système éducatif. Un nouveau gouvernement s'installe. Nombre des ministres qui le composent connaissent notre système éducatif.

Nous avons parfois apprécié les prises de position de Luc Ferry au CNP et partagé avec lui quelques débats. Nous serons attentifs à ses propositions, en tant que ministre, et surtout à son mode de concertation et aux décisions qu'il prendra.

Notre fédération, lors des premières rencontres qu'elle aura rappellera aux ministres que des défis sont posés au système éducatif. Que ces défis méritent anticipation et courage. Que l'École dépasse depuis longtemps ses murs et qu'elle est une part de la Nation, qu'elle ne peut être isolée des territoires où elle

vit, des cités où elle trouve sa reconnaissance, qu'elle est percutée comme aucun autre service public par les inégalités. Demain, le paysage éducatif évoluera à grande vitesse. Des enjeux nationaux, européens (des convergences s'esquissent dans le cadre de la stratégie de Lisbonne), mondiaux (des scénarios élaborés par l'OCDE se dessinent), ces enjeux pèsent sur les systèmes éducatifs. Il faudra, par un mouvement qui va s'accélérer, recruter des personnels qui verront leurs missions modifiées et élargies. Des moyens nouveaux comme l'objectif d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie seront mis en œuvre, modifiant les attentes des familles, des salariés, bouleversant en fin de compte les hiérarchies sociales, mais rendant encore plus nécessaires la professionnalisation des métiers de l'éducation et de la formation (et en particulier celui des personnels de direction), le renouvellement des procédures d'orientation, la garantie de l'égalité d'accès, des modalités de certification qui devront rester dans le cadre du service public. Notre fédération, depuis son congrès de Pau en décembre 2000 a produit un projet éducatif qui porte le nom de « Pour une société éducative ». Il trace, dans ce cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, des perspectives nouvelles.

Nous savons la part importante qu'a pris le SNPDEN dans sa rédaction et l'impulsion qu'il continue de donner à ce projet.

Notre démarche syndicale est celle du réformisme, mais le réformisme que nous voulons mettre en œuvre suppose un triple respect : le respect des négociations, le respect des engagements, le respect des décisions prises. Trop longtemps, la démocratie sociale — celle de l'espace de confrontation des partenaires sociaux — a oscillé entre les effets d'annonce ministériels et la réaction des syndicats. Le système éducatif mérite mieux que cela.

Notre syndicalisme

Je voudrais m'attarder, pour conclure, sur le SNPDEN et sa fédération. Et redire la force des engagements défendus en commun, la communauté de valeurs qui nous lie. Cette communauté de valeurs s'ancre dans le réel et elle s'est, une fois encore, vérifiée lors des deux derniers combats que nous avons livrés : celui qui a consisté à faire sauter le « verrou » de l'indice 912 et celui de l'élargissement du vivier de recrutement. Ces combats ont lié réforme du système éducatif et évolution des métiers ; l'un ne peut aller sans l'autre, l'un ne peut être compris sans l'autre. La fédération, dans toutes les négociations, à chaque étape cruciale, a relayé les revendications du SNPDEN.

Demain, d'autres combats nous attendent. Celui des élections professionnelles qui seront un succès pour le SNPDEN. La fédération sera à vos côtés. Celui des négociations que nous ouvriront avec le gouvernement pour transformer le système éducatif. « Celui qui vient au monde pour ne rien troubler — écrivait René Char - ne mérite ni égard, ni patience ». Soyons, vous et nous, le SNPDEN et sa fédération, les continuateurs de toutes celles et de tous ceux qui ont voulu transformer le système éducatif et de toutes celles et de tous ceux, dans les établissements, au quotidien, qui ne veulent pas marchander leurs voix avec les calculateurs du statu quo...

Diriger, en avoir le temps et

C'est notre grande ambition pour le service public qui fonde notre ambition pour notre métier et ceux qui l'exercent.

Nous voulons ne plus être écartelés entre nos missions et les conditions déplorables et souvent scandaleuses dans lesquelles nous les accomplissons.

C'est tout cela le sens du protocole.

Ce complément au rapport d'activité, sera comme d'habitude, une espèce de point politique à ce jour puisque les votes sur les rapports d'activité et financier sont clos et que les résultats seront enregistrés par le congrès à la fin de cette journée. Il aura ceci de particulier peut-être, que nous fêtons notre dixième anniversaire et qu'il n'est pas complètement inutile de voir le chemin parcouru depuis le congrès fondateur de Clermont, en passant par celui de l'unité retrouvée de Poitiers, ceux de Saint-Malo et de Reims, celui de la maturité de Toulouse.

Élections : les grandes questions qui se posaient n'ont pas été en débat

Ce sixième congrès du SNPDEN se tient dans une période importante de l'histoire de notre pays, trois semaines après la fin de la calamiteuse campagne pour l'élection présidentielle qui a vu un premier tour aux résultats cataclysmiques et un deuxième tour traduit par un formidable sursaut du peuple français sans pour autant que le premier dimanche de l'élection soit effacé. Il se tient moins d'une semaine après la nomination du nouveau gouvernement dont la composition et le style présumé laissent encore bien des questions ouvertes, notamment dans notre secteur de responsabilité. Il se tient enfin à cinq semaines du

deuxième tour d'élections législatives aux contours encore flous, et lourdes d'incertitudes et d'inquiétudes pour ce que nous sommes, citoyens, éducateurs, syndicalistes.

Il est évidemment important de revenir sur ces événements. La campagne présidentielle a donné l'impression que les grandes questions qui se posaient n'ont pas été en débat. En axant la campagne sur les questions de la sécurité, même en ce qui concerne l'école, les candidats ont fait le lit du candidat raciste et xénophobe, en lui offrant notamment la possibilité de faire pour le premier tour une campagne édulcorée et effacée, très différente dans son style de ce qu'il avait l'habitude de nous offrir. Les résultats du premier tour, en éliminant tout candidat de gauche, ont donné un coup de tocsin, en plaçant Le Pen en position d'être, sinon élu - et encore - mais en mesure de donner un véritable coup d'accélérateur à ses idées en les banalisant, ce qui a donné dans le monde entier une image désastreuse de notre pays.

Notre syndicat a, à plusieurs reprises, mis en avant les dangers que représentaient les avancées du Front National. J'ai notamment écrit deux éditoriaux sur le sujet, l'un en 1997, après l'élection de Vitrolles, l'autre après les élections régionales de 1998.

En 1997, j'écrivais :

« Après Toulon, Marignane et Orange, une quatrième ville, Vitrolles, est tombée entre les griffes du Front National, et qui plus est à la majorité absolue : c'est une victoire de la haine ayant poussé sur un terreau d'ignorance, de misère et d'exclusion, de délinquance et d'insécurité.

En axant la campagne sur les questions de la sécurité, même en ce qui concerne l'école, les candidats ont fait le lit du candidat raciste et xénophobe.

les moyens

Intervention du secrétaire général,
Jean Jacques ROMERO



Notre pays n'est donc pas à l'abri de l'arrivée au pouvoir de la droite la plus extrême, celle du mépris, de l'exclusion et de l'intolérance, celle du refus de la culture, celle de l'agression contre les droits sociaux et de la force brutale, en un mot celle de l'extrême droite...

Cet événement représente une défaite pour la France des droits de l'homme, pour la France de l'ouverture aux autres et de l'accueil des autres ; c'est une défaite pour la France dans sa chair. »

En 1998 dans l'édito intitulé « LA PESTE », et que j'avais signé de mon nom entier, moi, fils de républicain espagnol, j'écrivais :

« il y a eu le "Vendredi noir". Cinq présidents de région, à qui l'histoire n'a véritablement rien appris, ou qui font fi de ses leçons, ont accepté d'être élus grâce aux voix du parti aux thèses haineuses, xénophobes et racistes. Même si depuis, certains ont reculé (Soissons, Harang, d'autres j'espère), le pas franchi est plus que symbolique. Rien ne peut plus jamais être comme avant et nous, personnels de direction, qui sommes en contact permanent avec les élus régionaux, nous ne pouvons rester insensibles ; nous avons au contraire le droit et le devoir imprescriptibles de parler, de dénoncer et de proposer.

...l'élément nouveau et gravissime c'est que certains acceptent ignominieusement de faire la courte échelle de la honte, afin de garder titres et avantages, et, pensent-ils, gloire et honneurs...

Disons une fois encore, avec force, que nous devons tous nous atteler, dans notre métier comme dans nos engagements personnels, dans le SNPDEN au premier chef, à faire en sorte que tout soit mis en œuvre pour que soient résolus les problèmes essentiels qui se posent à notre société, aux plus démunis et aux exclus. Le rôle de l'école est essentiel, parce que lieu premier de la tolérance, de l'acceptation de l'autre et du respect mutuel, lieu de la citoyenneté, lieu de l'acquisition du savoir et de savoirs. Soyons exigeants pour nous-mêmes, soyons le pour notre système éducatif. C'est par l'élévation, quantitative et qualitative, de l'offre de formation et d'éducation que l'on se donnera les moyens de sortir de la crise. Condition nécessaire mais pas suffisante bien entendu. Parce que je crois en l'homme et en sa capacité de réaction, je veux espérer et, à ma place, j'y contribuerai, que, suite à ces événements, notre pays dans sa profondeur, saura trouver les ressources nécessaires pour la riposte et qu'émergera rapidement un projet authentiquement républicain pour nos enfants.

Le SNPDEN compte parmi ses membres des collègues qui se reconnaissent dans l'une ou l'autre des familles politiques représentatives. Personne parmi eux ne peut déclarer se retrouver dans les idées d'exclusion et de haine qui sont celles du FN, parce que ce serait antinomique avec un engagement dans notre organisation.

Nous, personnels de direction des établissements publics, avons la charge de faire avancer les valeurs républicaines sur lesquelles devra se refonder le tissu social.

Notre tâche est claire : nous devons plus que jamais, par notre engagement militant et professionnel, faire de l'école le lieu de l'intégration et de la démocratie, le lieu où les adolescents apprennent leurs droits mais aussi leurs devoirs, celui où ils apprennent l'acceptation et le respect de l'autre, le lieu du refus de l'exclusion, du racisme et de la xénophobie. Nous devons faire en sorte que les futurs citoyens adultes apprennent à exercer leur esprit critique et reçoivent au delà de l'éducation civique une éducation et une instruction au civisme et à la responsabilité. »

Qu'y a-t-il à modifier à cela ? Rien sans doute, sinon dire avec effroi, que les mêmes causes produisant les mêmes effets, la situation a empiré et les cartes que nous ont présentées les journaux sur les votes Le Pen, montrent que le vote raciste n'est plus réservé à quelques régions. On sait aujourd'hui - ce ne sont pas des sondages mais des analyses de votes - qu'un français sur trois a déjà voté au moins une fois pour le FN. En soi, ce taux a de quoi faire frissonner. Mais j'avoue que je frissonne davantage encore lorsque je vois que le socle dur est maintenant créé. Le Pen et ses séides peuvent maintenant s'appuyer sur un socle de cinq millions de voix. Je me pose la question sur la manière d'aborder ceux qui constituent cette base. La réponse communément développée par les politiques et par les médias consiste à dire, après l'ana-

Nous devons plus que jamais, par notre engagement militant et professionnel, faire de l'école le lieu de l'intégration et de la démocratie, le lieu où les adolescents apprennent leurs droits mais aussi leurs devoirs, celui où ils apprennent l'acceptation et le respect de l'autre, le lieu du vivre ensemble, le lieu du refus de l'exclusion.

Il faudra bien que les questions de la démocratisation de l'école, celles du contenu, de l'organisation des études et des examens, celles de la place et du rôle des personnels, de leur évaluation, celles du fonctionnement du système éducatif, trouvent des réponses.

lyse plus ou moins complaisante des causes ayant entraîné ces votes, que ceux qui ont voté Le Pen sont des égarés, qu'il ne faut pas rejeter ces électeurs, et qu'il suffit de répondre aux problèmes pour les ramener dans le droit chemin. Oui certes, il faut reconquérir le terrain républicain, oui certes il faut relancer le combat républicain. Mais il faut aussi se poser la question autrement et combattre idéologiquement y compris les électeurs. Peut-on encore dire que ces gens ne savent pas pour quoi ils votent, que ce n'est qu'un vote protestataire ? Si cela a pu être vrai à un certain moment de notre histoire récente, ce n'est plus le cas aujourd'hui, et notamment pas après la campagne de l'entre deux tours. Le fait que, très majoritairement, les électeurs FN du premier tour sont restés électeurs FN au deuxième tour, conforte le sentiment que c'est maintenant aux idées de leur leader qu'ils adhèrent. De plus, il est indispensable de regarder de près ce que sont les électeurs. Ce ne sont pas seulement, et loin de là, des gens en difficulté sociale forte. Regardez et vous verrez que le vote Le Pen touche des secteurs socialement très à l'aise. Je ne voudrais pas qu'en omettant de cibler les électeurs on dédouane ces derniers, ni par avance ceux qui pourraient les rejoindre. C'est devenu un lieu commun que de rappeler qu'Hitler est arrivé au pouvoir par l'élection démocratique, après avoir été qualifié au deuxième tour de l'élection présidentielle de 1932, empêchant alors la gauche d'être représentée au deuxième tour. D'accord l'histoire ne se répète pas mais je ne voudrais pas qu'elle bégaie parce que nous aurions insuffisamment évalué la gravité de la maladie.

Saluons ici la bataille du second tour, l'extraordinaire sursaut de notre peuple et la formidable irruption dans la lutte, non pas de la jeunesse - n'oublions pas que le vote des 18-24 ans au premier tour a été de 12 % pour Le Pen - mais d'une partie de celle-ci, particulièrement la jeunesse étudiante et lycéenne. Je veux à ce moment saluer, quoiqu'on en dise souvent, la qualité de la formation civique qui leur est donnée par l'école et par les éducateurs que sont les personnels enseignants - tout particulièrement ceux qui sont chargés de leur enseigner l'histoire -, d'éducation ou de direction.

Le SNPDEN, ses militants et adhérents et les personnels de direction ont pris toute leur place dans les manifestations, derrière leurs banderoles et à la place qui était la leur dans leur fédération. En confirmant unanimement, lors du BN qui a immédiatement précédé le scrutin, l'appel sans réserve à voter pour le seul candidat des républicains, Jacques Chirac, le SNPDEN, après s'être félicité de façon responsable de la réaction des lycéens qui, dans une situation politique inédite et particulièrement grave, ont organisé avec vigueur et détermination les réponses qui convenaient par des manifestations qui n'avaient rien de comparable avec celles que l'on a connues en 1997 et 1998, le SNPDEN, disais-je, a eu une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Si le pire a pu être évité, nous ne sommes cependant pas sortis des graves difficultés. Un président de la République républicain a été élu. Qui peut dire, en dehors de lui et de ses proches, vu les conditions de son élection, qu'il l'a été sur son programme politique ? Lors des campagnes pour les élections législatives, il faudra bien que les problèmes politiques soient posés et que l'assemblée nationale qui sera mise en place ait reçu un mandat clair des électeurs, notamment en ce qui concerne l'une des grandes absentes du dernier scrutin, l'école. Il faudra bien que les questions de la démocratisation de l'école, celles du contenu, de l'organisation des études et des examens, celles de la place et du rôle des personnels, de leur évaluation, celles du fonctionnement du système éducatif, trouvent des réponses.

Le nouveau gouvernement mis en place, au delà de l'image qu'il veut donner, est bien évidemment un gouvernement chargé de préparer les élections pour donner une majorité politique au Président. A ce titre, il faut s'attendre à des mesures rapides et parfois démagogiques. Il semblerait que l'on ait eu du mal à désigner un titulaire du poste : en dehors des raisons purement carriéristes, n'est-ce pas là le reflet d'une peur de prendre la question à bras le corps ? Pour ce qui concerne nos ministres, si nous ne connaissons Luc Ferry qu'en tant que président du Conseil National des Programmes, à la tête duquel il a beaucoup travaillé, sous la direction de trois ministres très différents, tant dans les orientations politiques que dans le style, François Bayrou, Claude Allègre et Jack Lang, ce qui peut constituer un a priori non défavorable, si nous le connaissons peu disais-je, nous connaissons très bien, en revanche Xavier Darcos, qui dirigeait le cabinet de François Bayrou lors des négociations de 1995. Nous avons en face de nous un directeur attentif et affable, maîtrisant parfaitement bien ses dossiers. Nous pouvons donc dire qu'il connaît bien le fonctionnement du système éducatif et qu'il a toujours affirmé la place essen-



tielle des personnels de direction dans le dispositif. Madame la rectrice nous disait tout à l'heure que ses dispositions n'avaient pas changé. Puisque, pour les raisons que j'ai dites, il connaît également bien le SNPDEN, le contact pourra être très rapidement établi et il ne sera pas nécessaire d'apprendre à se connaître. Nous avons d'ailleurs écrit, dès mardi dernier, aux deux ministres afin de les rencontrer le plus rapidement possible. Nous avons évidemment suggéré que cette rencontre se tienne avec la nouvelle direction qui sortira de ce congrès mais nous nous sommes déclarés prêts à toute éventualité. Nous attendons évidemment de Luc Ferry et de Xavier Darcos des précisions rapides sur les orientations qu'ils comptent donner à leur ministère. Des décisions urgentes doivent être prises ; nous attendons qu'elles le soient dans le sens de l'intérêt des jeunes, du système éducatif et de ses personnels. Nous espérons que la concertation sera vraiment à l'ordre du jour et que les projets de textes ne se contenteront plus d'être mis en concertation sans que cette dernière serve à quoi que ce soit.

La mise en œuvre du protocole d'accord et de notre nouveau statut

Il est évidemment nécessaire de rappeler ici la stratégie que nous avons mise en œuvre pour parvenir à cette signature : partir d'une définition de nos missions, rappelant au premier chef que notre première responsabilité est pédagogique, en déduire une conception autre de notre métier et, en dernier lieu, comme une conséquence de tout cela, aboutir à une nouvelle définition de notre carrière.

Nous avons mis au cœur de notre réflexion le statut des personnels de direction de l'an 2000, le mot statut s'entendant

aussi bien en terme de stature qu'en terme de carrière. Et nous l'avons fait pour des raisons de fond :

« la nation est-elle enfin prête à se doter d'un service public national d'éducation correspondant à ses besoins réels, pour que très vite, nos élèves deviennent les femmes et les hommes heureux qu'ils aspirent justement à être, les êtres sociaux conscients de leur rôle et des citoyennes et citoyens actifs et responsables, aux yeux ouverts, sachant repousser et combattre les thèses haineuses, racistes et xénophobes qui leurs sont présentées et les fausses solutions simplistes et criminelles, sachant rechercher sans cesse en les faisant vivre pleinement la mise en œuvre des trois substantifs de notre devise républicaine, pour qu'ils soient enfin les composants et les acteurs irremplaçables d'une nation riche de son histoire, de son terroir, de ses hommes et de ses femmes et capable de bâtir son avenir ».

Ce sont les mots que je prononçais à l'ouverture de la première réunion de la « Mission Blanchet ». Ils doivent aujourd'hui curieusement résonner à nos oreilles.

Depuis 1986, pris entre les tendances jacobines de l'État, la poussée décentralisatrice des collectivités territoriales et le rôle ambigu des conseils d'administration de l'EPL, les personnels de direction, chefs et adjoints, ont su inventer et faire vivre les équilibres nouveaux. La qualité des femmes et des hommes déterminés placés à la tête des établissements a pu se substituer pour un temps aux ambiguïtés dans l'application des lois de 1983. Tout exige que cette qualité grandisse. L'heure ne pouvait être à une énième réformette qui n'aurait eu pour objectif que d'organiser différemment l'irresponsabilité, l'a - responsabilité, de chacun des acteurs du monde éducatif, mais bien à une rénovation significative qui demande un courage politique fort.

La société toute entière a réussi à se défaire sur l'école de l'ensemble de ses problèmes, de ses contradictions et de ses paradoxes, de ses mensonges. Depuis le décret du 30 août 85, les personnels de direction se sont vu confier tout ce que les grands corps de l'État n'avaient pu régler, tout ce pour quoi le corps social avait cessé d'intervenir. Il peut paraître exaltant et valorisant pour un corps de se voir confier un rôle aussi important dans la nation. Mais qui se laisserait réellement griser par tant d'importance quand une analyse de nos réalités quotidiennes serait plutôt de nature à rebuter les candidats à ces fonctions ? Citons péle-mêle, la dislocation de la famille, la fracture sociale, la paupérisation, la disparition des métiers traditionnels, la délinquance, la drogue, l'ignorance des valeurs, les communautarismes, la violence...

C'est forts de cette analyse que nous avons revendiqué et commencé à obtenir, dans les mots au moins, cette nouvelle stature qui doit nous permettre, sous l'autorité directe des recteurs, de mettre en œuvre, par un pilotage rénové, les ambitions républicaines de la nation, de promouvoir et d'organiser l'action collective des personnels, de participer à l'évaluation de l'activité de l'EPL

La société toute entière a réussi à se défaire sur l'école de l'ensemble de ses problèmes, de ses contradictions et de ses paradoxes, de ses mensonges.

Il peut paraître exaltant et valorisant pour un corps de se voir confier un rôle aussi important dans la nation. Mais qui se laisserait réellement griser par tant d'importance quand une analyse de nos réalités quotidiennes serait plutôt de nature à rebuter les candidats à ces fonctions ?



Nous voulons
ne plus être
écartelés entre
nos missions
et les conditions
déplorables
et souvent
scandaleuses
dans lesquelles
nous les
accomplissons.

C'est tout cela
le sens
du protocole.

dans son champ d'autonomie. Nous voulons diriger et en avoir le temps et les moyens. C'est notre grande ambition pour le service public qui fonde notre ambition pour notre métier et ceux qui l'exercent. Nous voulons ne plus être écartelés entre nos missions et les conditions déplorables et souvent scandaleuses dans lesquelles nous les accomplissons.

C'est tout cela le sens du protocole.

Il est à peu près intégralement mis en œuvre pour ce qui concerne les carrières. C'est évidemment une satisfaction sans réserve. Mais en même temps, cette constatation entraîne davantage de regrets devant les difficultés de mise en place d'un certain nombre de dispositifs prévus dans la première partie du protocole ; je pense bien sûr à la modification du décret du 30 août, j'y reviendrai. Nous n'accepterons pas qu'il soit pensé ou dit du côté de la rue de Grenelle que le protocole est appliqué, sous le prétexte que les mesures relatives à la carrière ont fait l'objet des textes indispensables et sont appliquées. Bien entendu un syndicat ne peut que s'en réjouir ; c'était une partie de son combat. Et c'est un combat que le SNPDEN a porté seul, absolument seul, face aux ministères, mais aussi sans ses concurrents voire face à eux. Mais nous considérerions comme insultant qu'on nous demande maintenant de nous taire en amalgamant les formules « Sois belle et tais-toi » et « Prends l'oseille et tire-toi » en une élégante formule du style « Prends l'oseille et ferme-la ».

Depuis la publication du rapport d'activité, des textes essentiels sont parus. Le statut des personnels de direction c'est d'abord le BO spécial du 3 janvier 2002 qui comprend outre le protocole lui-même, le décret fondateur du 11 décembre 2001 et les textes concernant notre évaluation. Le statut des personnels de direction c'est aussi le décret du 9 janvier 2002 portant attribution de nos indemnités ainsi que les arrêtés pris en application. C'est le décret du 16 janvier 2002 fixant notre régime de rémunération et son article 5 concernant le butoir ainsi que les arrêtés correspondants. C'est enfin le BO spécial contenant le classement des établissements. Je voudrais m'arrêter un instant sur cette dernière question. Nous vous avons fait passer la copie de la lettre que le DAF a adressée aux Recteurs concernant l'application du nouveau classement pour ceux qui sont déclassés. Chacun doit bien être conscient que le fait d'obtenir une mise en application retardée pour tous ceux qui étaient déclassés n'était pas une mince affaire et je ne connais pas de précédent en la matière. C'est encore à mettre à l'actif de notre syndicat, de la même façon que l'application intelligente de l'obligation de mobilité ; ceci démontre que même si l'on a apposé notre signature à un document, nous continuons à exercer toutes les initiatives possibles pour améliorer la situation. C'est pourquoi les critiques de l'ex SPDLC nous accusant sur ce dernier point de feindre de découvrir les problèmes sont risibles ou plutôt ridicules ; elles sont révélatrices d'une conception très accompagnatrice du syndi-

calisme. Quand on va au-delà des mots...

Par ailleurs, des circulaires concernant les concours, les détachements, la liste d'aptitude, les tableaux d'avancement ont été publiées sans, la plupart du temps, que la DPATE prenne en compte nos remarques lorsqu'elles visaient à donner plus de lisibilité et davantage de contrôle syndical sur ces opérations. Toute une culture.

Restons un instant sur le butoir. Personne ne doit se tromper ici sur le caractère exceptionnellement important de cette mesure. D'abord pour ceux qu'elle concerne et pour tous ceux qu'elle concernera et ils seront de plus en plus nombreux ; c'est le sens même du corps unique, particulièrement dans une situation démographique dans laquelle en 8 ans, 2/3 des personnels de direction seront partis à la retraite. Elle concerne aussi tout le vivier puisque grâce à cette mesure, le corps devient plus attractif, notamment pour les agrégés ou équivalents. C'est enfin une mesure essentielle parce que pour la première fois depuis très longtemps, des mesures sont prises, touchant directement les pensions. C'est donc une brèche dans toute une politique gouvernementale, qu'elle soit de droite ou de gauche. Je signale à ce propos à nos camarades retraités, que j'ai signé une lettre adressée dans un premier temps au directeur des affaires financières lui demandant d'une part d'écrire le décret d'assimilation, d'autre part de faire bénéficier l'ensemble des pensionnés actuels qui sont soumis à cette égrègement de ce nouveau texte. On ne peut en effet concevoir que des personnels partis en retraite avec le même grade et le même indice puissent être traités différemment dans leur retraite. Si la réponse n'était pas celle que nous souhaitons, toutes les voies de recours seraient utilisées, en justice s'il le faut.

Le SNPDEN est fier d'avoir obtenu cette mesure, seul, je le redis, le SNPDEN est fier d'avoir agi, avec l'UNSA Éducation et l'UNSA



Fonctionnaires. S'il suffisait en effet – comme le fait l'ex Amicale – de poser une revendication pour considérer qu'on a agi, ce serait bien facile. C'est donc bien, pour nous, un authentique succès syndical, mené avec les armes de l'action syndicale. Mais pour cela, il faut savoir et pouvoir se comporter en syndicat.

Le conseil pédagogique

Tout ceci posé, le SNPDEN ne peut que s'insurger de la manière dont la modification du décret du 30 août a été menée. Entre la signature du protocole du 16 novembre 2000 et le projet qui nous a été présenté en décembre dernier, avec une demande pressante de la DESCO pour obtenir une réponse rapide, cette direction a pris des contacts avec les organisations syndicales d'enseignants pour examiner avec elles la question du conseil pédagogique et celle du bureau que nous souhaitions voir s'instaurer. Pas avec nous, c'est à signaler. Chaque fois que nous rencontrions le directeur, celui-ci nous faisait part des remarques négatives du SNES principalement sur le bureau. Nous les connaissons puisque nous avons eu l'occasion de faire le tour de ces deux questions lors de la rencontre que nous avons souhaité avoir avec ce syndicat au mois de juin dernier. Le texte qui nous a été présenté comme un projet avant saisine au conseil supérieur en janvier dernier n'était pas satisfaisant :

Parce que l'objectif que nous donnions à ce conseil était dévoyé ; alors que nous pensons qu'il faut instaurer un conseil qui soit une véritable protection à la liberté pédagogique des enseignants, celle-ci pouvant être menacée par les compétences du conseil d'administration, le projet prévoyait par exemple la présence délibérative inadmissible des COP (inadmissible parce que les COP ne sont pas membres de l'EPLÉ et qu'ils auraient siégé dans un des organismes

basiques de l'EPLÉ) et celle, discutable, des CPE. En outre, le projet retirait de fait tout pouvoir éducatif à la commission permanente et excluait l'adjoint du dit conseil

Parce que, au lieu de créer un bureau, à l'image du CA, il plaçait au niveau du seuil des marchés (nouveau taux), les conventions et contrats à présenter au CA. Ceci avait pour conséquence que quasiment aucun contrat n'était soumis au CA. Belle provocation à l'égard des membres du CA.

Parce qu'il présentait des mesures injustes, inapplicables et parfois même en contradiction avec le décret concernant les mesures disciplinaires et sans que ce décret soit modifié, visant à résoudre (?) les problèmes disciplinaires concernant les internes hébergés dans un autre établissement que celui qu'ils fréquentent. Nous avons adressé à la DESCO, trois pages de remarques et de propositions, ajoutant notamment des modifications visant à rendre le décret plus opérationnel et plus juste – je pense notamment aux établissements qui comptent plusieurs adjoints.

C'est à la lecture de l'US au début du mois de mars que nous avons appris que la modification du décret n'était plus à l'ordre du jour. Vous avez lu notre réaction dans Direction, les propos tenus par nos différents interlocuteurs comptaient plus que des nuances. Nous avons également appris par la réponse que Lionel JOSPIN avait faite à notre lettre à certains candidats, (réponse reçue par nous... le lendemain du premier tour !), que ce texte serait présenté au conseil adéquat. Et en effet, il le fut, ou plus exactement, on fit comme si on le présentait. Ce fut fait de façon telle que la réaction des personnels fut à la mesure de ce qu'on pouvait attendre, voire pour certains souhaiter. Et je ne crois pas qu'on puisse leur donner tort. D'abord, le texte n'a pas été adressé à l'avance aux membres du CSE, contrairement aux habitudes. Ensuite, certains membres du conseil ont reçu des amendements présentés par l'administration, suite à la « concertation » ; d'autres – dont le SNPDEN et les autres syndicats de l'UNSA – ne les reçurent qu'à l'entrée en séance. Enfin le contenu de ces amendements représentait de nouvelles provocations, puisque, par exemple, au conseil pédagogique auraient siégé les parents d'élèves, le gestionnaire et un représentant lycéen, pédagogues bien connus, mais pas l'adjoint au chef d'établissement. Quant aux remarques du SNPDEN, pas une d'entre elles n'avait eu l'heur de plaire à la DESCO. Ces inadmissibles provocations qui créaient un conseil d'administration bis dont personne ne voit l'utilité et qui plaçait la pédagogie sous la responsabilité d'un comité machin ont entraîné les personnels à refuser de siéger et je ne vois pas tout à fait pourquoi on pourrait le leur reprocher. Nous proposons aux syndicats concernés de l'UNSA Éducation, comme nous l'avons déjà fait pour la préparation du CSE d'avoir une réunion de concertation sur cette question, qui pourrait devenir position fédérale.

De la même façon, nous proposons au SNES et au SNEP de les rencontrer pour aller au bout de la discussion de façon à examiner avec eux si nos positions sont vraiment

Nous pensons qu'il faut instaurer un conseil qui soit une véritable protection à la liberté pédagogique des enseignants, celle-ci pouvant être menacée par les compétences du conseil d'administration.

Nous proposons aux syndicats concernés de l'UNSA-Éducation d'avoir une réunion de concertation sur cette question. De la même façon, nous proposons au SNES et au SNEP de les rencontrer pour aller au bout de la discussion.



Nous avons été destinataires d'un projet de circulaire concernant le sport scolaire.

Une disposition envisagée, particulièrement grave puisqu'elle constituerait un délit, si elle était maintenue et appliquée. Cette disposition prévoit que le chef d'établissement peut proposer au conseil d'administration qu'il préside, le vote d'une subvention à l'AS dont le chef d'établissement est toujours obligatoirement président... C'est la définition même de la prise illégale d'intérêt.

aussi irréductibles qu'il apparaît au premier abord. Nous pensons que ce conseil scientifique, qu'il soit appelé pédagogique ou qu'il ne le soit pas, est la seule protection des enseignants devant une évolution forte, très forte des textes sur la décentralisation.

Nous disons donc que le conseil pédagogique reste à construire, un conseil qui reste conforme à l'esprit et à la lettre du protocole. Tous les rapports rédigés depuis trois ans demandent son instauration, le dernier en date étant celui de Nicole Belloubet-Frier sur les lycées. Nous attendons donc du nouveau ministre qu'il assure la continuité de l'État et qu'il propose un texte cohérent et intelligible qui crée un conseil pédagogique - scientifique - ouvert aux seuls pédagogues de l'établissement que sont les personnels de direction et les enseignants, un texte qui laisse au conseil d'administration toutes ses prérogatives et qui favorise l'exercice de la liberté pédagogique des enseignants.

Les réformes et la réflexion pédagogique

Dans le domaine pédagogique, la mise en œuvre de la réforme du collège s'est heurtée, se heurte encore, à de nombreuses difficultés. Rappelons que notre mandat de congrès nous amène à lutter pour un collège qui « doit adopter tous les élèves selon des modalités différenciées, mises en place par les projets d'établissement ». Les premières réponses ministérielles allaient dans ce sens en avril 2001 et nous avons, à l'époque, pris connaissance avec intérêt des propositions ministérielles mais aussi avec une attention vigilante, habitués que nous sommes à des reniements et à des applications tellement brouillonnes ou irréalistes qu'elles dénaturent le projet lui-même. Nous avons donc apporté notre soutien à la nouvelle organisation des sixièmes. Depuis, le décalage avec les principes affirmés a été tel que nous avons été amenés, en décembre, à refuser le retour à une grille horaire élève qui nie toute différenciation pédagogique. Pour le cycle central, nous continuons à défendre le principe des itinéraires de découverte. Nous exigeons cependant que soit enfin publiée une circulaire concernant la responsabilité pendant ces activités, celle-ci ne pouvant en aucun cas être réalisée par un couper/coller utilisant la circulaire TPE, dans la mesure où la totalité des élèves sont mineurs et les collèges subissant encore plus que les lycées, dans le domaine de la responsabilité, les contraintes des transports scolaires. Doit trouver aussi une solution la question financière et celle de la contradiction entre le caractère obligatoire pour les élèves et facultatif pour les personnels. Et sur ce point bien entendu, la circulaire de rentrée ne nous rassure évidemment pas.

Pour les lycées, la décision sur les TPE en terminales qu'a prise le ministre avant de partir est habile. Rendre obligatoire les TPE en terminales nous paraît être une bonne chose. Rappelons que nous n'avions accepté la situation mise en œuvre cette année qu'à

titre provisoire en considérant qu'il fallait lier cette activité à une évaluation au baccalauréat. La solution envisagée, qui renforce le côté attractif de l'option au bac en doublant le coefficient est une solution qu'il convient de juger positivement.

Nous signalons dans la période actuelle, un très intéressant rapport de Madame Belloubet-Frier, Rectrice de l'Académie de Toulouse (lire p. 78). Nous avons été reçus par elle, le 15 février et nous y retrouvons plusieurs de nos analyses ou propositions.

Ainsi nous retrouvons-nous dans les trois objectifs qu'elle propose pour « tendre vers une exigence d'excellence » :

1. Rendre les élèves responsables de leur orientation avec notamment la création d'un cycle troisième seconde qui serait un cycle de détermination-orientation, et un affermissement très important des liens lycée/enseignement supérieur
2. Recentrer le lycée sur les grandes voies de formation
3. Assurer une réelle fluidité des parcours scolaires

Il s'agit bien là d'un rapport qui pourrait faire référence, de la même façon que le rapport « Centrale 2000 » de Céline Wiener l'avait fait dans son domaine en 1991. Il convient que le syndicat le travaille, l'amende éventuellement, s'y oppose s'il le faut, qu'il s'en empare en tous cas.

Nous avons été destinataires d'un projet de circulaire concernant le sport scolaire. Si la quasi totalité de la circulaire ne pose pas de problème essentiel, dans la mesure où son contenu reprend les dispositions antérieures, à tel point qu'on se demande les raisons pour lesquelles il était absolument indispensable de réécrire un texte, ce n'est pas le cas pour une disposition envisagée, particulièrement grave puisqu'elle constituerait un délit, si elle était maintenue et appliquée. Cette disposition prévoit que le chef d'établissement peut proposer au conseil d'ad-



ministration qu'il préside, le vote d'une subvention à l'AS dont le chef d'établissement est toujours obligatoirement président... C'est la définition même de la prise illégale d'intérêt, un délit puni d'emprisonnement ; un ordonnateur ne peut faire allouer une subvention à une association dont il assure la présidence. Cela signifie-t-il que le chef d'établissement puisse ne plus présider l'AS ? Si elle restait en l'état, nous attaquerions cette circulaire d'autant plus qu'elle n'a pas été soumise au CSE, et nous demandons évidemment à nos collègues de ne surtout pas mettre en œuvre cette disposition.

La réflexion sur les classes préparatoires continue à avancer et le groupe de travail que le Bureau National a mis en place l'année dernière produit une réflexion particulièrement efficace et intelligente sur les nécessaires réformes des CPGE, sur les relations avec les universités ou sur le statut des élèves de CPGE, sur les mesures pédagogiques à prendre pour permettre aux jeunes issus de CSP défavorisées de réussir dans ces classes tout en donnant au syndicat des armes pour faire avancer, dans ce domaine comme dans d'autres des dossiers d'actualité tels les dossiers d'entrée, le système d'accès en CPGE, les concours et le gratuité. Ceci permet au SNPDEN d'investir un domaine qu'il aurait dû investir depuis longtemps ce qu'il n'avait jamais réellement fait.

Dans le domaine des EREA-LEA, on a pu noter dans la période récente une évolution qui pourrait être intéressante. Depuis 1997, le dossier pédagogique était bloqué, notamment parce que le Ministère craignait de mettre à jour et devoir résoudre donc, les anomalies criantes dans le service des enseignants. Une première brèche a été ouverte lors de la négociation du protocole puisque nous avons pu faire attribuer aux directeurs d'EREA l'indemnité de sujétions spéciales commune et l'indemnité de responsabilité de direction attribuée aux chefs d'établissement ce qui a entraîné une évolution considérable du total de leurs indemnités et, dans l'esprit, la recon-

naissance de leur rôle de chef d'établissement. Après la décision ministérielle de lancer une mission sur l'analyse de l'organisation et du fonctionnement des EREA et suite aux évolutions du statut des PLP, une deuxième brèche a été ouverte par les négociations engagées et conclues par les syndicats d'enseignant. Il faut maintenant faire évoluer les textes pour obtenir la création des LEA et les conséquences sur les personnels en matière de BI et l'intégration complète des directeurs d'EREA dans le corps des personnels de direction, les postes en EREA devenant des postes accessibles à l'ensemble des personnels de direction et inversement.

La médiatisation de la violence

Avant de passer aux dossiers en cours sur le Métier, arrêtons nous un instant sur la violence. N'oublions pas d'abord que sur cette question, le LA avait été donné le 14 juillet dernier par le président de la République. A tel point d'ailleurs qu'avant la rentrée scolaire, je dis bien, avant la rentrée, à la fin du mois d'août, les journalistes n'étaient friands que d'échos sur la violence, comment nous allions y répondre, etc. Il est vrai que le Ministère lui-même avait joué son rôle dans la partition en présentant le logiciel Signa comme la panacée aux questions posées. Comme si un thermomètre combattait la fièvre. Alors, bien évidemment au mois de février, avec la parution des chiffres issus de Signa et le triomphalisme des autorités au moins dans un premier temps, malgré les appels à la prudence dans l'utilisation des chiffres lancés par Sonia Heinrich, le débat – particulièrement biaisé – était relancé.

Que notons-nous : heureusement, les événements très graves ne revêtent pas un caractère massif. Nos établissements ne sont pas dans le Chicago des années trente. Imagine-t-on d'ailleurs ce qui aurait été dit si les événements du Lycée d'Erfurt s'étaient déroulés dans un de nos établissements ?

S'ils ne revêtent pas un caractère massif, ils sont très douloureusement ressentis par tous ceux qui vivent dans les établissements où ils se déroulent, personnels de toutes sortes, notamment personnels de direction, mais surtout, élèves. N'oublions jamais lorsque nous traitons de la violence que les premières victimes sont les enfants ou adolescents, donc, par nature, les plus faibles. C'est aussi mettre l'enfant au cœur du système éducatif que de rappeler cela. On sait aussi que des événements graves qui se déroulent dans un établissement rejaillissent aussi sur tous les établissements voisins, notamment dans la même commune, mais aussi sur le département.

Pour ce qui concerne les actes de violence moins graves, ils sont d'autant plus douloureusement ressentis qu'ils sont répétitifs et instaurent dans l'établissement un climat intolérable. Soyons pondérés dans l'appréciation. D'abord il faut dire et redire que, dans de nombreux établissements, la mobilisation

N'oublions pas d'abord que sur la question de la violence, le LA avait été donné le 14 juillet dernier par le président de la République. À tel point d'ailleurs qu'avant la rentrée scolaire, je dis bien, avant la rentrée, à la fin du mois d'août, les journalistes n'étaient friands que d'échos sur la violence.



ARTT : nous n'accepterons pas un traitement différencié entre chefs et adjoints non plus qu'entre les collègues exerçant sur des « petits » ou des « gros » établissements. La logique du corps unique et d'une carrière se déroulant sur plusieurs postes et emplois impose un décompte forfaitaire de nos jours d'ARTT.

des équipes, sous l'autorité de la direction et avec l'engagement du plus grand nombre a permis de faire progresser la situation : les succès ont été obtenus lorsqu'on a su et pu associer la prévention et l'éducation, avec la sanction, voire la répression judiciaire.

Mais cette amélioration n'est pas générale ; dans certains lieux, en dépit du formidable travail effectué, la situation s'aggrave et se renouvelle même ; il y a en outre diffusion sur l'ensemble du territoire national. Il est stupide d'opposer dans ce domaine prévention et répression. Nous savons aussi que des moyens importants ont été mis en œuvre. Il faut bien entendu poursuivre dans cette direction. Nous savons aussi qu'en disant qu'il faut éradiquer la violence, on n'a pas dit pas grand chose. Quelques individus, un tout petit nombre le plus souvent, exercent une véritable terreur et font peser sur l'atmosphère des établissements dans lesquels ils exercent un climat insupportable. De vraies mesures doivent être prises qui permettent de traiter les difficultés liées aux violents et qui préconisent un traitement spécifique de ces enfants ou de ces adolescents violents, mesures et traitements qui ne peuvent en aucun cas être menés dans le cadre scolaire. Il faut donc revoir les procédures disciplinaires qui ne sont pas adaptées pour ces cas là ; il faut aussi que la réglementation nous permette de réellement prendre en compte les phénomènes de l'absentéisme dont il est de bon ton de considérer qu'ils ne s'expliquent que par une fragilité personnelle ou sociale, notamment en les réprimant de façon spécifique. Enfin, je mets en garde les Ministres contre toute mesure qui, mettant en cause la carte scolaire, risquerait de mettre davantage encore à mal la mixité sociale.

Le domaine des conditions d'exercice du métier

Il nous faut commencer par rappeler que le protocole ne pouvait pas, en tant que tel, porter amélioration des conditions de notre activité. En posant le problème du temps et des moyens de diriger, le SNPDEN savait qu'il touchait là à l'une des questions essentielles pour les individus et pour le système, mais aussi à l'une des questions ne pouvant se résoudre par un coup de baguette magique mais par un lent, trop lent, cheminement.

L'ARTT

Pourtant des pistes existent maintenant et des textes ont été présentés et publiés, sur l'ARTT. C'est unanime, que notre CSN de novembre 2000 a posé le principe d'une « réduction du temps de travail obtenue par capitalisation en nous laissant la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps dès lors que le total capitalisé correspond à une année scolaire en cours de carrière au libre choix de chacun ».

Il s'agissait dans notre négociation de ne pas diviser le corps des personnels de direc-

tion, chefs et adjoints, où qu'ils exercent, contrairement à ce qu'était la position initiale de la DPATE. C'est forts de cette position que nous avons demandé à notre fédération de renégocier avec la fonction publique sur ce temps de capitalisation. Le texte, fruit de cette renégociation, a été présenté au Conseil Supérieur. Le délai de capitalisation maximale est porté de 5 à 10 ans et il est possible d'utiliser le compte épargne temps avant ce terme. Sachant que le CET ne peut excéder 22 jours par an, il sera possible de capitaliser une année complète au bout de dix ans.

C'est donc une victoire importante du SNPDEN et de l'UNSA-Education. Ceci acquis, nous n'accepterons pas un traitement différencié entre chefs et adjoints non plus qu'entre les collègues exerçant sur des « petits » ou des « gros » établissements. La logique du corps unique et d'une carrière se déroulant sur plusieurs postes et emplois impose un décompte forfaitaire de nos jours ARTT. Cela signifie aussi que, une fois la question de ce décompte posée et résolue, l'utilisation et le recours au CET ne peuvent que représenter, parmi d'autres, une application de l'ARTT. Ce congrès devra, fort de l'acquis important que je viens d'évoquer, mettre en place une revendication d'ensemble.

La gratuité

Le dossier sur la gratuité a pris une dimension nouvelle au début du mois d'avril par l'organisation d'une réunion regroupant personnels, parents, élèves, représentants des collectivités.

Notre syndicat est porteur de positions en la matière, positions courageuses, totalement exemptes de démagogie, basées à la fois sur la réflexion que notre activité professionnelle nous impose et sur des positions sociales et sociétales de principes aux antipodes d'un égalitarisme dont les bénéficiaires sont en fait ceux qui ont déjà le plus.

Commençons par le collège ;



Il convient tout d'abord d'observer que depuis 1975 en droit et aujourd'hui dans les faits, la quasi totalité d'une classe d'âge est scolarisée au collège, sous le régime de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, comme c'était déjà le cas pour l'école élémentaire, dès la fin du XIX^e siècle. Il y a donc une certaine logique pour les familles, à souhaiter retrouver au collège non seulement la qualité de l'enseignement, mais également celle d'autres prestations : il faut bien admettre cependant qu'une organisation pédagogique plus complexe (emplois du temps, professeurs spécialisés, apprentissage d'une certaine autonomie, contrôle des absences, conseils de classes, l'autonomie du budget des EPLE, des relations plus complexes avec les familles) conduisait naturellement à mettre en place des moyens plus coûteux de correspondance et parfois, de supports pédagogiques : cette obligation a été reconnue par l'État qui a pris la décision de verser des subventions très insuffisantes certes, mais spécifiques lorsqu'il a décidé d'affirmer la gratuité.

Dans les lycées la situation est différente puisque, si 80 % d'une classe d'âge est en seconde, 70 % sont retrouvés au baccalauréat. Une minorité importante ne bénéficie pas d'une prétendue gratuité.

Au niveau des classes post bac, les proportions s'inversent : nous n'avons affaire qu'à 30 % des étudiants de premier cycle, à une minorité encore plus grande de la classe d'âge et nous sommes bien sûr en dehors de toute scolarité obligatoire... Et en plus, c'est dans ces classes-là que l'État débourse le plus.

Et, en outre, en CPGE, nous avons affaire aux enfants des CSP les plus favorisées.

Une extension de la prise en charge des dépenses liées à la scolarité conduit donc à accroître les inégalités sociales.

Le rapport Toulemonde sur ce sujet, consultable sur le site du Ministère, est très intéressant et souvent très positif, sauf qu'il élude la question sur le post bac, en restant ancré sur le dogme de la gratuité. Il méconnaît totalement, et le formidable décalage social qu'une

pseudo gratuité induit, et l'inégalité de traitements entre étudiants, ce qui, posé en termes de justice, pourrait tout à fait, rendre inconstitutionnels tous les droits universitaires légaux.

La réponse à apporter est donc bien d'ordre social : il s'agit de donner une priorité absolue à l'aide aux familles des élèves de l'enseignement professionnel et technologique, notamment aux étudiants de BTS, en utilisant beaucoup mieux les aides et les fonds sociaux alimentés par l'État ou les collectivités territoriales en faveur des élèves en situation sociale difficile et cela à tous les degrés. Le principe de base devra toujours être qu'aucun élève ne doit être en situation d'interrompre ses études pour des raisons financières et c'est bien évidemment au niveau de l'établissement que les cas peuvent être traités.

Retraites et pensions

On sait que c'est là un des sujets que le gouvernement issu des élections législatives devra aborder. Rappelons que le Conseil d'orientation des retraites a publié un rapport qui fait l'éloge de la répartition fondée sur la solidarité entre les générations. Le SNPDEN doit être particulièrement attentif à cette question, dans la mesure, notamment, où l'intérêt de ses avancées statutaires repose en partie sur le mode de définition de nos pensions (je pense à la référence aux six derniers mois). Les adhérents du SNPDEN sont attentifs à ces problèmes parce que les nombreuses avancées statutaires obtenues pour les actifs lors de ces dix dernières années, n'ont eu que peu, voire pas du tout de retombées sur les pensionnés. Le syndicat devra lors de ce congrès réaffirmer ses exigences pour les négociations qui vont s'ouvrir. Ses exigences sont négociables, bien entendu, certaines moins que d'autres, quelques unes ne l'étant pas du tout. Elles porteront, ces exigences, sur l'âge de départ à la retraite, les possibilités d'aménagement des fins de carrière, le taux de remplacement et son indexation, le nombre d'annuités, la base de référence, les possibilités de rachat pour les années d'études. Il sera aussi indispensable de rappeler notre attachement à la budgétisation de nos pensions en refusant toute création de caisse autonome.

Situation syndicale à l'interne et dans son environnement

On constate à l'interne un double phénomène apparemment et en partie contradictoire. Une légère baisse de la syndicalisation, non alarmante et visiblement spécifique à certaines académies. Avec 9 324 syndiqués, nous comptons 111 syndiqués de moins que l'année dernière au Congrès soit, -1.1 % Si la tendance que nous avons notée pendant l'année se vérifie, ce phénomène a touché les retraités. Nous nous trouvons dans une phase normale de décompression syndicale ; on se mobilise sur un objectif, on se démobilise après une victoire. Il faudra bien entendu que la commission vie syndicale se penche sur la question dans la phase de préparation des élections professionnelles, d'autant plus que, contradictoirement, sans que je dévoile évidemment

Le syndicat devra lors de ce congrès réaffirmer ses exigences pour les négociations qui vont s'ouvrir. Elles porteront, sur l'âge de départ à la retraite, les possibilités d'aménagement des fins de carrière, le taux de remplacement et son indexation, le nombre d'annuités, la base de référence, les possibilités de rachat pour les années d'études. Il sera aussi indispensable de rappeler notre attachement à la budgétisation de nos pensions en refusant toute création de caisse autonome.



Est-ce que parfois, les positions syndicales, parce qu'elles sont positives, parce qu'elles sont souvent meilleures que celles de l'administration, en tout cas plus courageuses, est-ce que parce que notre puissance, notre intelligence collective nous permettent de gagner sans qu'il soit utile de crier « manif, manif, manif » que nous serions co-gestionnaires ? Nous avons le tort, par rapport à d'autres, d'avoir des mandats et d'obtenir satisfaction. N'est-ce pas le moins de ce qu'on peut attendre d'un syndicat ?

les résultats du vote sur le rapport d'activité, tâche qui incombe au secrétaire de la commission de contrôle, les chiffres en ma possession montrent une progression de l'ordre de 3.5 % des votes favorables au rapport d'activité dans une participation en hausse de 1.5 %. C'est donc d'une bonne santé que le syndicat fait preuve ; il se reconnaît dans la stratégie menée par le SNPDEN et dans ses acquis. Il s'agit donc plus que jamais d'aller au devant des collègues, d'aller les écouter et d'aller leur expliquer ce que nous sommes.

Je souhaiterais développer rapidement deux ou trois idées autour de ce que certains de nos collègues appellent notre prétendue cogestion, qu'ils fustigent avec force. Il faudrait savoir de quoi l'on parle avant tout. Dans la tradition syndicale, on appelle co-gestionnaires, des syndicats qui gèrent avec leur direction, patronat ou administration. En quoi gérons-nous l'éducation nationale ? En quoi les circulaires et la réglementation sont-elles le fruit du travail en commun du syndicat et du ministère ? En quoi d'ailleurs, les circulaires rectorales sont-elles le fruit du travail en commun des sections académiques et des rectorats ? Je peux vous dire que, notamment depuis deux ans, peu de textes mis en concertation évoluent après nos remarques ou celles des autres syndicats, le ministère se croyant forcément détenteur de la vérité et de l'intérêt commun.

Est-ce que l'on parle du travail des commissaires paritaires ? Gèrent-ils ensemble, avec le ministère, au delà de ce que la morale et la tradition syndicale permettent, les carrières des collègues. Je ne crois pas que ce reproche leur soit adressé. En tout cas, je m'inscrirais en faux si une telle assertion était prononcée.

Alors quoi ? Est-ce que parfois, les positions syndicales, parce qu'elles sont positives, parce qu'elles sont souvent meilleures que celles de l'administration, en tout cas plus courageuses, est-ce que parce que notre puissance, notre intelligence collective nous permettent de gagner sans qu'il soit utile de crier « manif, manif, manif » comme d'autres criaient « l'Europe, l'Europe, l'Europe » que nous serions co-gestionnaires ? Ce serait risible si ce n'était si grave. Nous avons le tort, par rapport à beaucoup d'autres, d'avoir des mandats et d'obtenir satisfaction. N'est-ce pas le moins de ce qu'on peut attendre d'un syndicat ?

A côté de nous, les forces se regroupent ou les grandes manœuvres commencent. La création du Syndicat Indépendance et Direction, adhérent à la FAEN, résulte de l'absorption par le SPDLC, déjà malade, de l'Amicale des Provisseurs et du groupuscule SUPDLC-FNPAES, ces deux syndicats servant donc de peinture défraîchie pour l'une, délavée pour l'autre, destinée à ravalier ou à camoufler le banc vermoulu.

Ce nouveau syndicat ne cache pas que ce nouvel avatar de nos organisations concurrentes a pour objectif de préserver leur représentation aux commissions paritaires, le SPDLC ayant représenté 12 % des voix en 1998, et l'Amicale 5 % au même scrutin. Rappelons déjà que le SPDLC résultait d'une première fusion réalisée en 1996, après les élections de 1995, entre le SNCL et de

l'APDESD, une Amicale extrêmement à droite. Cette fusion avait déjà été réalisée pour camoufler l'érosion électorale du SNCL. Par ailleurs, toujours en recherche d'une bouée de sauvetage, le SPDLC avait, après les élections de 1998, écrit à JP Roux, alors secrétaire général de l'UNSA-Fonctionnaires, pour qu'il favorise une action commune et un rapprochement fort de nos deux syndicats dans le cadre de l'UNSA. Nous avions estimé inenvisageable cette proposition en expliquant que, tout membre de l'UNSA qu'il était à l'époque, ce syndicat était en perte de vitesse, corporatiste et profondément réactionnaire, sa fusion avec l'APDESD ayant renforcé cette propension déjà naturelle.

A été créé également il y a quelque mois le SNUPDEN, (on n'a pas beaucoup d'imagination pour la dénomination). Ce syndicat tient à la fin de la semaine son congrès fondateur à Paris. Ce syndicat, basé sur l'ouest de la France, regroupe quelques déçus du SNPDEN, pour des raisons personnelles ou pour des raisons syndicales. Il semble qu'ils ne soient qu'une poignée et affirment leur volonté d'adhérer « à moyen terme » à la FSU. Nous avons constaté que dans la liste des collègues appelant à la création de ce syndicat figurait un membre du SNPDEN. La Commission de Contrôle, après les vérifications d'usage, et sans réponse de sa part, a normalement procédé à la radiation de notre collègue.

Depuis le dernier congrès, nous avons mis en œuvre les décisions qui avaient été prises en matière fédérale. Nous avons pris notre place à l'UNSA-Education, en participant normalement aux instances de la fédération, congrès, CFN, bureau et exécutif fédéraux ainsi qu'aux audiences importantes sur lesquelles le SNPDEN n'a pas à avoir, en tant que syndicat, de position. Le travail approfondi et suivi qui s'est mis en place est considéré par nous comme positif. Le SNPDEN a nourri sa réflexion de la réflexion fédérale et j'ai l'impression que la fédération s'est enrichie de la réflexion du



SNPDEN. Nous devons progresser encore dans ce domaine et être beaucoup plus présents à la fois dans le domaine pédagogique et sur le plan local.

Nous avons eu des contacts fréquents avec les syndicats de l'UNSA-Education. Nous avons développé notre activité dans le rapport d'activité édité dans Direction. Les relations sont normales, difficiles parfois, plus tendues à d'autres moments. C'est la vie.

Avec les syndicats de la FSU, nous avons continué ce que nous avons toujours fait et les rapports parfois conflictuels selon les moments avec les uns, côtoient les rapports plus suivis ou plus réguliers avec les autres. Avec la Fédération ce furent deux ans sans rencontre, sinon mon intervention à son congrès de La Rochelle, lors duquel j'avais fait des propositions de rencontre. Je déclarais alors que nous étions tous concernés par l'indispensable évolution du service public, au bénéfice des élèves, par l'évolution et de la déconcentration et de la décentralisation, l'EPL se situant au carrefour des deux, décentralisé par le rôle qu'y jouent son conseil d'administration et ses acteurs, tous ses acteurs, déconcentré par la place qu'y ont les personnels de direction. Et d'ailleurs, je le redis, je le martèle, le conseil pédagogique prévu par le protocole ne vise qu'à donner encore plus et encore mieux une place indiscutable et pour certains aspects, non partagée, aux seuls pédagogues dans les décisions pédagogiques du conseil d'administration. Nous sommes tous conscients de l'impérieuse nécessité de mettre en place les changements indispensables et les moyens qui doivent accompagner ces changements. Nous savons aussi que les rémunérations, les missions, les statuts et les carrières, l'évaluation et la formation – initiale et continuée – des personnels doivent devenir une préoccupation constante des gouvernants et seule la pression syndicale permettra les évolutions attendues. Chacun sait que le statu quo est synonyme de recul, recul pour les élèves, recul pour les personnels, recul pour la nation. J'avais proposé

de « discuter, sans a priori, sans langue de bois afin de constater et d'acter les convergences, de dissiper ce qui relève du malentendu et de réduire ce qui constituerait de véritables divergences ». Gérard Aschieri m'avait fait savoir son acceptation lors d'une rencontre fortuite en marge du congrès du SNEP. Cela ne s'est pas fait mais je n'en tire pas de conclusions politiques. Je demande simplement à la FSU si elle souhaite toujours avoir des contacts fructueux avec nous, dans le respect mutuel, mais de cela je ne doute pas.

Dix ans

Il est temps maintenant de clore mon intervention. Je voudrais tout simplement la terminer en évoquant les dix ans qui viennent de s'écouler. Né d'une volonté unitaire au moment où notre fédération se déchirait, le SNPDEN n'a pu dans un premier temps se préserver des difficultés nées de la scission et nous sommes tous passés très près de la catastrophe. Nous avons pu en quelques mois recréer cette unité et le congrès de Poitiers de 1994, le deuxième du syndicat, était celui de l'unité retrouvée. Celui de Saint-Malo en 1996, c'était le congrès qui décidait de lancer le statut de l'an 2000 qui se concrétisait dans ses grandes lignes au congrès de Reims de 1998 complété par le CSN de Créteil en novembre 1998. Le congrès de Toulouse analysait dans le détail ce que pourrait être le contenu d'un accord avec le gouvernement. Ce congrès de Nantes sera celui qui va constater et engranger le nouveau statut. Ce sera aussi celui qui devra déposer les bases d'un nouveau projet syndical. Qu'on mesure le chemin parcouru. Je relisais les motions du congrès fondateur de Clermont. Dans certains domaines, je pense à la carrière, toutes les perspectives que nous nous étions données ont été atteintes voire dépassées.

97 camarades différents ont été à un moment où à un autre membres du Bureau National dont 28 femmes. 8 permanents se sont succédé et 4 secrétaires différentes ont assuré la logistique. Il est important de dire que l'activité du national a tourné autour de ces 109 personnes ; qu'ils en soient tous remerciés. Ils ont tous droit, à quelque niveau qu'ils aient travaillé, à votre reconnaissance. Je citerai plus particulièrement quatre d'entre eux qui, secrétaires nationaux, quittent cette année leurs responsabilités au niveau national, en ayant donné de leur temps, de leur énergie et ont été pour moi, un peu plus que des complices : Jean-Claude Guimard, Bernard Lefèvre, Jean-Claude Mauprivez et Rémy Pierrot. Je voudrais aussi simplement évoquer l'un d'entre eux parce que 6 ans après il manque encore à ceux qui l'ont connu. En décidant en 1996 de terminer sa vie, Gilles Rollin a fait un choix qui reste et restera incompréhensible pour nous. Qu'il reste dans vos mémoires comme il restera à jamais dans la mienne.

Et puis le syndicat, ce sont les commissaires paritaires nationaux, ces 39 collègues dont 14 femmes qui, en 10, ans, jour après jour, commission après commission, luttent pied à pied pour plus de transparence et plus de justice dans la gestion de nos carrières. Les coordinateurs qui se sont succédés ont assuré,

Le congrès de Poitiers de 1994, était celui de l'unité retrouvée.

Saint-Malo en 1996, était le congrès qui décidait de lancer le statut de l'an 2000 qui se concrétisait dans ses grandes lignes à Reims en 1998.

Toulouse analysait dans le détail ce que pourrait être le contenu d'un accord avec le gouvernement.

Nantes sera le congrès qui va constater et engranger le nouveau statut. Ce sera aussi celui qui devra déposer les bases d'un nouveau projet syndical.



chacun dans son style, une efficacité incomparable appuyée sur une déontologie affirmée et sans faille. Qu'il me soit permis de les saluer tous, d'André Ouaggini à Jean Michel Bordes en passant par Christiane Singevin, ils sont tous les trois membres du congrès ; qu'il me soit permis également de vous informer de la présence dans ce congrès de Claude Poggi et Robert Vanel, glorieux anciens dans ces fonctions, que le Bureau national a décidé d'inviter pour qu'ils participent avec nous à ce congrès du 10^e anniversaire. Je porterai aussi, évidemment un salut tout particulier aux deux secrétaires généraux qui étaient à la tête des syndicats fondateurs, Edmond Benayoun et Michel Hory ; il leur a fallu clairvoyance et détermination pour parvenir à créer le SNPDEN ; ce n'était pas tâche facile. Je citerai évidemment aussi mes deux prédécesseurs dans la fonction difficile mais exaltante de secrétaire général, Marcel Peytavi et Robert Bourgeois. Je pourrai encore en citer bien d'autres qui ont fait le SNPDEN, mais de peur d'en oublier je m'arrêterai là, sauf peut-être en disant que ceux qui ont fait le SNPDEN, c'est vous, ce sont vos prédécesseurs, délégués aux congrès qui se sont déroulés, membres des CSN, secrétaires académiques et départementaux, tous ces militants qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que vive notre syndicat, pour que les adhérents qui interrogent, qui s'interrogent, qui doutent, qui souffrent parfois, reçoivent les réponses, l'attention et l'assistance qu'ils sollicitent et auxquelles ils ont droit.

Le SNPDEN en dix ans a connu des vicissitudes certes ; il a parfois tangué mais il est resté debout. Il l'est resté grâce à vous tous. Il l'est resté grâce à l'intelligence dont il a su faire preuve, une collection d'intelligences individuelles qui, mises en commun et dépassant leur caractère unique se transforme en intelligence collective qui n'est pas une somme de ces intelligences mais une intelligence nouvelle plus poussée, plus performante et bien plus efficace. C'est ce qui fait sa force. C'est pour cette raison que le SNPDEN est un interlocuteur de poids et reconnu.

En 10 ans le SNPDEN n'a cessé d'être plus encore et mieux encore un interlocuteur recherché et écouté des médias parce qu'il est la voix de ceux qui, à la place éminente qui est la leur, sont la clef de voûte d'un système complexe et en crise grave. Il a su nouer avec les partenaires du système éducatif des liens indispensables. Je pense que ceux d'entre eux que vous entendrez en porteront témoignage. Pour ce qui concerne nos interlocuteurs internes à l'institution, la formule, utilisée par l'un des personnages les plus importants de l'équipe Lang et que j'avais rendue publique en son temps, le « SNPDEN est insupportable mais indispensable », est prise par nous comme un hommage – ce n'était pas forcément le but recherché - mais indiscutable tout de même. Le SNPDEN, avec les formes qui sont les siennes et qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être les mêmes que celles des autres syndicats, est un syndicat qui, à tous les niveaux de la hiérarchie, apporte ses analyses, ses propositions, ses désaccords en faisant, chaque fois qu'il est nécessaire, appel aux formes, à toutes les formes de l'action syndicale.

Fier de vous

Alors mes camarades, l'avenir nous appartient, l'avenir vous appartient. Après la journée d'aujourd'hui lors de laquelle j'ai encore des responsabilités à assumer, je prendrai l'attitude de réserve qui sied à un ex-secrétaire général, sauf situation gravissime. Je veux donc conclure cette dernière intervention devant vous en formulant mes remerciements pour m'avoir permis d'être à votre tête pendant six ans auxquels j'ajouterai les trois années de bureau national qui avaient précédé ce mandat ; nous avons vécu ensemble une belle aventure ; elle a été jalonnée de beaux, de très beaux succès. Elle s'est conclue par une avancée sans précédent de notre situation statutaire. Il vous reste, il nous reste à avancer encore, avec notre fédération – et je salue évidemment la présence aujourd'hui et demain matin de Jean-Paul Roux, secrétaire général, grâce à qui, beaucoup de ce qui a été fait a été réussi, tant en matière de vie syndicale qu'en matière de revendications propres au SNPDEN, JP Roux qui abandonnera ses fonctions pour cause de retraite, le 29 mai prochain, et de Patrick Gonthier, secrétaire général adjoint qui doit normalement lui succéder et que vous entendrez tout à l'heure... il nous reste à avancer avec notre fédération mais aussi avec les autres syndicats ou fédérations car la question qui est devant nous c'est celle du fonctionnement de l'institution, des EPLE particulièrement. Quelle que soit l'importance de la place des personnels de direction, c'est bien avec les gestionnaires, nos collaborateurs directs et leur syndicat, j'emploie évidemment le singulier, c'est bien avec les personnels enseignants et d'éducation, avec les personnels ATOS et leurs syndicats, j'emploie évidemment le pluriel, que nous avancerons dans les établissements. C'est aussi en nouant des relations plus suivies avec les associations de parents d'élèves et même avec les organisations d'élèves à partir du moment où elles deviennent responsables, et cela semble être le cas, que nous avancerons. C'est, dans l'institution, avec les inspecteurs et leurs syndicats, qu'il nous faudra bien avancer vers le grand corps des personnels d'encadrement vers lequel il nous faut aller et que nous aurons été les premiers à imaginer, comme une utopie, il y a bientôt six ans.

Nous avons tous ensemble construit l'outil propre à atteindre nos objectifs. Nous devons bâtir maintenant un nouveau projet syndical. Lorsque, dans mon dernier éditorial, j'écrivais « fier de vous », je pensais au vers de Barbara, nous sommes dans sa ville, « ce soir, je vous remercie de vous ». Alors moi aussi, je vous le dis, « je vous remercie de vous ».

Alors vous avez, nous avons – il me reste encore plusieurs années d'exercice – du travail devant nous. Soyez ambitieux, soyons ambitieux pour nous, pour l'école. Soyons exigeants, pour nous, pour l'école, pour notre jeunesse, pour notre pays. Merci mes camarades. Soyez courageux. Soyez confiants,

Lorsque,
dans mon
dernier éditorial,
j'écrivais
« fier de vous »,
je pensais au
vers de Barbara,
nous sommes
dans sa ville,
« ce soir, je vous
remercie de
vous ». Alors moi
aussi, je vous le
dis, « je vous
remercie de
VOUS ».

Rapport financier

Le rapport financier que vous avez pu lire dans le numéro 96 de la Revue Direction présente de manière très détaillée les comptes du SNPDEN pour la période du 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2001. C'est d'ailleurs la dernière fois que ces comptes sont présentés en francs. L'exercice 1999-2001 a vu une stabilité des adhésions. En juillet 2001, notre syndicat comptait 9 700 adhérents. La politique voulue depuis plusieurs années par le Secrétaire Général, au travers de son Bureau National, s'est confirmée et les orientations fixées ont permis un fonctionnement syndical encore plus efficace tant au plan local qu'au plan national.

Quelques exemples

Réunions du BN élargi aux SA SD : ces réunions sont traditionnelles et font partie de notre calendrier syndical. Elles permettent un travail important avec les cadres syndicaux académiques et départementaux.

Groupes de travail : autour des 4 commissions du BN, de nombreux groupes de travail ont fonctionné sans oublier la cellule juridique et la commission « Laïcité, Vigilance, Action ».

Stages syndicaux niveaux 1, 2 et 3 : un grand nombre de stages syndicaux décentralisés dans plusieurs académies ont permis la formation de nombreux collègues. Dix stages ont été programmés en 2001.

Moyens modernes de communication : l'utilisation des nouvelles technologies a encore progressé. Le courrier électronique est devenu le moyen usuel de communication. Notre site Internet a été entièrement repensé et a beaucoup évolué afin de faciliter l'information et la promotion de notre syndicat.

Durant ces deux dernières années, où la négociation autour du statut de l'an 2000 a mobilisé de façon très importante notre syndicat à tous les niveaux, les trésoriers ont participé activement à la mise en place d'un fonctionnement de qualité et ont mis en réflexion de nouveaux projets pour améliorer les méthodes de rem-

boursement des frais. Les relations avec la banque, « Caisse d'Épargne » et l'expert-comptable restent très satisfaisantes. Ces deux partenaires jouent pleinement leur rôle d'aide et de conseil permettant ainsi une bonne gestion des finances de notre syndicat.

La présentation des comptes de ces deux dernières années fait apparaître les éléments suivants :

Les recettes

Elles sont en augmentation régulière grâce aux cotisations qui restent bien sûr le poste le plus important des recettes, mais aussi grâce à l'apport de la publicité et aux produits financiers placés sur le moyen terme.

Les dépenses

Elles sont en augmentation sensible mais restent maîtrisées. Quelques commentaires :

Reversements UNSA, FGR, et académies : ils représentent environ le tiers des charges de fonctionnement.

- De nouvelles dépenses ont dû être supportées puisque l'UNSA a augmenté de façon importante la cotisation ; cela avait d'ailleurs fait l'objet d'un vote en CSN.
- Notre syndicat a décidé en outre le versement d'une part fixe supplémentaire aux académies ce qui représente une somme d'environ 250 000 F.

Charges externes : les lignes budgétaires « frais de congrès, CSN et de réunions » représentent la moitié des dépenses de charges externes. C'est le fonctionnement de l'ensemble des instances nationales :

- Le poste « frais de réunion » a augmenté de façon très sensible : c'est la conséquence de la mise en œuvre de la politique voulue par le syndicat (BN élargi, groupes de travail nationaux et augmentation du nombre de stages nationaux) ;



- Le poste « frais de congrès » a augmenté également : le Congrès de TOULOUSE a coûté plus cher que les autres congrès. Mais l'on s'aperçoit au fil des années que la location d'un Palais des Congrès représente un coût non négligeable dans les frais de congrès ;

Caisse de secours décès : cette caisse est gérée depuis septembre 2000 par la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance). Le syndicat collecte 85 F de cotisation et la reverse à la CNP qui gère ce capital.

Conclusion

Le compte financier 1999-2001 soumis à la Commission de Vérification des Comptes met en évidence un déficit qui représente 1 % des dépenses.

La Commission a constaté que ce déficit trouve sa justification dans la politique voulue par le syndicat avec la tenue d'un CSN extraordinaire, avec l'effort sans précédent de formation syndicale et par les reversements accrus aux académies.

Le bilan au 31 décembre 2001 fait apparaître en trésorerie des fonds disponibles pour une somme de 3 216 372 F.

Commission Nationale de Contrôle



La CNC s'est réunie 10 fois depuis le dernier congrès de Toulouse (10 mai 2000, 16 novembre 2000, 4 décembre 2000, 15 mai 2001, 6 novembre 2001, 15 novembre 2001, 26 novembre 2001, 14 mars 2002, 30 avril 2002 et 9 mai 2002).

L'activité a porté sur les points suivants :

Organisation, contrôle et dépouillement des élections : bureau national au congrès de Toulouse, sur le rapport d'activité de la FEN, désignation des responsables SNPDEN secteur étranger, rapports d'activité et financier Étranger et TOM et rapports d'activité et financier SNPDEN.

Contrôle de la composition des instances syndicales : CSN extraordinaire du 14 octobre 2000 à Paris, CSN des 20 et 21 novembre 2000 à Paris, CSN de mai 2000 à Paris, CSN de novembre 2001 à Paris, dépôt de la liste des candidats au BN et profession de foi, procédure et calendrier des opérations électorales des membres du BN, congrès de mai 2002 à Nantes.

Conformité des modifications des statuts ou du règlement intérieur du SNPDEN : congrès de Toulouse :

articles 1, 2, 6, 7, 10, 12, 18, 20, 23, 24, 27, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45 et 47 des statuts ; CSN de Toulouse : articles 1, 2, 4, 7, 9, 13, 14, 15, 16, 18, 25, 32 et 33 du règlement intérieur ; CSN de novembre 2000 : articles 9, 12, 15, 24, 26 et 27 du règlement intérieur ; CSN de mai 2001 : articles 3, 14, 16, 18, 22, 31 et 35 du règlement intérieur ; CSN de novembre 2001 : changement des titres des statuts et modifications des articles 14, 16 et 39 du règlement intérieur ; congrès et CSN de mai 2002 à Nantes : articles 3, 5, 7, 10, 11, 13, 19, 25, 32 et 39 des statuts, articles 8, 10, 16, 36, 37 et 39 du règlement intérieur.

Exclusion du SNPDEN : la CNC a étudié, à la demande du BN, la situation d'un adhérent de l'académie de Rennes, qui a des fonctions dans les organismes dirigeants du SNUPDEN. Elle a prononcé son exclusion du SNPDEN.

Fonctionnement des sections départementales et académiques

La CNC a observé que les bureaux de ces instances ne sont pas constitués en conformité avec le règlement intérieur. Les CSN de Valence et de Paris n'ont pas pu trouver un consensus sur les modifications à apporter au règlement intérieur. Une enquête auprès des SD et SA a révélé les entorses au RI pour la constitution des bureaux. La CNC a renouvelé sa demande que les faits soient conformes au droit, sans succès jusqu'à maintenant.

Le congrès et le CSN de Nantes doivent trancher sur ce point et indiquer à la CNC ce qu'elle doit faire.

Commission de vérification des comptes

La commission de vérification des comptes du SNPDEN (Michel Chéry, Jean-Paul Durand, Pierre Girault, Jacques Lemuet) s'est réunie le 21 mars 2002 à 10 heures, au siège du syndicat, en présence d'Alain Guichon, trésorier national, et d'Anne Berger, trésorière adjointe.

Elle a entendu le trésorier national qui a présenté le compte des résultats pour l'exercice du 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2001 et le bilan au 31 décembre 2001.

Elle a procédé aux vérifications par sondages des écritures. Les membres de la commission ont constaté la parfaite régularité des opérations et la conformité des résultats avec les écritures comptables présentées, à la date du 31 août 2001.

La commission relève la présence d'un déficit de l'exercice représentant 1 % des dépenses. Elle a vérifié que ce déficit trouve sa justification dans : les frais de tenue d'un CSN extraordinaire, l'effort sans précédent de formation syndicale, la volonté de démocratisation

qui a conduit à la réunion de nombreux groupes de travail et l'effort de décentralisation qui s'est traduit par un reversement accru aux académies.

Alertée par les recommandations de l'expert comptable au trésorier national, la commission s'est interrogée sur la valeur légale des états de frais remis par les syndiqués. Elle considère que, devant les risques de contrôle accru des pièces comptables enregistrées au siège, une réflexion devrait être conduite sur l'établissement de nouveaux rapports entre la trésorerie nationale et les sections académiques. Elle se félicite d'avoir rencontré ainsi une préoccupation exprimée par le BN.

La commission remercie de leur compétence et de leur dévouement, le trésorier et la trésorière adjointe pour l'excellente tenue des comptes et l'importance du travail fourni.



Intervention des secrétaires académiques

Allain Chaumulon,
Aix-Marseille



Tout allait bien jusqu'au 21 avril et son cataclysme

L'académie d'Aix-Marseille allait bien.

- Elle avait enregistré avec satisfaction le nombre significatif de promotions en 1^{re} et hors classe, conséquence du nouveau décret.
- Elle analysait avec une relative sérénité les résultats de la 1^{re} phase du mouvement de mutations. Satisfaisant pour beaucoup, moins pour d'autres qui s'inquiétaient de son aspect trop intra.
- Elle explorait les pistes d'explication du retard mis pour certains retraités à renouveler leur cotisation et réaffirmait son attachement à un régime de retraite par répartition.

Elle allait bien donc, jusqu'au 21 avril et son cataclysme, celui que nous avons tous partagé. Certes se retrouver nombreux avec l'UNSA-Éducation, sous la banderole du SNPDEN à défiler dans les rues de Marseille, d'Avignon, de Digne, d'Arles, ça remonte un peu le moral ; mais constater le 5 mai que dans le Vaucluse, pour ne prendre que cet exemple, 27,8 % des électeurs avaient donné leurs voix au FN, cela inquiète fortement et l'on se dit qu'il faudra faire preuve d'une vigilance accrue et à plusieurs niveaux.

Je ne vais pas faire la liste des différents niveaux. Une

seule indication qui me semble importante. Tous les électeurs, et loin de là, qui ont voté pour la droite extrême, ne sont pas racistes et xénophobes. Ce sont très souvent des travailleurs et travailleuses modestes qui ne peuvent pas faire autrement que d'habiter dans les cités des quartiers Nord de Marseille ou sur la Rode à Avignon et qui n'en peuvent plus de la petite délinquance qu'ils vivent au quotidien, qui ne supportent plus de se lever le matin en se demandant si leur voiture sera encore en état de rouler, de rentrer chez eux le soir en se demandant si leur porte n'aura pas été fracturée...

Ces parents scolarisent leurs enfants dans les établissements que nous dirigeons. Certains de nos lycéens majeurs ont voté comme leurs parents. Ne nous leurrons pas : ils sont minoritaires mais ils existent (27,8 %, c'est une minorité).

Là encore il nous faudra faire preuve de vigilance.

Georges Maglica,
Dijon



Tenir bon sur nos valeurs mais pour autant écouter, incarner, traduire, ne pas laisser le terrain à d'autres.

D'abord, je remercie le BN sortant, ses négociateurs, son secrétaire général JJ. Romero, pour les résultats historiques obtenus au prix d'une longue et

patient négociation, forte de la clarté de ses objectifs (nouveau statut, nouvelle stature), forte de la volonté d'aboutir, forte d'une pression syndicale efficace car sereine, exempte d'effets inutiles, certaine de sa puissance... préfiguration et modèle de ce que devraient être l'action syndicale, le dialogue social, dans une démocratie moderne et mûre. Mais je dis aussi ma déception de voir cette action exemplaire et ces résultats approuvés dans notre académie (ailleurs aussi) avec un si faible taux de participation ce qui me conduit à risquer un parallèle et à poser une interrogation.

PARALLELE avec ce qui s'est passé en France au plan politique ; comme si les professeurs de démocratie que nous sommes étaiions à l'image de la population globale ; comme si, ici comme là, la même coupure existait entre peuple et élites, base et cadres, monde d'en haut et monde d'en bas...

INTERROGATION. N'y a-t-il pas là l'espace d'un risque ? L'ouverture d'un espace et l'apparition d'un risque ? Risque de voir s'installer à notre niveau syndical comme au niveau politique un courant protestataire, corporatiste, boutiquier, poujadiste... surfant sur un lit d'opinion plus contestataire que citoyen, davantage prêt à applaudir l'action pour l'action qu'à apprécier des résultats tangibles ou à exercer ses devoirs civiques ?

Que faire face à ce risque ? Tenir bon sur nos valeurs. Nous ne sommes pas les souscripteurs d'une assurance tous risques en matière de mutations et de promotions, nous militons au nom d'une certaine idée de l'école, idée que nous nous efforçons de mettre en application, au quotidien, dans l'exercice de nos fonctions de direction.

Tenir bon mais pour autant tenir compte : écouter, incarner, traduire, ne pas laisser le terrain à d'autres.

Dans ma contribution, j'ai dit les questions qui restaient en suspens et aujourd'hui comme hier je dis comment éviter les risques de fracture entre adjoints et chefs, actifs et retraités, agrégés ou pas, collèges, LP et lycées...

Parlons NBI pour tous ; inventons une stratégie pour l'obtenir ; revendiquons une indemnité compensatoire en cas de déclassement et de perte de NBI ; réunissons comme en mars dernier à Dijon les retraités et battons nous ensemble.

Parlons conditions de travail. Mais en explorant toutes les pistes locales, régionales... (autonomie de décision du chef d'établissement, délégation formalisée pour les adjoints avec partage du temps et des tâches, améliorations au quotidien négociées dans les groupes permanents académiques...) pistes nationales, en examinant des questions sans tabou ni effroi : comment revenir aux missions premières du service public ? comment mutualiser nos moyens ? jusqu'où déconcentrer ? quelle autorité reconquérir sur les personnels ? quels statuts renégocier ? quels nouveaux emplois créer ? comment mettre en réseau les petits établissements ? ne réduisons pas l'ARTT des personnels de direction au seul compte épargne temps avec jouissance en fin de carrière ! clamons que les modes actuels de formation des personnels de direction aggravent les conditions de travail ! exigeons des moyens disciplinaires renforcés non en cédant à je ne sais quelle psychose sécuritaire mais en sacrifiant au bon sens !

Et enfin, calés sur nos valeurs, parlons de notre rôle de demain, celui de pédagogue, ne craignant sur ce terrain ni émanation de fédération sœur pour des raisons idéologiques évidentes, ni amicale de carpes et de lapins à moins que ce ne soit de grenouilles (se prenant pour des bœufs) et de dindons, - les

grenouilles ne voyant décidément pas confier un si noble rôle à leurs amis dindons - il suffit de lire les félicitations embarrassées qu'ils adressent aux collègues promus à la hors classe sans avoir suivi la voie royale !!

Je ne reprendrai pas ici les termes de ma contribution tant cette évolution du rôle des personnels de direction vers un pilotage pédagogique fort paraît évidente ; tant elle découle de notre conception du lycée ; tant elle devient nécessaire avec l'intégration de la dimension européenne, du choix de l'éducation tout au long de la vie, de l'individualisation de l'enseignement... et tant les pilotages successifs venus d'en haut ont fait long feu...

Après les avancées historiques obtenues par notre BN et nous tous au cours des dernières années en matière de statut et de stature, ne laissons pas d'espace aux corporatismes boutiquiers, mobilisons nos forces certes autour de nos conditions de travail mais aussi autour de nos idées, de nos élèves et de notre conception éducative et pédagogique.

Marie Ange Henry,
Paris



Les commissions permanentes académiques sont les lieux où doivent s'exprimer nos aspirations pour l'exercice de notre métier

Notre pays a connu - le 21 avril dernier - un véritable cataclysme politique. L'école doit, plus que jamais, se sentir mobilisée pour former les futurs citoyens. Condorcet a imaginé une école dont le citoyen est le centre car "c'est le savoir qui émancipe", qui libère l'élève de tout préjugé et le rend apte à co-décider du sort de l'État. Cette

mission est essentielle aujourd'hui face aux développements des communautarismes, des particularismes. A Paris, plusieurs établissements sont devenus des caisses de résonance des conflits internationaux ; des crispations, des affrontements sont parfois d'une violence inouïe.

L'essentiel de notre travail syndical consiste à faire vivre ce protocole en l'étoffant, en rappelant ce qui n'est pas acté : conseils pédagogiques, assistants de chefs d'établissement. La véritable reconnaissance de l'autonomie de nos établissements est donc à l'ordre du jour. Nous pourrions être les évaluateurs de nos établissements (diagnostic - lettre de mission).

Les commissions permanentes académiques sont les lieux où doivent s'exprimer nos aspirations pour l'exercice de notre métier dans de bonnes conditions. C'est dans nos rectorats, pour l'essentiel, que s'élabore cette politique déclinée à partir des directives nationales. Les responsables académiques du SNPDEN sont les interlocuteurs reconnus des recteurs et de leurs équipes.

Dans l'académie de Paris, les relations avec notre hiérarchie sont de bonne qualité, nous sommes écoutés ce qui nous permet un échange rapide sur les dossiers nous concernant. Il reste beaucoup à faire : continuer le combat pour la laïcité, obtenir les moyens pour une mise en œuvre réelle des politiques d'établissement afin d'exercer notre métier efficacement au service des élèves. Il nous faut gagner largement les élections professionnelles de décembre.

Monique Veaux,
Bordeaux



Des décisions fâcheuses qui fragilisent non seulement les fonctions de

direction mais toutes les fonctions d'autorité.

Bien entendu l'académie de Bordeaux a ressenti avec intensité les événements politiques sans précédent qu'a connus le pays ; comme beaucoup, nous avons manifesté notre attachement aux valeurs de la République et comme beaucoup, nous avons dû - pénitence suprême - voter pour le candidat de la civilisation contre celui de la barbarie. Il n'est pas de tradition que notre syndicat intervienne aussi directement dans la vie politique, pourtant, en invitant explicitement à voter pour Jacques Chirac, le SNPDEN a été fidèle à ses engagements, à ses traditions et à ses valeurs de progrès. Souhaitons que le nouveau ministère ait su entendre et que la signature de l'État soit honorée.

Car si la partie corporative de notre protocole est bien une avancée sans précédent, toute une partie de ce dernier reste encore à réaliser : l'évaluation ne fait que commencer, l'organisation d'une formation de haut niveau reste à organiser, mais surtout, la nouvelle organisation de l'établissement reste au point mort, les moyens modernes de gérer de manière souple et opérationnelle les lycées et collèges se heurtent aux pesanteurs, aux conservatismes. L'autonomie des établissements à laquelle nous sommes attachés ressemble de plus en plus à un serpent de mer.

Quel que soit le ministère en place, quelle que soit la majorité au pouvoir, les problèmes demeurent et les conditions de travail des personnels de direction sont bien au cœur des préoccupations de nos adhérents. Alors que des élections professionnelles importantes et imprévisibles s'annoncent, nous devons avoir un discours clair, rappelant les acquis mais aussi offensif pour améliorer nos conditions de travail. Cette préoccupation des conditions de travail est de plus en plus évoquée dans toutes les assemblées. L'ignorer serait prendre un risque politique grave.

Trois sujets entre autres, préoccupent l'Académie de

Bordeaux. Tout d'abord le problème des infirmières du SNIES avec lesquelles nous avons une divergence grave. Ce conflit, national, mais qui s'exacerbe à Bordeaux, est lié au fait que les personnels de direction, ARTT aidant, ont le sentiment que si rien ne se passe, ils se sentiront bien seuls dans les établissements et notamment les internats si toutes les catégories de personnels pour des raisons étroitement corporatives tentent d'échapper aux permanences et aux astreintes. Ce nouveau ministère devra nous dire qui doit faire le travail et avec quels personnels doivent fonctionner les internats que par ailleurs on souhaite relancer.

Un autre souci concerne la manière dont sont traités les personnels de direction. Nous avons dû à Bordeaux réagir avec vigueur à l'occasion de la mise à l'écart de plusieurs chefs d'établissement qui, sous la pression de groupes de personnels ou de parents, se sont vus proposer des postes de "chargé de mission".

Quelles que soient les causes de ces conflits, souvent, des signes avant-coureurs auraient permis d'éviter ces extrémités fâcheuses qui fragilisent non seulement les fonctions de direction mais toutes les fonctions d'autorité.

Il serait nécessaire de rappeler à ce nouveau ministère que soutenir les chefs d'établissement - quand ils sont irréprochables - c'est aussi être républicain.

Enfin, le CSA de Bordeaux me demande de rappeler au Bureau National qu'il y a trois ans, à l'occasion d'une récupération de postes d'adjoints, trois gros collèges du département des Landes (700 à 900 élèves) ont subi la suppression de leurs postes d'adjoint et leur remplacement par des postes de CPE. Malgré nos protestations et nos interventions, la situation reste en l'état. Nous demandons donc, à nouveau, l'intervention du secrétaire général auprès de la DPATE pour que ces trois postes soient enfin rétablis.

Joël Olive,
Nice

L'autonomie est une nécessité pour assurer l'efficacité d'un système éducatif piloté au niveau national mais devant s'adapter aux réalités du terrain.

J. Olive tient à remercier, au nom de son académie, JJ. Romero et le BN pour le travail effectué.

Cette démarche manifeste aussi notre souci de prendre toute la mesure des acquis engagés en deux ans et d'évaluer tout ce qui reste à faire pour être à la hauteur des enjeux découlant du nouveau statut. Aujourd'hui la force et la représentativité du SNPDEN constituent les meilleures garanties pour cela. D'une part, et c'est particulièrement vrai dans le Sud-Est, parce que les résultats du 21 avril, même corrigés par le 5 mai avec plus de 30 % qui se sont portés dans notre académie sur le candidat du racisme, de la xénophobie et de l'exclusion exigent que nous fassions avancer les valeurs de laïcité, de démocratie, de tolérance, de refus de la haine qui sont les nôtres. Le rôle du SNPDEN de Nice pour contribuer au succès des manifestations du 1^{er} mai a été souligné par tous les observateurs.

Notre rôle dans l'éducation à la citoyenneté est plus que jamais essentiel. D'autre part, parce que nous sommes les seuls à nous inscrire dans la cohérence entre les avancées en terme de gestion de nos carrières et des responsabilités nouvelles qui nous sont conférées par le nouveau statut. Qui d'autre peut assurer l'application fidèle des dispositions du protocole ?

Certainement pas les tenants d'un discours démagogique et poujadiste, à géométrie variable tenu par ID, tirant tantôt à boulets rouges sur le statut et se félicitant ensuite de ses retombées en terme de reclassement des établissements et du nombre des promotions, cherchant même à s'en attribuer le mérite.

J. Olive insiste ensuite sur la nécessité de développer de façon beaucoup plus offensive nos analyses et nos propositions quant à l'autonomie des établissements.

L'autonomie constitue un enjeu important tant pour les partis politiques que pour toutes les forces intéressées par le fonctionnement du système éducatif.

Entre la dérive libérale visant à mettre les établissements en concurrence, notamment par une désacralisation et la dérive auto gestionnaire niant la nécessité d'un pouvoir local incarnant l'établissement, il y a place pour la vision équilibrée développée par le SNPDEN. Elle affirme tout à la fois la place des personnels de direction dans une ligne hiérarchique verticale et une ligne horizontale constituée par la politique de l'EPLÉ inséré dans son environnement.

L'autonomie permet précisément de concilier ces deux directives contradictoires. Elle n'est donc pas un phantasme de chef d'établissement en mal de pouvoir ; elle est une nécessité pour assurer l'efficacité d'un système éducatif piloté au niveau national mais devant s'adapter aux réalités du terrain.

Il propose d'organiser un colloque sur ce thème ou de consacrer un mémento de « Direction » à ce sujet essentiel.

Par ailleurs, il réaffirme que le nouveau statut implique une disponibilité plus importante des personnels de direction sur leur mission de pilotage et de direction.

Loin de faire obstacle aux actions à mener pour améliorer les conditions d'exercice de nos fonctions, le nouveau statut appelle une mobilisation accrue de tout notre syndicat au niveau national comme au niveau local pour avancer dans ce sens.

Jean Verges,
Montpellier

Une augmentation des difficultés dans l'exercice quotidien de leur métier.

Chez les adhérents de Montpellier, depuis quelque temps déjà – il faudrait remonter à la signature du protocole – un malaise est fortement perceptible, d'où un certain nombre de critiques vis à vis de l'action ou de ce que certains ont pu considérer parfois comme de l'inaction du syndicat, de mouvements d'humeur.

Il faut dire que l'académie de Montpellier est, à la différence de la grande majorité des académies, une de celles qui enregistre une augmentation constante des effectifs d'élèves et en corollaire pour les personnels de direction, une augmentation des difficultés dans l'exercice quotidien de leur métier. A titre d'exemple, douze établissements nouveaux ont été créés depuis deux ans sur l'académie, mais un seulement aura à la rentrée prochaine un poste d'adjoint, alors que leurs effectifs vont de 600 à plus de 800 élèves. Les motions que l'académie a produites pour confirmer si besoin est cette inquiétude des collègues devant leurs conditions de travail qu'ils voient se dégrader de plus en plus vite.

L'académie s'interroge également sur le fonctionnement même de notre syndicat : il nous semble nécessaire d'avoir très rapidement un débat de fond sur notre fonctionnement, sur la place que l'on fait à l'expression de la base, que nous nous interroignons sur nos insuffisances, sur ce que devrait être une nouvelle vie syndicale, enfin

sur ce que nous attendons de l'École que nous soutenons. Il nous semble qu'à un moment où l'École a été étonnamment absente de tous les débats politiques, le SNPDEN se doit de réagir avec la force des milliers d'adhérents qu'il compte et qui, dans l'académie de Montpellier, s'efforceront d'apporter leur contribution, parfois "insupportable" mais toujours "indispensable" aux avancées du Syndicat.

Jean-Louis Copperé,
Lyon

Pris entre le marteau et l'enclume nous devons concilier les inconciliables

Après la tornade Allègre, notre ministère connut deux années de sage attentisme. Que restera-t-il dans l'histoire de Jack Lang ? Au moins une chose : notre nouveau statut.

Il a permis d'engranger d'importants résultats et d'ouvrir des promesses nombreuses. De là, les 80 % de satisfaction votés au BN sortant par l'académie de Lyon. Restent des problèmes d'ordres divers en importance : d'abord une insatisfaction devant la préparation "maximis itineribus" de la dernière CAPA de promotions, les critères n'ont pas été définis avec rigueur et cette leçon doit nous servir pour l'an prochain ; plus gravement, la perception d'un fossé entre chefs et adjoints, qui ont été oubliés des promotions et des dernières mutations (surtout adjoints de lycées) ; des inquiétudes face à un mouvement de moins en moins national et de plus en plus régional. Cette régionalisation (même si les collègues dans leurs vœux y sont pour beaucoup) est le lieu du pouvoir de la hiérarchie proche.

Nous attendons beaucoup de ce corps d'encadrement

évoqué par Jean-Jacques ; on en parle depuis des années. Il doit permettre l'accès à l'Inspection générale.

Des difficultés nous attendent : mis entre le marteau et l'enclume, entre l'État et les collectivités, entre les usagers et les tribunaux, nous devons concilier les inconciliables, comme il y a quelques semaines l'ARTT où avec moins d'ATOSS il faut faire mieux ! Avec moins d'infirmiers, accueillir plus d'internes !

Nous aurons aussi, dès 2004, à gérer la mobilité du statut. Il y aura des pleurs et des grincements de dents, il y a déjà des inquiétudes.

Rappelons nous alors que nous sommes un syndicat national (et non composé de régions), de tous les personnels de direction (quel que soit leur poids), actifs et non actifs. Dans "Œdipe à Colone", Sophocle écrit "là est la fin de l'histoire". Le nouveau statut n'est pas une fin, il ouvre un nouveau chemin pour lequel il faudra bien des réflexions, bien des actions.

Hélios Privat,
Versailles



L'aggravation de nos difficultés est devenue insupportable. Il est indispensable d'obtenir rapidement des résultats tangibles.

S'il convient de souligner avec force le sérieux et la qualité du travail effectué depuis le congrès de Toulouse, si nous nous devons de saluer les avancées catégorielles obtenues par le nouveau statut, force est de constater que le travail n'est pas achevé. L'heure n'est donc pas au bilan du passé mais aux perspectives d'avenir.

En d'autres temps et dans des lieux semblables nous nous sommes félicités de la qualité de réflexion de notre syndicat, qui a toujours su dépasser les

questions simplement corporatistes, pour consacrer une part importante de son activité à méditer sur le système éducatif dans son ensemble, sur ses missions et sur les valeurs qu'il devait défendre.

Demain, il nous faudra poursuivre dans cette voie et nous n'abandonnerons à personne le pouvoir de définir, sans nous, ce que doit être le service public et laïc d'éducation.

Pour autant, cet engagement fort et respectable du syndicat ne suffira pas. Dans les mois à venir il nous faudra faire un sérieux effort pour expliquer et faire comprendre la voie que nous aurons choisie. Nous avons voulu un syndicat puissant par l'importance de ses adhérents. Nous avons voulu rassembler le plus grand nombre. Il faut maintenant assumer ce choix par une plus grande proximité avec nos collègues, sans renier pour autant les idéaux et les convictions qui ont toujours été les nôtres, de liberté, de tolérance et de respect mutuel.

Ici comme ailleurs il ne suffit plus désormais d'avoir raison, encore faut-il convaincre et redonner du sens à nos prises de position par une meilleure écoute de notre base. Les avancées de carrière et une certaine reconnaissance financière ne suffisent pas. S'il veut obtenir l'appui sans faille du plus grand nombre de militants, le SNPDEN doit résolument engager des négociations sur les conditions d'exercice de notre métier. Depuis plusieurs années nos charges de travail s'alourdissent. Depuis notre dernier congrès l'aggravation de nos difficultés est devenue insupportable aux yeux de nombreux collègues. Il est maintenant indispensable d'obtenir rapidement sur ce sujet des résultats tangibles.

Le futur BN devra engager sa responsabilité sur ce point en particulier, mais chacun doit être conscient qu'il faudra qu'il trouve auprès de nous tous l'aide et le soutien qui lui seront indispensables. La tâche n'est pas facile et c'est, dans chaque académie, dans chaque département, qu'il nous faudra débattre de ce sujet et apporter au BN le résultat de nos réflexions et la force de nos propositions. C'est ce mandat que nos collègues nous ont demandé de défendre, sans oublier de porter une attention particulière à la situation des personnels de direction stagiaires, ainsi qu'à la question des retraites, toujours d'actualité, et toujours aussi sensible que délicate.

Yves Erhmann,
Strasbourg



Garantir le système éducatif contre les dérives libérales.

La situation politique actuelle me permet d'insister sur notre action syndicale future qui doit se fonder sur des valeurs qui nous réunissent. L'académie de Strasbourg veut rappeler ici son attachement au service public de l'éducation nationale avec un partage de compétences entre État et Collectivités territoriales pour garantir le système éducatif contre les dérives libérales. Attachement à une école républicaine qui accueille tous les jeunes d'une classe d'âge, mais aussi demande très forte à la nation, donc à l'Assemblée nationale, de fixer des objectifs clairs à cette école pour permettre leur mise en œuvre par l'octroi de moyens suffisants. Attachement à une retraite « décente » à 60 ans et à une prise en compte des retraités dans les négociations de carrière. Attachement à un fonctionnement démocratique de notre syndicat avec un CSN fort qui permet la prise en compte de toutes les idées.

Dominique Bedel,
Rennes



L'intégration de DIWAN... à condition « qu'elle soit faite dans le cadre et les règles du service public et non associatif ».

L'Académie de Rennes, adresse ses remerciements au BN sortant et à Jean-Jacques ROMERO pour le travail accompli dans la reconnaissance de la dimension et de la dignité de la fonction de direction, notamment dans celle du rôle des adjoints, pour la qualité du texte fondateur qu'est le protocole. C'est un bon exemple de réflexion collective sous la houlette du Bureau National et de son Secrétaire Général.

Quel est le travail à venir pour que nous transformions ce congrès en moment d'élaboration du nouveau projet syndical ? La défense des retraites, gage de notre solidarité. Je le redis aujourd'hui tant elle me semble importante, l'aménagement du territoire de l'École avec une analyse et un respect de la sectorisation dans les centres villes, avec l'existence des petits établissements ruraux, l'accroissement de nos charges de travail, dont celles liées à l'ARTT dont nous ne contestons pas le bien fondé, mais la mise en œuvre. Parmi les solutions que nous envisageons entre autres : l'implantation de postes d'attachés de direction dans les gros établissements, l'implantation de postes d'adjoints dans les grosses structures, la création de postes d'ATOSS pour les futurs départs à la retraite et pour améliorer le service public.

Je terminerai par l'espoir né de l'intégration de DIWAN. Cette question nous a beaucoup occupés en Bretagne et nous nous sommes beaucoup tus avant de pouvoir exprimer cette motion votée en AGA réunie le 20 mars 2002 à Brest.

On y a approuvé l'intégration de DIWAN... à condition "qu'elle soit faite dans le cadre et les règles du service public et non associatif".

Cette intégration n'exclut pas d'autres formes de l'enseignement de la langue bretonne, telle qu'on le pratique dans certains établissements par le bilinguisme.

Cette intégration doit être l'exemple d'une possible entente évitant d'opposer la Région et la République.

Sylvain Houselle,
Nancy-Metz



Mouvement: un manque de transparence dans la préparation.

Les avancées sont indéniables et des plus importantes et nous l'avons fait savoir et remercions encore JJ. Romero de sa venue à Nancy. C'est aussi avec fierté que je peux dire que nombreux étaient les personnels de direction de Lorraine, qui à l'occasion du 1^{er} mai, ont manifesté partout dans les villes contre la haine et la xénophobie, fier aussi de tous ceux qui étaient proches des préoccupations des jeunes qui ont partout défilé dans la dignité. Le ministère devrait y voir une évaluation positive de l'éducation civique, de l'ECSS, des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. D'ailleurs personne ne s'y est trompé.

Je veux revenir juste un court instant sur l'autonomie des établissements. Elle est à mettre en regard avec les lois de décentralisation de 1985. Ou bien on est allé trop loin, ou bien pas assez loin. C'est un moment fort, comme celui du congrès du SNPDEN qui doit le dire. Nous avons à travailler le sujet. La déconcentration n'est au fond qu'une nou-

velle organisation de l'administration. Elle n'a pas changé suffisamment les choses sur le fond. Mais c'est bien la forme qui a été modifiée. Ce qu'un ministre ne peut décider à Paris pour tel ou tel établissement, c'est le recteur qui le fera à sa place.

Or une décentralisation plus poussée doit donner du pouvoir aux institutions locales et permettre la création de contre pouvoirs. Tout reste à inventer dans ce domaine.

J'en veux pour preuve ce qui se passe aujourd'hui, lors du mouvement des personnels de direction qui reste un mouvement national. Or ce mouvement est perturbé par les décisions prises localement par les recteurs. Nous avons fait part au recteur de notre mécontentement au niveau de la gestion de nos postes dans l'académie en dénonçant le manque d'informations précises dont nous disposions avant le mouvement, supprimés, bloqués ou redéployés. Ce manque de transparence crée de véritables difficultés pour les personnels qui ont déposé une demande de mutation.

Une fois de plus, nous avons répété que nous ne sommes pas favorables au principe de création de grandes cités scolaires dans lesquelles l'élève ne sera pas forcément mieux pris en compte. Nous nous sommes appuyés sur les déclarations de M^{me} Ségolène Royal qui avait annoncé la fin des établissements à taille inhumaine et sa volonté de les fractionner. Nous avons exigé de pouvoir suivre les dossiers de rapprochement d'établissements, de connaître clairement les intentions du rectorat en matière de mise en place de cités scolaires. Les dossiers sensibles touchent en effet directement nos conditions de travail. C'est un droit à la transparence la plus totale que veulent nos syndiqués.

Oui, c'est d'abord au niveau rectoral que doivent se négocier nos conditions de travail, mais nous souhaitons que ces discussions se déroulent dans un cadre national bien précisé.

Raymond Fernandes,
Reims



En finir avec le chef d'établissement, cadre dirigeant de jour, veilleur de nuit, CPE et infirmière la nuit

Les avancées dans le domaine de la définition de nos missions, les mesures qui se concrétisent désormais sur les bulletins de salaire constituent les éléments palpables et indéniables de l'évolution positive des fonctions de personnel de direction.

Merci donc encore à l'équipe sortante, et en particulier à Jean Jacques qui a su la guider, la stimuler, la soutenir par ses interventions au plus haut niveau chaque fois que des blocages apparaissaient dans les négociations. Sans vouloir établir un parallèle avec les comportements politiques récents dans la Nation, on peut penser que la faible participation au vote sur le rapport d'activité traduit l'importance de l'écart dans la perception de la portée du statut, écart entre cette nouvelle définition des missions et des responsabilités et la réalité vécue sur le terrain, au quotidien, par de nombreux personnels.

À la veille des élections professionnelles, il est urgent de s'emparer enfin de ce chantier sur les conditions de travail. C'est en particulier sur son efficacité dans ce domaine que notre organisation sera jugée. L'enjeu est de taille. Ce n'est certes pas une tâche facile ; à l'avoir reléguée au second plan durant des années, parce qu'il fallait d'abord négocier un indispensable statut, on a pu laisser croire à toute une frange de personnels et je pense en particulier aux petits établissements, aux établissements mal dotés que la question trop terre à terre n'intéressait pas.

Le futur bureau national se doit de dresser un état des lieux précis, de définir et identifier les tâches – autres que celles de direction – indispensables au fonctionnement harmonieux d'un EPLE, de faire préciser quand, comment et par qui chacune de ces tâches doit être exécutée. Il faut en finir avec le chef d'établissement, cadre dirigeant de jour, veilleur de nuit, CPE et infirmière la nuit.

Les attentes pour une amélioration des conditions de travail des personnels de direction sont désormais telles qu'il serait suicidaire pour le syndicat de ne pas en faire l'axe majeur de son action dans les deux années à venir. Pour leur part, ce n'est donc pas un chèque en blanc que les élus au CSN de l'académie de Reims confieront au futur bureau national en déposant ce soir leur bulletin dans l'urne.

Jean Pierre Ranchon,
Grenoble



Nous souhaitons la mise en place d'une politique de management des cadres syndicaux, politique visant à encourager, accompagner, garantir le renouvellement.

Je voudrais d'abord remercier le bureau national sortant pour le travail accompli. Certes un nouveau statut, une nouvelle stature se mettent en place. Cependant des inquiétudes et des interrogations se font jour.

- Inquiétudes quant à la mise en œuvre du nouveau statut (difficultés dans l'élaboration du diagnostic, de la lettre de mission, refus de la DPATE de prendre en compte les remarques formulées en décembre)

- De nombreux problèmes liés aux conditions de travail, sur le terrain, au quotidien.
- Des retraités qui s'estiment laissés de côté
- Un fonctionnement difficile du syndicat : désaffection dans les AG, un sentiment fort de coupure entre l'action du BN et la base... sentiment que les cadres ont du mal à faire prendre en compte.

Nous attendons donc de la nouvelle mandature un changement sensible, nécessaire pour relancer l'action syndicale. Pour cela une stratégie doit se mettre en place sur trois niveaux : la base, l'encadrement du syndicat, le bureau national et notre expression extérieure.

L'écoute et la prise en compte de la base sont plus que jamais nécessaires. Elle attend autre chose qu'une position défensive axée sur une réponse au coup par coup et sur les adaptations locales du statut.

Quatre points peuvent être dégagés :

- Les rémunérations : au régime promotionnel doit se substituer une amélioration sensible pour tous, avec effet pour les retraités
- Les conditions de travail : il faut reprendre l'analyse du fonctionnement de l'EPL, recentrer nos missions, obtenir les moyens de ces missions, intégrer dans cette réflexion les conséquences des ARTT des personnels, en prenant en compte toutes les aspirations pour notre propre ARTT.
- La gestion des carrières, promotions et mutations : Il faut en finir avec l'opacité du système.

Le syndicat doit être en mesure de situer chacun dans sa carrière. Il faut obtenir la définition négociée de critères portés à la connaissance des personnels.

- La valorisation de notre fonction : C'est peut être sur ce point qu'on a le plus avancé, mais il reste beaucoup à faire. Quelle place, quelle direction dans les EPLE ? Quelle position devons nous occuper entre décentralisation et déconcentration ?

Pour un management des cadres : Souvent les « cadres » (SA - SD - membres des CSA et CSN) sont isolés ; leur renouvellement est problématique ; leur engagement est limité aux risques réels qu'ils prennent vis à vis de leur hiérarchie et par le temps dont ils disposent.

Bien sûr il y a les stages syndicaux. Mais ils touchent peu de monde. Nous alertons le congrès sur cette question dont on ne parle quasiment jamais, alors qu'elle est évidemment vitale. Nous souhaitons la mise en place d'une politique de management des cadres syndicaux, politique visant à encourager, accompagner, garantir le renouvellement. C'est une exigence qui découle du départ prochain des classes nombreuses de l'après - guerre.

Cette politique passe par des actions formelles mais aussi par des pratiques nouvelles, privilégiant le travail en équipe et la constitution de véritables réseaux...

(Réunion des SD en Janvier avec les SA, précision des rôles des SA, SD, secrétaires adjoints, articulations avec celui des commissaires paritaires, moyens de secrétariat et de communication.)

Pour une politisation du syndicat : Nous employons volontairement un mot qui peut choquer.

Les événements nationaux que nous venons de vivre, les incertitudes quant aux politiques futures de l'éducation dans notre pays, mais aussi en Europe, au sein de l'OCDE, tout cela nous impose un positionnement clair et une explicitation de notre doctrine, en direction de tous les personnels de direction, mais aussi et surtout en direction de nos interlocuteurs extérieurs.

C'est dans notre doctrine pédagogique que cela doit apparaître, mais aussi dans tous les aspects de notre action et de notre métier, avec d'abord l'expression claire de notre indépendance par rapport aux pouvoirs politiques nationaux ou locaux. Un débat doit être mené sur la mission de la commission pédagogique : doit-elle élaborer un projet éducatif complet et global (ce qui sous-entend un

positionnement sur un projet de société) ou seulement constituer un ensemble de « repères » donnant notre position sur tel ou tel problème ?

Huguette Ventadour,
Martinique



L'éducation est la terre des gens sans terre.

La section académique du SNPDEN, forte de ses 79 syndiqués, continue sans cesse le combat, fidèle à ses engagements et à la doctrine du syndicat.

Mais la tâche est rude, même si l'enthousiasme nous guide dans nos démarches. Dans cette petite académie, où les changements de recteur sont fréquents, où la nomination de tout premiers recteurs ont pour conséquence, s'agissant de notre section syndicale de tout recommencer, c'est quelquefois décourageant.

Quoiqu'il en soit, et quels que soient les changements à venir, la lutte syndicale sera celle de l'amélioration de nos conditions de travail.

Au moment où l'on nous demande de tout faire pour assurer la réussite de nos élèves, on accroît nos difficultés en nous surchargeant d'outils informatiques de toute sorte qui loin de faciliter notre travail nous détournent de nos missions essentielles.

Fera-t-on de nous des robots rivés à leur écran, ou sommes-nous avant tout des hommes et des femmes de terrain, en contact permanent avec nos élèves, nos enseignants, nos personnels pour assurer un meilleur devenir de notre jeunesse qui attend de nous que nous lui fassions confiance et que nous l'aidions à prendre toutes ses responsabilités dans la démarche citoyenne.

Ce n'est pas sans émotion que nous nous retrouvons aujourd'hui à Nantes, symbole d'une histoire douloureuse, difficile à assumer pour les uns et les autres dans la construction de nos régions antillaises. Mais l'essentiel pour nous est de continuer à nous battre pour que l'éducation dans notre académie reste la priorité des priorités, car écrivait un de nos anciens recteurs « l'éducation est la terre des gens sans terre ».

Et puisque l'air du temps est dans l'espoir retrouvé, sachez que notre académie est partante pour l'organisation d'un prochain congrès.

Ghislain Lurkin,
Orléans-Tours



Remise en cause de l'autonomie des établissements

Il me semble urgent d'avoir une réflexion approfondie sur les pratiques actuelles des collectivités territoriales. En effet, compte tenu des orientations qui risquent de se mettre en place dans le cadre de la décentralisation, nous risquons d'y perdre un peu notre « âme ». Nous avons un exemple dans l'académie d'Orléans-Tours d'un conseil général qui donne l'image de ce que pourrait être la décentralisation future.

Le conseil général du Loiret impose aux principaux de collège la signature d'une convention de partenariat concernant les équipements. Sans retour de la convention, le conseil général menace de ne pas donner la subvention 2002-2003. Le SNPDEN départemental se bat depuis septembre contre cette convention. Bien d'autres effets pervers sont en train de poindre à l'horizon : augmen-

tation des subventions sur ressources affectées ; ingérence dans les projets pédagogiques sous couvert de subvention possible (ils ne veulent pas être seulement un tiroir caisse !) ; prélèvement sur les fonds de réserve pour constituer un fonds départemental d'équipement des collèges ; mise en place d'un double inventaire (conseil général et collège) : problèmes liés à la gratuité (ex. : livres). En règle générale, une remise en cause de l'autonomie des établissements est en question.

Luce Petiteau,
Caen



Promouvoir une véritable formation des cadres supérieurs

Nous venons de passer une année calme : arrivée d'une nouvelle rectrice madame Abaul attentive à nos préoccupations, mise en place du nouveau statut (accalmie normale après l'obtention d'une avancée importante).

Jusqu'au 21 avril...

Nous avons participé aux rassemblements du 1^{er} mai sous notre bannière avec l'ensemble des personnels.

Une année active : rencontres régulières avec nos interlocuteurs : Rectrice, IA, conseil régional et conseils généraux, réflexions au cours de réunions départementales et académiques.

A l'avenir, il conviendra de se donner les moyens de faire avancer les conditions d'exercice du métier : avec une véritable formation des cadres supérieurs que nous sommes dans le respect de ce que chacun recherche dans notre syndicat, tout en ayant à l'esprit d'être représentatif de tous

en solidarité avec le bureau national.

Marion Martin,
La Réunion



Reconnaissance par les personnels de direction des apports importants du protocole.

L'académie de La Réunion peut se flatter d'être parmi les académies où la syndicalisation croît fortement : d'une part avec un renouvellement assuré des anciens adhérents à 95 %, avec l'arrivée de quelques "dissidents" du syndicat concurrent, avec l'arrivée massive des stagiaires, ce qui est un élément important pour nous car ceci assure la continuité et le renouvellement de la section académique.

Cela tient très probablement à la reconnaissance par les personnels de direction des apports importants du protocole sur : le classement des établissements (très nombreuses progressions qui corrigent enfin un retard très mal ressenti par de nombreux collègues, avec un réel sentiment de découragement). Je vous renvoie sur ce point précis au n° 98 de Direction ; le nombre beaucoup plus important de promotions : alors que d'habitude nous avions une promotion en hors classe tous les 2 ou 3 ans, cette année, il y a eu 5 promotions ! même chose pour le passage en 1^{re} classe.

Mais des points restent à renforcer : La formation initiale et continue des personnels de direction : du fait de l'isolement et de l'éloignement, la formation est assurée presque essentiellement par "les pairs" ; les conditions de travail qui restent difficiles : majorité de

gros établissements, retard des taux d'encadrement toujours à la traîne : l'un des plus faibles de toutes les académies en personnel d'encadrement et en personnel ATOSS ; le travail avec le rectorat : à ce niveau aussi manque de personnel d'encadrement stable. Il est très difficile d'assurer le suivi de la commission Blanchet qui ne se réunit pas assez souvent pour remplir véritablement sa mission

Christian Baritaud,
Limoges



Les lycées professionnels.

Nous tenons à faire part de notre inquiétude sur la poursuite de la mise en place des nouvelles mesures pour les lycées professionnels. La nomination du nouveau gouvernement nous interroge. Actuellement, dans l'académie de Limoges, l'orientation des jeunes vers l'apprentissage représente, chaque année, l'équivalent d'un LP.

Laurent Titus,
Guadeloupe



Une gestion des mutations très opaque

Je voudrais remercier le BN pour avoir fait deux fois

le déplacement aux Antilles pour nous aider dans la formation des personnels de direction, ils ont pu mesurer le travail qui se fait là-bas et constater un peu nos difficultés. Si à la Martinique les recteurs se succèdent, depuis la création de l'académie de Guadeloupe (5 ans), nous avons toujours le même recteur. Cela aurait pu être intéressant si le staff qui entoure le recteur n'était pas composé uniquement de personnels du Spdlc, syndicat concurrent, à tel point que les mutations en Guadeloupe se font d'une manière curieuse. Un an avant on vous annonce où vous irez. La manière dont ça se fera. On le constate, on essaie de les contrer, les membres de la CAPN ont beaucoup de mal à faire entendre notre voix. Il faut savoir qu'en Guadeloupe, il y a environ 41 syndiqués au SNPDEN, la moitié de la Martinique, nous ne sommes pas majoritaires, mais nous augmentons, nous progressons, un travail est fait sur le terrain, d'autant plus difficile que souvent certains de nos syndiqués quittent l'académie pour se rendre ailleurs. D'autant plus difficile que l'académie de Guadeloupe est un archipel, 8 îles. Nous ne nous décourageons pas car nous constatons que nos effectifs augmentent, que le BN s'intéresse un peu à ce que nous faisons. Nous continuons à lutter, nous nous préparons pour conquérir la majorité aux élections professionnelles.

Votes sur le			Rapport d'activité					Rapport financier		
Académie	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	exprimés	pour	contre	abstentions	Blancs ou nuls	exprimés	pour
Aix-Marseille	303	130 42,90 %	0	130 42,90%	107 82,31%	8 6,15%	15 11,54%	0	130 42,90%	115 88,46%
Amiens	313	175 55,91 %	3	172 54,95%	166 96,51%	6 3,49%	0 0,00%	4	171 54,63%	168 98,25%
Besançon	215	104 48,37 %	0	104 48,37%	89 85,58%	3 2,88%	12 11,54%	0	104 48,37%	95 91,35%
Bordeaux	484	189 39,05 %	2	187 38,64%	173 92,51%	14 7,49%	0 0,00%	4	185 38,22%	178 96,22%
Caen	226	89 39,38 %	2	87 38,50%	80 91,95%	7 8,05%	0 0,00%	1	88 38,94%	85 96,59%
Clermont-Fd	222	53 23,87 %	0	53 23,87%	37 69,81%	4 7,55%	12 22,64%	0	55 24,77%	48 87,27%
Corse	37	20 54,05 %	0	20 54,05%	18 90,00%	0 0,00%	2 10,00%	0	20 54,05%	20 100,00%
Créteil	527	136 25,81 %	11	125 23,72%	108 86,40%	5 4,00%	12 9,60%	11	122 23,15%	118 96,72%
Dijon	232	65 28,02 %	1	64 27,59%	54 84,38%	2 3,13%	8 12,50%	1	64 27,59%	62 96,88%
Étranger	128	65 50,78 %	0	65 50,78%	58 89,23%	5 7,69%	2 3,08%	0	65 50,78%	59 90,77%
Grenoble	393	172 43,77 %	3	169 43,00%	130 76,92%	19 11,24%	20 11,83%	3	169 43,00%	147 86,98%
Guadeloupe	38	23 60,53 %	1	22 57,89%	21 95,45%	0 0,00%	1 4,55%	1	22 57,89%	20 90,91%
Guyane	37	18 48,65 %	0	18 48,65%	18 100,00%	0 0,00%	0 0,00%	0	18 48,65%	18 100,00%
La Réunion	115	72 62,61 %	0	72 62,61%	72 100,00%	0 0,00%	0 0,00%	0	72 62,61%	72 100,00%
Lille	614	148 24,10 %	10	138 22,48%	132 95,65%	2 1,45%	4 2,90%	10	138 22,48%	137 99,28%
Limoges	158	75 47,47 %	0	75 47,47%	61 81,33%	7 9,33%	7 9,33%	0	75 47,47%	69 92,00%
Lyon	335	103 30,75 %	4	99 29,55%	81 81,82%	18 18,18%	0 0,00%	4	99 29,55%	96 96,97%
Martinique	77	23 29,87 %	0	23 29,87%	21 91,30%	0 0,00%	2 8,70%	0	23 29,87%	20 86,96%
Montpellier	374	131 35,03 %	1	130 34,76%	97 74,62%	12 9,23%	21 16,15%	1	130 34,76%	123 94,62%
Nancy-Metz	227	75 27,08 %	3	72 25,99%	59 81,94%	6 8,33%	7 9,72%	3	72 25,99%	70 97,22%
Nantes	417	106 25,42 %	9	97 23,26%	94 96,91%	3 3,09%	0 0,00%	8	98 23,50%	97 98,98%
Nice	273	101 37,00 %	0	101 37,00%	91 90,10%	5 4,95%	5 4,95%	0	101 37,00%	99 98,02%
Orléans-Tours	452	185 40,93 %	2	183 40,49%	153 83,61%	11 6,01%	19 10,38%	1	172 38,05%	152 88,37%
Paris	289	165 57,09 %	2	163 56,40%	153 93,87%	10 6,13%	0 0,00%	2	163 56,40%	159 97,55%
Poitiers	303	102 33,66 %	4	98 32,34%	81 82,65%	7 7,14%	10 10,20%	4	98 32,34%	86 87,76%
Reims	278	122 43,88 %	2	120 43,17%	113 94,17%	7 5,83%	0 0,00%	2	120 43,17%	117 97,50%
Rennes	315	45 14,29 %	0	45 14,29%	45 100,00%	0 0,00%	0 0,00%	0	45 14,29%	45 100,00%
Rouen	182	87 47,80 %	4	83 45,60%	71 85,54%	10 12,05%	2 2,41%	4	83 45,60%	80 96,39%
Strasbourg	221	102 46,15 %	0	102 46,15%	96 94,12%	3 2,94%	3 2,94%	2	100 45,25%	100 100,00%
Toulouse	460	249 54,13 %	1	248 53,91%	227 91,53%	8 3,23%	13 5,24%	1	248 53,91%	239 96,37%
Versailles	657	183 27,85 %	13	170 25,88%	142 83,53%	18 10,59%	10 5,88%	13	170 25,88%	156 91,76%
TOM	86	39 45,35 %	1	38 44,19%	35 92,11%	2 5,26%	1 2,63%	1	38 44,19%	34 89,47%
TOTAUX	9038	3352 37,09 %	79	3273 36,21%	2883 88,08%	202 6,17%	188 5,74%	81	3258 36,05%	3084 94,66%

contre	abstentions
4	11
3,08%	8,46%
3	0
1,75%	0,00%
0	9
0,00%	8,65%
7	0
3,78%	0,00%
3	0
3,41%	0,00%
0	7
0,00%	12,73%
0	0
0,00%	0,00%
0	4
0,00%	3,28%
0	2
0,00%	3,13%
2	4
3,08%	6,15%
3	19
1,78%	11,24%
0	2
0,00%	9,09%
0	0
0,00%	0,00%
0	0
0,00%	0,00%
0	1
0,00%	0,72%
1	5
1,33%	6,67%
3	0
3,03%	0,00%
0	3
0,00%	13,04%
2	5
1,54%	3,85%
0	2
0,00%	2,78%
1	0
1,02%	0,00%
0	2
0,00%	1,98%
1	19
0,58%	11,05%
4	0
2,45%	0,00%
2	10
2,04%	10,20%
3	0
2,50%	0,00%
0	0
0,00%	0,00%
1	2
1,20%	2,41%
0	0
0,00%	0,00%
2	7
0,81%	2,82%
3	11
1,76%	6,47%
2	2
5,26%	5,26%
47	127
1,44%	3,90%



Votes

Votes du CSN

CSN EXTRAORDINAIRE

Modifications du RI (*lire Direction 96 p. 45*)
 Modifications techniques : Adoptées à l'unanimité
 Cotisations : unanimité moins 3 abstentions
 Étranger : unanimité moins 8 abstentions

CSN ORDINAIRE

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL

Inscrits : 258
 Votants : 249 97 %
 Blancs et nuls : 52
 Exprimés : 197
 Majorité absolue : 108
 Ont obtenu
 Liste pour un SNPDEN uni
 et démocratique de propositions,
 de contestation et d'action : 197 voix

Votes du Congrès

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CNC

Inscrits : 443
 Votants : 416 94 %
 Blancs et nuls : 28
 Exprimés : 388

Sont élus : **Bernard Lefèvre (Amiens),
 André Ouaggini (Orléans-Tours),
 Michel Zimmermann (Caen),
 Jean-Claude Guimard (Nantes)**

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « VÉRIFICATION DES COMPTES »

Inscrits : 443 voix
 Votants : 416 voix
 Blancs et nuls : 46 voix
 Exprimés : 370 voix

Est élu : **Jacques Lemuet (Poitiers)**



Un nouveau bureau

Au nom de la liste que je conduis, je remercie le conseil syndical national de la confiance qu'il nous a accordée par ses 197 voix et ses 79,12 % de suffrages exprimés.

Pour la première fois le SNPDEN voit son congrès se situer en même temps que les élections présidentielles et les élections législatives. Un président Jacques Chirac vient d'être élu dans les conditions que l'on sait, un premier ministre Jean-Pierre Raffarin vient d'être nommé ; il a désigné Luc Ferry comme ministre de l'éducation nationale et Xavier Darcos comme ministre délégué : ce sont deux hommes du sérail. Dès mardi, nous avons demandé à les rencontrer sur les mandats que nous fixera le congrès. Philippe Marie, secrétaire général adjoint rencontrera les ministres jeudi 16 mai après-midi dans le cadre de la délégation Unsa-Éducation.

Mais d'abord revenons rapidement sur les élections présidentielles, je partage bien sûr la quasi-totalité des analyses du complément au rapport d'activité qu'a présenté J.J. Romero mais je veux insister sur le fait que c'est l'ensemble de notre organisation syndicale et donc notre congrès qui doit se saisir de ce débat car il a une implication directe sur notre activité.

Comme je l'ai dit hier, la persistance de l'extrême droite, à un niveau jamais atteint, exige un travail de reconquête idéologique mais aussi politique vis à vis de gens qui se sentent exclus par leur situation de chômage ou de précarité mais aussi abandonnés par l'État dans certains quartiers ou banlieues où ils subissent souvent l'insécurité et la violence.

Il faut donc regagner le terrain, même si ce sera long et pour cela les forces politiques à vocation gouvernementale doivent être capables de reconstruire un véritable projet collectif. Les partis au gouvernement après les élections législatives doivent répondre à une urgence républicaine absolue qui est le rétablissement de l'autorité de l'État ; ils doivent fixer comme priorité la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, l'insécurité et contre la dégradation du tissu urbain ; ils doivent relancer la politique d'intégration. Mais ils ne pourront réussir qu'en renouant le dialogue social avec les organisations syndicales. Il faudra réformer l'État, poursuivre la décentralisation, redéfinir les missions des services publics pour répondre aux attentes de proximité de la population. Notre congrès saura faire des propositions dans ce sens, tout au moins dans notre champ de compétence.

Mais surtout la réflexion sur l'École, qui avait été absente du débat présidentiel, doit être relancée sur deux questions essentielles, le civisme bien sûr mais aussi ce que nous avons appelé « la promotion de la diversité des réussites ». Nous savons que l'École, qui n'a pas vocation à répondre à tous les pro-

blèmes de la société est un formidable laboratoire des questions posées à la démocratie. Notre congrès doit absolument se saisir de ces interrogations et commencer à faire des propositions.

Tout d'abord sur la question du civisme ; j'utilise à dessein cette expression indéterminée et ouverte car il est nécessaire, me semble-t-il, de distinguer quatre façons d'aborder la relation à autrui et la vie en commun :

- Former à la civilité qui matérialise la reconnaissance de la dignité de ses semblables.
- Introduire à la socialité qui ouvre au sens de la coexistence.
- Élever à la moralité qui fonde l'exigence de réciprocité.
- Amener à la citoyenneté qui inscrit ces valeurs dans l'organisation politique.

Ce n'est qu'après avoir défini ces différents aspects de manière distincte qu'il sera possible de les aborder ensemble sans risque de confusion.

C'est certainement à la lumière de cette réflexion qu'il faudra réaborder le problème de la violence et des violents à l'École. Mais notre congrès fera déjà des propositions puisque c'est à son ordre du jour dans le cadre de la commission métier. Jean-Jacques a fait, dans son rapport introductif, une analyse que je partage qui doit aider à l'élaboration des mandats. Il faudra parler des noyaux durs bien sûr, de la répétition des micros violences pour être en mesure de faire de nouvelles propositions.

Nous avons choisi dans notre congrès de débattre de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie » et la commission éducation et pédagogie a choisi de procéder à un questionnement pertinent autour de neuf champs de réflexion. Je souhaite pour ma part que ces champs de réflexion intègrent

national

**Intervention de Philippe GUITTET,
secrétaire général**



et prolongent les textes adoptés sur « l'égalité des chances » lors des CSN de mai et novembre 2001. Nous disions : « L'École ne peut pas être la seule à construire l'égalité des chances et ne peut que s'inscrire dans un projet social global dont elle n'a pas à trancher seule ». Mais nous exprimions l'idée qu'il faut faire valoir toutes les potentialités des individus et que tous les talents puissent trouver leur place dans la société. Nous disions également : « L'approche du SNP-DEN s'inscrit dans la démarche d'une société éducative qui intègre l'École dans une formation tout au long de la vie dont elle est un des maillons. Mais c'est durant la scolarité que doit se manifester la volonté collective de valoriser le mérite des individus pour dépasser les hasards de la naissance ». Cette approche s'appuyait donc sur deux entrées : la promotion de la diversité des réussites et la reconnaissance du mérite contre le déterminisme. Dire cela c'est affirmer une égale dignité des voies de réussite qui seront déterminantes pour permettre la mobilité sociale. Il me paraît nécessaire de proposer quelques questions sur les champs de réflexion. Sur la culture commune : est-ce simplement certifier le socle commun que doit posséder chacun à la fin du collège ou également promouvoir des références partagées au sein d'un monde social menacé d'éclatement ? Sur les capacités : lesquelles évalue-t-on ? Peut-on valablement faire de la reconnaissance du mérite la clé d'une hiérarchie juste si la plus large palette de la diversité des talents n'est pas évaluée dans le cadre scolaire ? Sur la certification : n'est-il pas nécessaire de traiter au préalable des modes d'évaluation ?

Sur les formes : certaines tiennent à la formation.

Comment permettre une meilleure transmission des méthodes de travail et

des modes de pensée sans nécessairement abaisser le niveau des connaissances ?

Certaines tiennent à l'orientation.

Comment mieux répondre aux aspirations des élèves sans que les orientations et les représentations associées aux parcours scolaires et professionnels n'entraînent de discriminations ?

Répondre à ces questions permettra d'avancer dans la démocratisation de l'École, en permettant réellement de promouvoir au mieux la diversité des talents par la diversité des réussites. C'est avancer sur la question de l'égalité des chances. L'ampleur de l'enjeu nécessite bien entendu une profonde transformation de l'École. Dans l'établissement, il implique nécessairement la création du conseil pédagogique/scientifique qui permettra, sous la présidence du chef d'établissement, avec les enseignants, d'impulser un vrai projet éducatif en donnant du sens à leur liberté pédagogique. En réaffirmant cela, je ne perds pas de vue le thème de notre congrès : « Faire vivre le protocole et le nouveau statut. Pour une culture de l'encadrement dans une société éducative ».

Le congrès fera un premier bilan des mesures mises en œuvre ou retardées et des améliorations à apporter. Ce sera l'objet de mandats pour notre syndicat. Dans la commission carrière, le questionnement porte sur le classement, la NBI, les promotions, la mobilité et les logements de fonction, le tableau d'assimilation des pensionnés. Cette commission traitera également de la formation et du DESS attendu ;

Et bien sûr, nous devons nous saisir du dossier sur l'avenir des retraites car ce dossier, à l'évidence, quelle que soit la majorité législative, n'attendra pas notre prochain congrès. Mais je suis sûr que, sur cette question, nous saurons trouver des positions unanimes et responsables puisque nous devons simplement approfondir nos mandats.

La commission métier abordera, comme son questionnement le prévoit, le diagnostic, la lettre de mission et l'évaluation, mais aussi la mise en œuvre du protocole et du référentiel et le métier qui en découle. Elle évoquera l'élargissement de nos missions à la gestion des ressources humaines mais aussi la question de la responsabilité. Elle traitera des conditions d'exercice du métier au quotidien et de nos besoins en terme de collaborateurs les plus immédiats. Elle fera des propositions sur le dossier décentralisation/déconcentration et sur les services publics ; elle se donnera ou confirmera les mandats sur les services publics de proximité, sur l'autonomie de l'EPLE et les tutelles, sur la gratuité. Nous devons nécessairement traiter des missions à accomplir dans le service public d'éducation en terme de métiers à créer, de tâches à externaliser. Bien entendu ce sujet est très sensible dans l'UNSA-Éducation et nous devons confronter nos positions avec d'autres syndicats de notre fédération.

Elle abordera le dossier de l'ARTT sans oublier le CFA et la CPA. A propos de

l'ARTT, le compte épargne temps à dix ans constitue un acquis considérable que nous avons obtenu sur notre mandat qui permet une utilisation sur la carrière quel que soit l'emploi et quel que soit l'établissement. Cette avancée ne préjuge pas d'autres dispositifs non contradictoires que nous pourrions adopter lors de ce congrès.

La commission pédagogique traitera bien sûr de l'Éducation et de la formation tout au long de la vie, la commission vie syndicale des objectifs que j'ai proposés hier :

- Le rôle du CSN
- la décentralisation
- la communication
- la formation
- la dimension européenne du syndicat
- notre place dans l'UNSA-Éducation
- la préparation des élections professionnelles

La sous-commission Laïcité Vigilance Action traitera bien évidemment de la progression de l'extrême droite. Je voudrais conclure en disant que notre syndicat doit dès maintenant lancer un débat pour un projet autour d'un corps d'encadrement. Je souhaite que la commission métier se saisisse de la question de l'interpénétration des métiers de l'inspection et de direction. Je souhaite que la commission carrière réfléchisse sur l'évolution des corps de l'enseignement supérieur de la fonction publique.

Avant de conclure je voudrais rendre hommage aux secrétaires généraux avec qui j'ai travaillé. Marcel Peytavi qui m'a permis malgré mon inexpérience à cette époque, de prendre successivement la responsabilité de deux commissions : la « corpo » comme on l'appelait à l'époque, puis la vie professionnelle. Jean Jacques Romero, bien sûr à qui tout le congrès rendra hommage tout à l'heure. J'ai travaillé avec lui de manière très proche, et surtout en pleine confiance notamment pendant la longue période des négociations. Jean Jacques restera pour nous le secrétaire général qui a porté le protocole et le nouveau statut. C'est grâce à lui que cette intelligence collective a pu vivre.

Mais je voudrais insister sur la place particulière qu'occupent dans mon cœur deux militants mais aussi deux amis qui quittent le BN. Jean Claude Guimard ancien secrétaire général adjoint du syndicat, vigilant gardien de la laïcité dans notre syndicat et surtout ancien SA de l'académie de Nantes, académie que j'ai le plaisir de retrouver puisque j'y ai commencé ma carrière de personnel de direction et y suis resté 9 ans. Jean Claude a donc accompagné toute ma vie syndicale, et c'est grâce à lui que j'ai véritablement appris ce qu'était le syndicalisme des personnels de direction. Rémy Pierrot dont personne ne peut imaginer l'apport qu'il a constitué pour le syndicat, et qu'il continuera à jouer j'en suis sûr. Il le fera en tout cas à l'UNSA-Éducation. J'ai partagé avec lui avant tout des centaines d'heures d'après négociations où il savait faire preuve de pugnacité sur les mandats que le SNPDEN nous avait donnés. Merci à tous les deux.

Bon congrès à tous

Commission Carrière

Patrick FALCONNIER

131 participants représentant toutes les académies.

Présidence de séance : Muriel Rivière, de plénière : Hélios Privat
Membres de la commission : Anne Berger, Françoise Charillon, Bernard Deslis, Michel Gasperment, Michel Rougerie, Alain Val.

Les travaux de la commission carrière du mercredi 15 mai 2002 ont été organisés de la façon suivante afin d'obtenir l'efficacité la plus grande :

- avant le Congrès avait été diffusé un « questionnaire » de la commission, en trois parties : l'actualité du statut, la prospective, l'avenir des pensions et des retraites ; ce document a été mis à la disposition des membres de la commission pour ses travaux,
- les secrétaires académiques ont été destinataires d'un « outil de travail général » (le « bleu ») qui retrace les grandes avancées syndicales de la commission (historique, réflexions) ; un « document général – classement thématique » (le « jaune ») récapitulant l'ensemble des motions parvenues à la date du 3 mai a été distribué à tous les membres de la commission,
- un récapitulatif des motions et mandats en cours, essentiellement depuis le Congrès de Toulouse et les trois derniers CSN, était à la disposition des membres de la commission,
- enfin la commission carrière du Bureau National a souhaité qu'avec la feuille d'émargement de ce mercredi 15 mai des indications nous permettent de mieux

appréhender la constitution de l'assemblée. C'est ainsi que 131 collègues ont participé à cette commission, dont 20 femmes soit 18 % ; les chefs représentent 63 %, les adjoints 11 % les retraités étaient au nombre de 34 soit 26 %. C'était la 1^{re} participation à un congrès du SNPDEN pour 15 %, et près de la moitié des participants ont de 10 à 20 ans de direction.

Une commission donc expérimentée, dans laquelle on note cependant une certaine féminisation et un certain rajeunissement.

- Les interventions ont été très nombreuses (80) émanant de 22 académies. Les débats ont eu lieu le matin de 10 h 15 à 12 h 35, l'après-midi de 14 h 30 à 18 heures ; les discussions riches et intéressantes se sont déroulées dans un climat serein et constructif. Si on pouvait penser que la sortie récente du statut avait diminué les demandes corporatives, il n'en a rien été, d'autant que le remarquable travail des départements et académies s'est traduit par la production d'une soixantaine de propositions concernant la seule commission carrière...

L'ordre du jour a été le suivant :

- présentation de la sous-commission fin de carrière et retraite
- pyramidage et corps unique
- le classement des établissements
- les indemnités et la NBI
- la mobilité
- les mutations
- la formation
- prospective



Sous-commission fin de carrière et retraite

Michel ROUGERIE

Nous sommes à une période clé. Alors que l'Europe nous incite à mettre fin à toute discrimination entre hommes et femmes — tout en remettant en question la notion française de service public — l'État français remet en cause l'édifice statutaire bâti à la Libération en discriminant systématiquement actifs et retraités, tout en faisant du fonctionnaire un travailleur comme un autre. Dans ce contexte général, la sous-commission fin de carrière et retraites a concentré sa réflexion sur trois domaines : la pension de réversion, la fiscalité et la défense des retraites. La commission carrière a discuté et intégré à son rapport les motions abordant ces thèmes.

MOTIONS

Pensions de réversion

Le congrès juge inacceptable l'inégalité relative à la pension de réversion. Il exige la parité de traitement pour le conjoint survivant, qu'il soit un homme ou une femme : 50 % de la pension du conjoint décédé, sans plafonnement (article L.50 du Code des Pensions).

Vote du congrès : unanimité

Fiscalité

Le congrès réclame avec force le maintien de l'abattement de 10 % applicable aux pensions et la suppression du plafond de 3 000 € par foyer fiscal, en vigueur depuis la déclaration de revenus 1998.

Vote du congrès :
unanimité moins 1 abstention

Assimilation – Défense des retraites

Les acquis successifs des luttes syndicales (Statut de 88, Durafour, Statut de 2001) n'ont pas profité – ou peu profité – aux personnels de direction retraités, du fait de la politique menée par les gouvernements successifs : une politique codifiée dans la circulaire du 5 juillet 1993 signée Sarkozy qui consacre, à l'occasion de chaque modification statutaire, la déconnexion actifs/pensionnés et le décrochage du rapport pension/revenu d'activité. Ce texte restrictif a été confirmé en mars/avril 2000, par les réponses de Fabius et Sapin à la question écrite de notre collègue Baeumler.

Le congrès du SNPDEN refuse une situation qui concerne les pensionnés d'aujourd'hui et de demain : chaque recul du revenu des pensionnés par rapport aux actifs est une étape

dans un processus de dégradation continu. En fait, les acquis de la péréquation de 1948 sont compromis par une pratique restrictive de l'assimilation qui perdure. Aux fins de préserver l'alignement des pensions sur les traitements d'activité, le Congrès demande qu'une circulaire nouvelle, explicitant l'article L 16 du Code des Pensions civiles et militaires, traduise un changement de cap positif. Le Congrès place cette démarche dans la logique de l'article L1 du même code qui fait de la pension un traitement continué en rémunération des services accomplis, un traitement « en rapport avec la dignité de la fonction ».

Le Congrès place le maintien du ratio pension/revenu d'activité au centre de ses objectifs. Il réaffirme son attachement aux principes fondamentaux du Code des Pensions qui garantissent - pour une carrière complète de 37,5 annuités - une pension correspondant à 75 % du traitement des 6 derniers mois, ainsi qu'au droit de partir en retraite à 60 ans. Alors que la question de l'avenir des retraites est à l'ordre du jour, la défense du taux de remplacement dans notre secteur constitue un point d'appui pour l'action des travailleurs du secteur privé confrontés aux effets de la réforme Balladur 1993 ; elle doit être un objectif commun aux organisations syndicales des secteurs public et privé pour défendre solidairement le système des retraites par répartition.

Amendement Grenoble

Sur cette base, le Congrès demande au BN d'appeler les syndiqués à participer massivement aux manifestations, qu'il souhaite unitaires, qui seraient décidées. En tout état de cause, le SNPDEN participera aux actions décidées par sa Fédération.

Vote du Congrès :
unanimité moins 7 abstentions

L'actualité du statut

Pyramidage et corps unique

Les contributions des académies montrent une adhésion aux mécanismes du corps unique considéré comme une avancée essentielle sur une construction à venir (Nice), avec une réflexion à mener pour obtenir un flux maintenu de promotions (Bordeaux), avec des étapes, dont la première sera l'amélioration du pyramidage (Créteil, Lille, Lyon, Strasbourg, Toulouse) des classes promotionnelles, et la dernière, liant corps unique et classe unique, une refonte de la grille indiciaire (Grenoble). Apparaît pour la première fois de façon forte l'idée qu'il ne suffit pas de « remplir les classes » mais qu'il faut les remplir de façon « juste », au niveau national (que toutes les possibilités soient utilisées par rapport aux supports budgétaires : Toulouse), comme entre les types d'établissements (Caen) et entre les académies ; enfin il faut que ces promotions aient un « effet utile » (Toulouse). Le débat (12 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 1 : Pyramidage et corps unique

Le congrès de Nantes mandate le Bureau National pour :

- obtenir le cylindrage du corps, en portant dans un premier temps, la hors classe à 12 % et la première classe à 48 % ;
- étudier la répartition des promotions la plus équitable possible entre les académies.

Ces améliorations de la situation actuelle ne doivent pas faire perdre de vue la construction la plus efficace possible d'une grille indiciaire détachée des corps viviers.

Vote du congrès :
unanimité moins 1 abstention



Le classement des établissements

Si globalement dans les contributions les principes du dernier classement (équilibre entre des critères quantitatifs, jugés essentiels par Bordeaux, pondérés par des critères qualitatifs) ne sont pas remis en cause, on s'interroge sur l'opportunité même du classement (Montpellier) en demandant qu'il soit évalué (Nice); ce qui est souhaité est de trouver une équité encore plus grande, par exemple en multipliant les surclassements (Montpellier), en particulier pour les collègues qui apparaissent moins favorisés (Lyon) et pour diminuer l'écart 3^e-2^e catégories (Amiens), ou encore en étudiant la création d'une 5^e catégorie pour l'ensemble des établissements (Lille).

Le débat (15 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 2 : classement des établissements

Le congrès de Nantes mandate le Bureau National pour :

- Exiger l'augmentation de 5 % du classement des collègues en 3^e et 4^e catégorie ;
- Étudier puis revendiquer la création d'une 5^e catégorie pour tous les types d'établissement ;
- Exiger la promotion des EREA en 3^e catégorie ;
- Revendiquer un classement transparent et cohérent des UPR ;
- Demander que les établissements du CNED puissent accéder à la 4^e catégorie selon leur importance ;
- Exiger que les adjoints d'une cité scolaire puissent bénéficier du classement le plus élevé de la cité ;
- Étudier, après évaluation du dispositif existant, un dispositif de substitution au classement des établissements.

Vote du congrès :
unanimité moins 6 contre
et 21 abstentions

Le régime de rémunération complémentaire : indemnités et NBI

Deux grandes idées apparaissent dans les contributions sur le sujet des indemnités :

- d'une part la revendication d'une progression des indemnités, par exemple par création d'un équivalent ISO (Lyon)
- d'autre part une revendication « égalitaire » pour gommer les différences indemnitaires entre proviseurs de lycée et les autres chefs (Montpellier,

Orléans-Tours), et pour diminuer l'écart entre chefs et adjoints (Lyon, Morbihan)

Sur la NBI les contributions sont claires : elle est (comme à chaque Congrès ou CSN...) revendiquée pour tous (Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Strasbourg), au besoin avec des étapes pour en faire d'abord bénéficier tous les chefs (Créteil) ou les adjoints des grosses catégories (Nice) ; il est rappelé la nécessité d'une indemnité compensatoire en cas de déclassement (Dijon). Le débat (11 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 3 : Rémunération complémentaire

Le congrès de Nantes mandate le BN pour exiger une progression globale du montant des indemnités. Cette progression, qui ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de privilégier l'indiciaire sur l'indemnitaire, doit tendre :

- à diminuer l'écart entre les chefs et les adjoints
- à supprimer l'écart entre types d'établissements par alignement sur les indemnités les plus élevées.

Le congrès rappelle l'exigence d'une NBI pour tous, chefs et adjoints.

Vote du congrès :
unanimité moins 3 abstentions

La mobilité

Si le principe même de la mobilité, corrélée en particulier au système de promotions, n'est pas remis en cause dans les contributions (Caen, Grenoble), la revendication est très forte d'une application humaine de la clause dérogatoire (Bordeaux, Créteil, Lille), voire d'un contrôle de la CAPA (Bordeaux, Nice) afin d'éviter des abus (Clermont-Ferrand) ; il convient également d'éviter que la mobilité obligatoire se traduise par une perte de revenus (Bordeaux, Grenoble, Nice). Le débat (15 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 4 : Mobilité

- Le congrès de Nantes :*
- réaffirme l'attachement des personnels de direction à une mobilité organisée qui prenne en compte l'aspect humain, y compris la situation des conjoints, et soit soumise aux CAPA ;
 - considère comme inadmissible que l'application de mobilité se traduise par une perte de revenus, exige en conséquence que soient mis en œuvre tous les mécanismes financiers pour y remédier ;
 - demande que soient dispensés définitivement de mobilité les personnels ayant occupé quatre postes de direction.

vement de mobilité les personnels ayant occupé quatre postes de direction.

Vote du congrès :
unanimité moins 9 abstentions

Les mutations

Créteil souhaite une discussion autour de sa proposition, déjà présentée mais non adoptée en Congrès, de mutations en plusieurs phases, dont le but est de concourir à une plus grande transparence du mouvement, et donc à sa plus grande efficacité. Il s'agirait d'un processus en plusieurs étapes : les collègues souhaitant muter le déclarent, cette liste étant consultable, puis seuls ceux-ci émettent des vœux ; Dijon dépose une motion allant dans le même sens. Le débat (7 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 5 : les mutations

Le congrès de Nantes considère que les opérations de mutation doivent avoir pour objectifs premiers l'efficacité et la transparence tout en respectant la confidentialité.

Pour cela la commission exige du ministère la mise en place d'une procédure en plusieurs phases :

- publication des postes vacants (en particulier par départs à la retraite),
- déclaration des postes susceptibles d'être vacants par mutation.

Les opérations de mutation s'effectuent à partir de ce vivier.

Vote du congrès :
unanimité moins 10 abstentions

La formation

Un peu moins de motions que d'habitude sur le sujet, peut-être parce que l'appréciation est différente (comme le reconnaît honnêtement Aix-Marseille, ou comme le regrette Caen) entre les collègues en poste dont l'adjoint est



absent (Nancy-Metz) et les stagiaires qui apprécient une formation en alternance mais en regrettent les modalités (à nouveau Nancy-Metz!), réclamant une harmonisation nationale et une réelle individualisation (Grenoble). On tente de lever cette contradiction en demandant une mise en responsabilité en doublette (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble) ou en surnombre pendant une année (Caen, Nancy-Metz, Toulouse). Le débat (13 interventions) et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante.

Motion 6 : la formation

Le congrès de Nantes ne se satisfait pas des modalités de la formation initiale actuelle des lauréats concours. Elle rappelle son exigence d'une formation de haut niveau et commune dans un cadre national, qui permette une réelle professionnalisation ainsi que l'individualisation des parcours de formation. Il demande au BN d'étudier la possibilité de nominations en surnombre qui n'interdit ni l'alternance ni la mise en responsabilité des lauréats concours. Il exige que les personnels de direction d'accueil, également formateurs, bénéficient de la même indemnité que les tuteurs.

Vote du congrès :
unanimité moins 2 contre
et 20 abstentions

Motion : le DESS

Le SNPDEN demande la mise en place sans délai du DESS de direction qui doit être pour tout ou partie accessible par la validation des acquis de l'expérience.

Vote du Congrès :
unanimité moins 19 contre
et 24 abstentions

Prospective

Les académies n'ont pas traité ce thème, sûrement parce qu'il est nécessaire de

« digérer » le nouveau statut, puis de l'améliorer, avant même de passer à une étape ultérieure. D'autre part les académies attendent que la problématique soit précisée.

Quels constats peut-on dresser à l'heure actuelle ?

- l'encadrement supérieur de l'État (et des autres fonctions publiques) est appelé à un renouvellement considérable d'ici 2010 (nombreux départs à la retraite) ; or l'État a conscience (ou devrait l'avoir...) de la concurrence sévère que lui fera le secteur privé des entreprises pour attirer les meilleurs,
 - il est donc nécessaire de rendre l'encadrement supérieur à la fois plus attractif en terme de déroulement de carrière et plus souple en terme de passage d'un corps à un autre,
 - cette nécessité est d'autant plus grande que d'une part le renforcement de la décentralisation conduira à une plus grande responsabilisation des cadres, et que d'autre part le cadre européen (« demain » un chef d'établissement en France pourra être originaire d'un autre pays de la CEE) amènera à rapprocher, sinon unifier, les statuts de l'encadrement supérieur,
 - plusieurs corps de l'encadrement supérieur viennent d'obtenir soit un nouveau statut (personnels de direction), soit des améliorations de carrière (corps d'inspection) ou encore des avantages financiers (exemple : janvier 2002 NBI pour IA-DSDEN et recteurs),
 - le « décloisonnement » des emplois de cadres, pour timide qu'il soit encore, est en marche et vraisemblablement appelé à s'accélérer : ainsi les personnels de direction vers les IA-IPR, ainsi les CASU vers notre corps, etc.,
 - les statuts de l'encadrement supérieur tendent peu à peu à se rapprocher : on peut par exemple noter qu'en dehors de nous, certains corps se sont également constitués en 3 classes (exemple : les professeurs d'université, les IGAEN), ou modifient leurs statuts pour se rapprocher (par exemple au CTPM de mars 2002 les IGEN et les IGAEN)
- Il apparaît donc que nous sommes au début d'une évolution où se dessinent les

contours de ce qui sera (peut-être ou sûrement?) un jour un vaste corps de l'encadrement supérieur de l'État, ce qui aura des conséquences multiples pour nous, en particulier en terme de carrière.

Que peut envisager le SNPDEN, en terme de construction de carrière, dans cette évolution ?

- un corps unifié de direction (inter fonctions publiques), avec une ou plusieurs grilles indiciaires détachées des corps viviers ?
- une attractivité financière garantie à l'entrée dans ce nouveau corps élargi, puis une progression de carrière facilitée par la mobilité entre différents emplois de direction ? (à l'intérieur d'un corps ? entre les fonctions publiques ?)
- une ou plusieurs progressions indiciaires liées à la mobilité davantage qu'à l'emploi ? un régime de rémunération indemnitaire lié à l'emploi davantage qu'à l'établissement ?
- un accès étendu à l'échelle-lettre au-delà du A3 (962), (B3 = 1057, C3 = 1163, D3 = 1269), et sans « butoir » pour la retraite ?
- quelles conséquences immédiates ou à terme ? sur le classement ? sur les promotions ? sur les mutations ? sur les rapports avec notre hiérarchie ?
- avec quel niveau de diplômes ? ou quelle équivalence ? avec quelle mobilité européenne ?
- avec quelle mobilité entre les corps de la fonction publique ? entre les fonctions publiques ? avec quelles modalités de détachement ?
- avec quelles conséquences sur les pensions ?

Le congrès de Nantes :

- demande au BN de travailler à l'information des collègues sur les constructions statutaires des autres corps de l'encadrement supérieur de la fonction publique
- souhaite la mise en place d'une commission qui fasse des propositions sur ce thème d'ici le prochain congrès.

Vote du congrès :
unanimité moins 2 abstentions.



Commission Pédagogie

Hélène RABATÉ

La commission éducation et pédagogie a réuni 103 participants, 30 académies étaient représentées. 40 % des personnes présentes n'avaient jamais participé aux travaux de cette commission.

Un thème de réflexion avait été proposé aux académies : celui de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. (10 académies ont envoyé des contributions.) D'autre part des textes sur des points d'actualité ont été transmis au siège, consistant généralement en motions. La commission a donc travaillé tantôt en séance plénière, tantôt en 2 groupes

Un groupe a travaillé sur le thème de l'Éducation et la Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV), se situant sur un plan prospectif, un groupe a travaillé sur les motions d'actualité.

Depuis le congrès de Toulouse, la commission ne se divise plus en sous commissions lycée, lycée professionnel, collège et envisage les thèmes d'une façon transversale. Cependant certaines motions se rapportent plus particulièrement à tel ou tel type d'établissement en soulignant des problématiques qui se complètent et dessinent à grands traits un panorama de nos avancées et de nos difficultés actuelles.

La première question concerne le collège (6 contributions), « collège unique », « qui doit accueillir tous les élèves selon des modalités différenciées » mises en place par les projets d'établissement. Je cite une motion du congrès

de Toulouse qui elle-même reprend une motion antérieure. Or la mise en œuvre de ce collège unique rencontre des difficultés de fonctionnement, l'hétérogénéité du public est lourde à assumer, avec des personnels peu ou mal formés, mal préparés en tout cas. Les enjeux sociaux sont immenses puisque là réside une des clés de l'égalité des chances. Mais réforme après réforme, la lisibilité des dispositifs se perd.

Catherine Guerrand

lit les quatre premières motions :

Motion 1

Le congrès du SNPDEN réuni à Nantes demande une nouvelle fois à la représentation nationale de définir les missions et les objectifs qu'elle assigne à son École et plus particulièrement au collège. Il faut constater en effet que les différentes tentatives de réformes n'ont pas permis d'améliorer les conditions de réussite de chacun des élèves. Une fois les missions et les objectifs clairement identifiés et énoncés, le SNPDEN demande à la Nation de garantir les moyens de leur mise en œuvre.

Vote du congrès :
unanimité moins 10 abstentions
et un vote contre



10 contributions académiques ont concerné le lycée des métiers. La motion qui est proposée au congrès est une motion d'étape. Plusieurs membres de la commission ont souhaité en effet que le travail de réflexion se poursuive, et vienne s'intégrer dans la réflexion plus globale sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Au-delà du lycée des métiers « labellisé » avec toutes les questions que sous-tend cette labellisation (risque de hiérarchisation des filières ou des établissements) ce sont les enjeux de l'enseignement voire de la formation professionnelle qui devront être envisagés au sein des départements et des académies afin que, lors des CSN prochains, les contributions permettent d'avancer et de rédiger de nouvelles propositions.

Motion 2

Le congrès prenant en compte les enjeux de l'enseignement professionnel et technologique accepte le principe du Lycée des Métiers et demande que son application respecte les principes suivants :

1. Développement du service public garant de la cohérence des offres de la formation tout au long de la vie (lycées polyvalents, professionnels, CFA publics, GRETA, LEA).
2. Labellisation assurée par une autorité libre des pressions locales et des lobbies, réalisée après concertation sur des bases contractuelles et dans le respect des objectifs et des diplômes de l'Education Nationale.
3. Cohabitation des différents statuts des personnels et des publics accueillis.
4. Développement des passerelles pédagogiques et préservation du maillage géographique.
5. Assurance que tous les établissements, labellisés ou non, bénéficieront des moyens nécessaires à une réelle promotion de tous leurs élèves.

Il demande que soient recherchés systématiquement les échanges permettant de coordonner les positions des syndicats européens intéressés par ces questions.

Vote du congrès :
148 voix pour - 55 contre -
111 abstentions

Au collège comme dans les lycées, les publics évoluent. En termes de qualification, les attentes de la société, voire les besoins du monde économique évoluent aussi. Mais le manque d'appétence scolaire de certains de nos élèves constitue un sujet de préoccupation d'autant plus grave qu'il débouche sur l'absentéisme et l'échec scolaire. L'échec nourrit l'échec, les pratiques pédagogiques traditionnelles semblent parfois sans pouvoir, les sanctions sans réel effet dissuasif. Face à ces difficultés, la diversification des pratiques pédagogiques peut-elle être une solution ? De nouvelles pratiques peu-

vent-elles amener à valoriser d'autres qualités, aptitudes ou compétences chez nos élèves, à éveiller en eux un goût pour les études et le travail, que les programmes souvent abstraits, (l'exemple de la technologie au collège a été cité) n'ont pas su susciter ?

Certaines réformes introduites en collège et lycée semblent vouloir répondre à ce manque et inciter à une diversification des pratiques pédagogiques. L'intérêt de ces réformes TPE, PPCP, itinéraires de découvertes, n'est pas remis en cause par les académies, pas plus que par les membres de la commission. Ce sont les conditions de la mise en œuvre des réformes qui sont stigmatisées. 7 contributions émanant de 7 académies sont parvenues au siège.

Motion 3

Le congrès se déclare favorable à l'esprit et aux principes sous-tendant les nouvelles mesures contenues dans les réformes du collège et des lycées. Cependant il exige avant toute mise en œuvre de réformes :

- L'organisation d'une véritable concertation avec les personnels de direction.
- La définition d'un calendrier en cohérence avec le fonctionnement des EPLE.
- L'attribution des moyens nécessaires à leur mise en œuvre
- L'évaluation des dispositifs expérimentés et la diffusion de leurs résultats.

- *L'accompagnement des équipes enseignantes par les corps d'inspection*

Vote du congrès :
228 pour - 25 contre -
61 abstentions

Sur les TPE, 7 contributions ont été transmises au siège. Dans la motion votée par la commission, les dernières dispositions ministérielles ont été prises en compte.

Motion 4

Le SNPDEN reconnaissant l'intérêt pédagogique de la démarche TPE, et prenant connaissance des dernières dispositions ministérielles conférant à ceux ci un caractère de préparation obligatoire en classe terminale des séries générales, demande qu'ils fassent l'objet d'une évaluation elle aussi obligatoire au baccalauréat. Il rappelle que l'évaluation des TPE relève d'un examen à caractère national et qu'il appartient aux services académiques d'en assurer la complète organisation comme pour toutes les autres épreuves du baccalauréat y compris les épreuves facultatives.

Constatant les difficultés rencontrées dans de nombreuses académies lors de la première mise en place pour la session 2002, il demande que cette évaluation des TPE s'effectue sous la forme d'un contrôle en cours de formation

Vote du congrès :
unanimité moins 3 contre,
6 abstentions



La commission s'est interrogée sur la généralisation des TPE aux séries STT, STI, SMS, mais elle a renoncé à proposer un texte allant en ce sens, d'une part pour rester cohérente avec le texte sur la mise en œuvre des réformes, d'autre part parce qu'il a été rappelé que les TPE sont apparus après refonte des programmes et redéfinition des horaires dans les classes de l'enseignement général et qu'il ne s'agit pas d'heures supplémentaires ajoutées à l'horaire élève. A l'heure actuelle, il n'y a pas eu refonte des programmes ni redéfinition des horaires dans l'enseignement technologique. Cette prise de position n'implique évidemment aucune critique à l'encontre de l'expérimentation réalisée dans les séries technologiques, mais la généralisation semble prématurée.

3 académies ont envoyé des contributions sur les classes post baccalauréat. Ce secteur a longtemps été laissé à l'écart du champ syndical. Les premiers textes ont été rédigés récemment par le groupe de travail CPGE et présentés au CSN. Dans la motion proposée ce ne sont pas seulement les CPGE qui sont concernées, mais aussi les sections de techniciens supérieurs et les écoles des métiers. Il a été rappelé dans la commission que ces élèves qui relèvent de l'enseignement supérieur mais sont accueillis dans les EPLE, représentent en France au total 30 % des étudiants de premier cycle.

Jean-Claude Lafay
présente la motion 5

Motion 5

Les classes d'enseignement supérieur des lycées

Le SNPDEN, réuni en congrès, rappelle que les EPLE accueillent aujourd'hui, dans les STS principalement, mais aussi dans les CPGE et dans les écoles de métiers, 30 % des étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur. Le SNPDEN tient à promouvoir, à ce niveau également, son objectif général de démocratisation du système éducatif. C'est pourquoi il estime nécessaire :

1. De faire reconnaître, à leur niveau d'importance réelle et dans leur spécificité, par les autorités de tutelle et par les collectivités territoriales, l'existence des classes supérieures de lycée ; d'obtenir l'identification des responsables du pilotage de ces classes, qui actuellement n'est pas pleinement assuré ;
2. De travailler à une cohérence de réseau et de complémentarité de préférence à une logique de libéralisme fondée sur la concurrence entre établissements ; d'obtenir notamment, pour les CPGE, une révision de la procédure d'affectation, dans le sens de la transparence, de l'équité, et d'une meilleure répartition des élèves ;

3. D'obtenir un projet de cadrage des missions des classes de STS et CPGE, en référence aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur, pour contribuer « à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et tous ceux qui en ont la volonté et les capacités l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche » (article L.123-2 du Code de l'Éducation) ;
4. D'obtenir la prise en compte dans la gestion académique des difficultés particulières des élèves les plus défavorisés, (y compris lorsqu'ils sont minoritaires dans une population scolaire privilégiée), en tenant compte de leurs conditions d'études (par l'affectation d'une part spécifique des fonds sociaux, par l'organisation du service social, de santé scolaire, etc.) ; de faire définir les objectifs et les moyens en termes d'hébergement (cohérence de la carte des internats, accueil des jeunes filles, réponse aux besoins pour certaines spécialités des STS) ;
5. Dans la perspective de la validation des études entreprises dans nos lycées jusqu'au niveau bac +2 dans le cadre européen (système des 120 ECTS sur les 180 qui définissent la qualification à bac +3), d'obtenir que soient engagées les évolutions nécessaires pour obtenir cette validation des 2 années d'enseignement supérieur en lycée ; en ce qui concerne les licences professionnelles, d'obtenir des garanties en matière de débouchés pour nos diplômés BTS, de stabilisation des moyens d'enseignement et de participation au processus de validation, dans le cadre des conventions passées ou à passer avec les universités ;
6. De faire identifier la cohérence entre les missions de ces classes, les missions assignées aux chefs d'établissement, et les moyens (y compris réglementaires) mis en œuvre (par exemple, les obligations de surveillance, de contrôle d'assiduité, de sécurité des internats, de lutte contre le bizutage, correspondent à des tâches réelles qui impliquent diverses catégories de personnel ; la création d'associations d'étudiants pour gérer dans nos lycées des éléments de pratique commerciale inscrites à leur programme est discutable en droit) ;
7. De faire mettre en place au niveau académique les outils de pilotage et d'évaluation, en particulier statistiques, en distinguant dans les lycées les classes avant et après le bac ;
8. De lancer la réflexion sur l'évolution du statut des élèves de classes supérieures de lycée (STS, CPGE) : nous sommes pour une définition spécifique de nos responsabilités par rapport à ces élèves, et pour leur représentation directe comme usagers dans les Conseils d'Administration ;
9. De faire reconnaître le principe d'une adaptation des programmes et des pratiques pédagogiques dans les classes supérieures de lycée, en fonction des objectifs affichés.

Vote du congrès :
unanimité moins 2 abstentions

Alternativement, et/ou parallèlement à ce travail sur les questions d'actualité, s'est poursuivie la réflexion sur l'Éducation et la Formation tout au long de la vie.

Philippe Tournier a effectué une synthèse à partir de 10 contributions académiques.



L'éducation et la formation tout au long de la vie

Philippe TOURNIER

La réflexion sur « l'éducation et la formation tout au long de la vie » est le thème que la commission Éducation & pédagogie s'était donné pour le Congrès à la suite du mandat que lui avait confié le CSN de Valence¹.

Ce thème peut paraître abstrait et loin des préoccupations quotidiennes de nos collègues mais l'action syndicale, c'est en même temps le revendicatif immédiat et le prospectif : sans le second, le premier se prive de sens. Ajoutons que le prospectif, c'est aussi du préventif : si nous voulons défendre notre métier, en améliorer les conditions d'exercice, il faut que l'école de demain se construise avec nous.

En effet, l'impact du thème de « l'éducation et la formation tout au long de la vie » sur notre métier peut être très lourd. Depuis la conférence intergouvernementale de Lisbonne, l'Union européenne s'est résolument engagée dans cette voie. Au départ essentiellement axé sur les questions de formation continue et professionnelle, il est devenu un questionnement européen sur l'éducation et la formation en général qui ne s'interdit plus le champ de la formation initiale. Nous sommes face à un concept susceptible de profondément transformer nos approches de l'éducation : il faut que les personnels de direction soient présents dans ce débat. Il en va de la définition de notre rôle à l'avenir.

Le texte qui vous est proposé est construit à partir des positions déjà prises par notre syndicat et des conver-

gences qui font consensus entre les réflexions des dix académies qui ont contribué au travail syndical sur ce sujet. Mais il vous propose aussi des questionnements qui restent en suspens : c'est en avançant ainsi progressivement, en définissant ensemble et sans ambiguïté une position forte que notre syndicat sera un acteur reconnu et incontournable de ce débat.

Le vote qui vous sera demandé est, en quelque sorte, un feu rouge ou un feu vert : pensez-vous que la commission a engagé sa réflexion dans la bonne voie ? Étape après étape, elle sollicitera votre accord pour poursuivre la réalisation de ce texte qui, achevé, marquera sans doute une étape notoire dans notre réflexion pédagogique et au-delà.

L'évolution de la société induit la mise en place de systèmes de formation capables d'anticiper, de réguler, de gérer les conséquences du progrès technique et des nouveaux processus économiques. Mais, dans un même temps, cette société éducative doit permettre à chaque citoyen d'accéder à de nouvelles connaissances tout au long de sa vie et de s'en prévaloir afin d'en obtenir un progrès social.

1. « Le CSN mandate la commission Éducation & Pédagogie pour conduire une réflexion sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en particulier sur ses effets sur la certification de la formation initiale, la définition de la culture commune, la forme de l'enseignement secondaire, notamment technologique et professionnel, son articulation avec la formation continue et la validation de l'expérience »

A partir
d'une culture commune...

La culture commune est d'abord constituée d'un « socle indispensable », incontournable pour tous et donc accessible à tous, garanti par le service public à la société. La formation dispensée au collège ne s'y limite pas : si tous doivent l'acquérir, la plupart a des « compétences au delà ». La certification du « socle indispensable » et l'évaluation des « compétences au delà » doivent se faire selon des critères nationaux qui peuvent prendre en compte des apports européens et internationaux. Une telle approche suppose qu'elle soit aussi en place en fin d'école primaire et, d'une façon générale, qu'elle soit l'approche la plus générale à tous les niveaux de formation : le système éducatif doit être défini par ses objectifs d'apprentissage - *les exigences minimales, les codes culturels et sociaux et les compétences particulières* - et non le détail des modalités organisationnelles de mise en œuvre qui n'assurent ni que les objectifs soient atteints, ni que l'égalité de traitement attachée à la notion de service public soit garantie dans la réalité.

Le contrat du « socle indispensable » entre l'école et la société étant éclairci (100 % d'une génération ayant 100 % des éléments du « socle indispensable »), c'est aux acteurs qu'il convient de laisser le soin de définir la meilleure méthode à l'occasion d'un projet doté d'un contenu pédagogique rendant particulièrement nécessaire l'existence d'un conseil pédagogique dans les EPLE.

L'État garantit à chaque unité des moyens (HP et HSA) d'un horaire minimal par « structures de référence » : (classe, modules, etc.) plus un pourcentage significatif (10 % et plus) de moyens, partout identique, à charge pour chacun de défi-



nir les meilleures solutions. A cette dotation nationale s'ajouteraient des moyens académiques ou départementaux alloués sur une base contractuelle (qui ne soit pas biaisée) permettant de les identifier.

L'émergence de la culture commune, et en particulier la certification du « socle indispensable », est normalement atteinte au collège, de toute façon au terme de la scolarité obligatoire et avant toute orientation ultérieure.

...des formations initiales certifiantes...

A l'issue du collège, l'offre de formation est alors donnée par des lycées « polymorphes » qui présentent, dans un même lieu ou sous forme de réseaux, tous les types de formation. Cette structure permet l'accueil de publics à statuts divers, pas nécessairement en même temps et selon des modalités pédagogiques identiques : il ne s'agit pas de dilater la seconde GT à l'échelle d'une génération toute entière.

L'avantage de cette structuration est de donner un contenu à l'« égale dignité des formations ». La fluidité des parcours est améliorée dans la mesure où ce sont les objectifs des formations qui deviennent le centre de gravité du système, et non les parcours pour eux-mêmes. Le principe de la « marche en avant » continue de la scolarité peut y être associé en se basant sur deux principes :

- celui de la fluidité des parcours au sein du lycée entre les diverses voies de formation dont nous restons extrêmement loin dans la pratique par la multiplication des obstacles de toutes natures
- celui de la capitalisation déjà affirmé au CSN de Valence, y compris celle « des erreurs » dès qu'elles peuvent être « reconnues comme une part du cheminement de formation ».

Une telle stratégie éducative suppose en effet la capitalisation des acquis scolaires qui règle la question des redoublements tel que nous les connaissons. Elle induit de nouvelles pratiques pédagogiques, ce qui a des conséquences sur les programmes et sur le métier d'enseignant. De même, le statut des élèves devra être repensé dans le cadre d'une réflexion sur l'autonomie de la jeunesse.

Le corollaire de ce nouveau lycée peut être une interrogation sur la forme actuelle du baccalauréat mêlant sans les dissocier la certification d'études secondaires diverses et le premier grade universitaire. Cela ouvre deux objets de débats :

- Jusqu'où la construction d'un parcours individuel peut-elle aller ? Comment y assurer l'égalité des chances et éviter les « délits d'initiés » ?

Dans une telle hypothèse, qu'est-ce que la culture commune générale ? Quelle forme et quelle meilleure adéquation entre le baccalauréat et l'enseignement supérieur ?

- Dans un système souple et ouvert, quels modes d'organisation qui ne transforment pas la vie quotidienne des personnels de direction en un enfer ?

...et une professionnalisation permanente.

La formation continue n'est pas dissociable de la formation initiale : une véritable continuité entre la formation initiale et la formation continue passe par le principe d'un « capital formation incluant la formation initiale permettant d'en corriger les effets et utilisable tout au long de la vie » déjà retenu par le syndicat. Ainsi pourrait-on quitter la formation initiale avec des diplômes complets ou partiels et, dans ce dernier cas, les compléter par de la formation continue au sein des établissements (ce qui supposerait une plus grande souplesse d'organisation et d'allocation des ressources) et la validation des acquis de l'expérience.

- Quelles formes d'articulation (personnels, financements, gestion, etc.) entre la formation initiale et les autres modalités ?
- Comment et jusqu'où assurer la diversité des publics dans un même lieu ?
- Peut-on concevoir des formes intermédiaires de scolarisation ?

Les GRETA, dans leur version d'aujourd'hui, se débattent dans des logiques contradictoires : celle du service public et celle de la concurrence sur un marché de formation où ils rencontrent d'autres formations continues publiques. Quelles évolutions des GRETA pour assurer la continuité entre formation initiale et continue au sein des établissements ? L'existence de plusieurs organismes de formation continue émanant de ministères différents doit-elle laisser place à un opérateur public unique ?

La définition de repères précis (diplôme, certification, qualification) assignés à toute formation et la validation de l'expérience demande qu'un organisme régulateur national « sécurise » les qualifications et les diplômes en les reconnaissant :

- Le MEN peut-il et/ou doit-il être cet organisme ?
- Faut-il s'orienter vers le concept de « labellisation » ? A étendre partout et à tous ?
- Comment peut-on articuler des diplômes européens et des qualifications liées à des pratiques locales ?

Vote du congrès :
unanimité mois 2 abstentions

En conclusion

Le travail de la commission a été riche, les débats parfois contradictoires et animés. Le grand écart entre la dimension prospective de la réflexion sur l'EFTLV et les motions liées aux préoccupations d'actualité a parfois posé question, mais la confrontation de ces deux thèmes et des deux méthodes de travail a permis aussi à des résonances de se faire entendre. C'est ainsi que le travail sur l'enseignement professionnel rend tangible l'urgence de la réflexion sur l'EFTLV, c'est ainsi réciproquement que la mise en perspective dans un cadre plus vaste des motions d'actualité permet d'éclairer les enjeux qui les traversent. Elle donne à ces questions une dimension à la mesure du rôle que nous, personnels de direction, souhaitons jouer dans le débat sur le système éducatif et plus généralement les évolutions sociales et politiques qui se profilent – politiques au sens large du terme.

Il est important que les 2 niveaux de réflexion tendent l'un vers l'autre. Le travail est donc en cours. La commission souhaite proposer des pistes, des directions dont les académies pourraient se saisir et qui pourraient faire l'objet de débats nationaux ultérieurs.

Poursuite de la réflexion sur l'EFTLV, bien sûr, avec un effet de zoom continué sur la place du collège, l'organisation de la formation professionnalisante, parmi les autres problématiques.

Analyse de la question de l'absentéisme des élèves, de l'inappétence scolaire, des conséquences à l'école du mal-être des jeunes. Cette dernière question est au carrefour du champ pédagogique et du champ éducatif. Elle renvoie aussi à une réflexion sur l'enseignement adapté, à l'accueil délicat dans toutes les structures de formation des jeunes en situation de détresse, d'échec, de rupture parfois.

La commission a proposé au congrès un motion demandant à la Nation, à la représentation nationale de se prononcer sur les objectifs et les missions qu'elle assigne à l'école.

A cette question que l'on peut volontairement simplifier : « quelle école la Nation veut-elle ? » une autre question peut être renvoyée, question sensible, particulièrement en ce moment : « quelle Nation voulons nous ? » c'est à dire quel citoyen voulons nous former ? pour quelle société ?

Commission Métier

Michel RICHARD

La commission métier a réuni 116 participants représentant l'ensemble des académies sous la présidence de Georges Maglica (SA de Dijon), le secrétariat vigilant et efficace étant assuré par Françoise Ould, Pierre Laporte, Philippe Vincent et Pascal Bolloré (membres du BN).

Les travaux de la commission Métier du mercredi 15 mai 2002 ont été organisés de la façon suivante :

Un questionnaire en quatre parties avait été diffusé dans les académies avant le Congrès :

1. Les conditions d'exercice du métier
2. Déconcentration et décentralisation
3. La violence et les violents
4. L'ARTT et les personnels de direction

A l'ouverture du congrès, l'ensemble des 23 contributions émanant des académies a été remis aux participants. Celles des académies de Montpellier, Rouen et Versailles ont été distribuées en début de séance.

Les débats ont eu lieu le matin de 10 h 15 à 12 h 30 et l'après-midi de 14 h 15 à 18 h 30.

Les discussions ont été riches, intéressantes et se sont déroulées dans un climat constructif parfois passionné, selon un ordre du jour légèrement modifié :

1. Les conditions d'exercice du métier
2. La violence et les violents
3. L'ARTT et les personnels de direction
4. Déconcentration et décentralisation

Les conditions d'exercice du métier

a. L'application du Protocole et du Décret du 11 décembre 2001 par rapport aux trois éléments Diagnostic/Lettre de mission/Évaluation.

La réflexion s'est organisée autour des contributions des académies de Caen, Créteil, Rouen et Versailles. Sont intervenus dans le débat des représentants des académies de Rouen, Grenoble, Créteil, Strasbourg, Paris, Lyon, Rennes, Toulouse, Reims, Bordeaux (10 académies et 17 interventions).

Le débat et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 1

Le congrès rappelle l'attachement du SNPDEN à la mise en œuvre, dans toutes les académies, des dispositions contenues d'une part dans le titre III du protocole intitulé « Méthode sur le diagnostic de l'établissement et la lettre de mission », et d'autre part dans la note de cadrage de la DPATE.

Le dispositif « diagnostic/lettre de mission/évaluation des personnels de direction » doit obligatoirement faire l'objet d'un suivi par le groupe de travail permanent constitué auprès du recteur dit « groupe Blanchet ».

Le choix des indicateurs du diagnostic relève de la responsabilité de la direction (chef et adjoint).

La lettre de mission est individuelle. Celle du chef d'établissement doit être rédigée et signée par le recteur. Elle est contresignée par le chef d'établissement.

La lettre de mission de l'adjoint est rédigée par le chef d'établissement, signée du recteur et contresignée par le chef d'établissement et l'adjoint.

Ces lettres de mission ne sauraient faire référence à une structure infradépartementale ou autres structures locales.



La mise en œuvre de la phase d'évaluation devra, à terme, s'effectuer sous le contrôle des commissions paritaires académiques et nationales.

Le congrès réaffirme que le dispositif diagnostic/lettre de mission/évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de la mission pédagogique des personnels de direction.

Vote du congrès :
unanimité moins 18 contre
et 7 abstentions

b. Diriger un établissement

Les personnels de direction revendiquent d'avoir du temps pour diriger. Pour effectuer leur mission de service public, les EPLE devraient être dotés d'une équipe de direction complète, d'un pôle administratif performant, de personnels qui possèdent de réelles compétences dans leur domaine d'activité. Ils ont également besoin de moyens, notamment en ce qui concerne l'outil informatique, sa gestion et sa maintenance.

Sont intervenus dans le débat des représentants des académies de Rouen, Grenoble, Créteil, Strasbourg, Paris, Lyon, Rennes, Toulouse, Reims, Bordeaux, Versailles, Montpellier, Limoges, Besançon, Caen, Nantes, Aix, Nancy-Metz (17 académies et 30 interventions). Cela a permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 2

Les personnels de direction doivent faire face à des problèmes multiples de nature humaine, matérielle, statutaire, réglementaire, qui revêtent également une diversité liée à celle du fonctionnement des différentes académies. Dans ce cadre, le congrès affirme que les conditions de travail des personnels de direction sont de plus en plus inacceptables.

C'est pourquoi le congrès demande au Bureau National de créer un groupe de travail national et transversal chargé de synthétiser les plateformes revendicatives issues des académies, de présenter ou d'aider à apporter des solutions cohérentes qui permettront à chaque académie d'avoir une base commune laissant la place nécessaire au traitement des spécificités locales.

Les textes rédigés après discussion académique seront soumis au CSN de novembre 2002.

Vote du congrès :
244 pour 29 contre
et 75 abstentions

c. La responsabilité :

astreintes et logement de fonction

En l'absence de définition précise du temps de travail et du temps de vacances dans notre statut, la notion de responsa-

bilité est permanente. En outre, l'astreinte est une notion de droit privé qui se décline selon les termes de l'article L. 212 du code du travail : « Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'entreprise, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif. ».

Quant aux problèmes soulevés par l'attribution de logement de fonction aux personnels de direction il est nécessaire, compte tenu de la diversité des approches, que s'engage rapidement dans le syndicat une réflexion sur le lien à clairement établir entre logement de fonction et mobilité obligatoire des personnels de direction.

Les contributions et les interventions, tant en commissions qu'en séance plénière ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 3

Le logement de fonction est attribué aux personnels de direction par nécessité absolue de service. Cette nécessité absolue de service définie dans le code du domaine de l'État stipule que l'agent ne pourrait exercer ses fonctions sans être logé. (cf. Art. R. 94 « Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions. »)

Nous nous opposons aux tentatives de trop de collectivités locales voire de rectorats ou d'IA de lier le bénéfice du logement de fonction au gardiennage des locaux sous couvert de responsabilité. Nous exigeons que la mise à disposition de logement de fonction par NAS soit d'une part, conforme à la stature de nos fonctions de direction et d'autre part, fon-

dée sur l'existence, dans notre statut, d'une obligation de mobilité.

Vote du congrès :
unanimité moins 6 contre
et 56 abstentions

La violence et les violents

La discussion s'est organisée autour des contributions des académies de Créteil, Strasbourg et Montpellier. Sont intervenus dans le débat des représentants des académies de Caen, Orléans-Tours, Paris, Créteil, Montpellier, Strasbourg, Besançon, (7 académies et 10 interventions). Le débat et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 4

I. Dans de nombreux établissements, des phénomènes de violence, ponctuels ou répétés, se développent. Le congrès rappelle que le traitement de la violence passe d'abord par la réaffirmation et la défense des valeurs fondamentales de la République. Ces valeurs ignorées ou rejetées par un certain nombre d'élèves - pas toujours partagées par les adultes - sont souvent non transmises ou bafouées. Les missions de l'École et de tous ses acteurs doivent être solennellement redéfinies par la nation.

II. Une prévention et un traitement efficace de la violence en milieu scolaire dont les victimes sont le plus souvent les élèves supposent :

► *Que les équipes de direction et les équipes éducatives soient complètes et renforcées afin que les personnels de direction ne soient pas seuls en charge*



de la politique disciplinaire et qu'ils puissent recentrer leur action sur leur mission pédagogique ;

► Que la coopération avec les partenaires extérieurs (police, justice, gendarmerie, associations...) soit effective sur la base d'objectifs partagés et réactivés dans un cadrage national et académique ;

► Que la formation de tous les acteurs du système éducatif prenne en compte véritablement la gestion des conflits et la problématique de la violence ;

► Que soient redéfinies les modalités de recrutement et de formation des personnels de surveillance ;

► Que soient créés des dispositifs adaptés pour l'accueil et le traitement des élèves violents ;

► Que la gestion de la carte scolaire ne conduise pas à la constitution d'établissements ghettos ;

► Que l'on renforce les moyens matériels de surveillance des espaces de circulation et des entrées ;

► Que les instruments nationaux de mesure des phénomènes de la violence en milieu scolaire permettent une appréciation à la fois exacte et fine de la réalité vécue dans nos établissements.

III. Le congrès demande que la problématique affichée de lutte contre la violence à l'école se concrétise par un renforcement réel des moyens humains, matériels et réglementaires mis à la disposition des établissements.

IV. Enfin, le congrès du SNPDEN réaffirme avec force sa profonde solidarité avec les personnels de direction victimes de violences dans l'exercice de leur mission de service public. Cette solidarité se manifestera en tant que de besoin par des actions de soutien aux collègues concernés.

Vote du congrès :
unanimité moins 2 abstentions

L'ARTT et les personnels de direction

L'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, décidé par le gouvernement, a amené le ministère de l'Éducation Nationale à accorder le bénéfice de cette disposition à plusieurs catégories de personnels. A ce jour, les personnels de direction en demeurent exclus. Toutefois, le SNPDEN considère que l'ARTT accordée à d'autres catégories de personnels du MEN est une avancée sociale qu'il juge positivement. La réflexion s'est organisée autour des contributions des académies de Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Créteil, Caen, Grenoble, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Sont intervenus dans le débat des représentants des académies de Montpellier, Limoges, Lyon, Rennes, Caen, Grenoble, Nancy-Metz, Versailles et Bordeaux (9 académies et 13 interventions).

Le débat et les contributions des académies ont permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 5

Le congrès prend acte de la possibilité offerte aux personnels de direction de bénéficier des dispositions du Compte Épargne Temps (cf. Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002). Le congrès refuse catégoriquement que l'ARTT des autres catégories de personnels se traduise par un accroissement du temps et de la charge de travail des personnels de direction.

Le congrès réaffirme notre volonté de voir reconnu notre droit à un aménagement et à une réduction de notre temps de travail.

Le congrès demande que les personnels de direction aient la possibilité de définir les

modalités spécifiques de l'aménagement et de la réduction de leur temps de travail.

Le congrès mandate le bureau national pour qu'il poursuive la négociation sur l'ARTT des personnels de direction. Cela ne doit pas exclure nos revendications antérieures relatives à la cessation progressive d'activité et au maintien du dispositif de congé de fin d'activité.

Vote du congrès :
unanimité moins 2 abstentions

Déconcentration et décentralisation

L'attention des précédents CSN et congrès s'était portée sur les problèmes posés par les structures infradépartementales (bassins, réseaux, établissements multi-sites...). La réflexion actuellement engagée au plus haut niveau sur le fonctionnement des services publics envisagerait de donner un nouvel élan à la décentralisation initiée dans les années 1982-1983. Une grande vigilance devra être apportée aux évolutions à venir, notamment si elles devaient conduire à un démantèlement du service public national d'éducation au profit d'une régionalisation de ce dernier. Sont intervenus dans le débat des représentants des académies de Lyon, Bordeaux, Grenoble, Nice, Orléans-Tours, Strasbourg et Versailles (7 académies et 10 interventions).

Le débat a permis d'élaborer la motion suivante :

Motion 6

Le congrès réaffirme le profond attachement du SNPDEN à une définition de la politique éducative dans le cadre du service public national d'éducation.

Le congrès demande au BN de constituer un groupe de travail chargé de mener une réflexion quant au devenir du service public d'éducation et de ses métiers, dans un contexte d'évolution potentielle de la décentralisation. Ce groupe de travail devra fixer le cadre et les limites d'évolution, notamment dans le respect du principe républicain d'égalité, d'unicité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire conservant et garantissant aux diplômés et certifications leur caractère national.

L'autonomie des établissements instituée par les lois de décentralisation de juillet 1983 et mise en œuvre par le décret du 30 août 1985 ne saurait se limiter à la seule gestion de ressources financières déléguées par les collectivités territoriales. Une nouvelle étape de la décentralisation devrait permettre des marges de manœuvre supplémentaires. En matière de déconcentration, en sa qualité de représentant de l'État, le chef d'établissement, devrait disposer de compétences accrues qui ne se limitent pas seulement à un transfert de charges (à titre d'exemple : bourses en collège).

Vote du congrès :
unanimité moins 13 abstentions



Commission Vie syndicale

Jean-Michel BORDES

La commission Vie syndicale a compté 82 collègues de toutes les académies répartis entre la commission elle-même et la sous-commission "laïcité, vigilance, action" qui, après s'être réunie à part, est revenue rendre compte de ses travaux en fin d'après-midi.

La commission a travaillé à partir des motions, souvent accompagnées d'analyses très détaillées et très riches des académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Orléans-Tours, Toulouse, Strasbourg, Versailles et d'un texte de synthèse qu'avaient préparé les membres du BN de la commission.

Les motions abordaient les trois grandes questions qui ont fait l'objet de nos travaux : modification des statuts et du règlement intérieur, situation actuelle de notre syndicat et évolutions nécessaires, notamment en matière de relations avec nos syndiqués et de formation de nos cadres syndicaux, laïcité.

La modification des statuts – celle concernant le règlement intérieur ayant été abordée et votée lors du CSN de mardi 14 mai – a donné lieu à proposition d'élaboration d'une motion ; l'étude de la situation actuelle de notre syndicat et la nécessité de considérer avec ardeur la formation de nos cadres syndicaux ainsi que la question de la laïcité, ont donné lieu à discussion et élaboration de

lignes directrices pour l'un, de document de référence pour l'autre.

La commission a donné son approbation à l'élaboration d'un échéancier que nécessitent nos divers calendriers. J'en énumère ici les grandes étapes et limites dans le temps par ordre d'urgence :

- Élections professionnelles : octobre à décembre 2002, date prévue pour les élections ;
- Information et formation de nos cadres syndicaux à court et à moyen terme (premier et deuxième trimestres de notre année syndicale 2002-2003) :
 - octobre 2003, mois traditionnellement consacré, dans nos sections syndicales, à renouveler nos CSA
 - éventuels changements de notre règlement intérieur et de nos statuts à l'horizon 2003 et 2004, la commission ayant fait sienne la proposition d'observer un temps de "pause active" en la matière.

"Pause active" car, suivant en cela le Bureau National et son secrétaire général sortants, il apparaît qu'il faut appliquer nos statuts et notre règlement intérieur tels qu'ils seront bientôt amendés et n'envisager des modifications, certainement nécessaires, qu'à l'issue de la réflexion que notre commission vous propose de mener.



La commission s'est dotée d'une méthode de travail qu'elle propose maintenant au congrès. Il s'agit d'aborder aussi rapidement que nécessaire la modification des statuts, celle du règlement intérieur l'ayant été par le CSN, puis de consacrer la plus grande partie de notre temps aux propositions qui donneront lieu, si vous en êtes d'accord, à principes et mesures d'orientation.

Qu'il me soit permis de souligner le climat dans lequel la commission a œuvré, le foisonnement et la qualité des idées exprimées, la difficulté qui est mienne d'en résumer la teneur, résumé qui sera forcément réducteur, de solliciter l'indulgence des membres de la commission qui, si je devais m'égarer, ne manqueront pas de corriger mes erreurs ou errements. Permettez-moi également, par anticipation, de souligner la richesse du travail accompli par la sous-commission sur la laïcité animée par Pierre Raffestin qui soumettra un texte à votre approbation.

Modification des statuts

Les propositions ont été élaborées par la commission sortante. Nous les considérons en 5 parties qui donneront lieu à 3 votes.

Modifications techniques :

- Introduction de la lettre S devant les numéros des articles, les articles du règlement intérieur étant eux-mêmes précédés de la lettre R
- Changement de sigles dans les articles concernés :
 - au lieu de FEN, écrire UNSA-ÉDUCATION
 - au lieu de FGR écrire FGR-FP
 - au lieu de retraités écrire pensionnés.
- Article 25, référence à l'article S 49 au lieu de 47.
- Inversion des titres III et IV ; souci de cohérence. Après le titre « des adhérents », placer le titre « les instances syndicales » avant le titre « les affaires financières ». Ceci entraîne, ipso facto, le changement de la numérotation des articles.

1^{er} vote : unanimité

- Modification de la formulation de l'article 13 concernant la perte de qualité de membre du SNPDEN : déclinaison des notions de démission, radiation et exclusion.
- Introduction du paragraphe relatif à la commission de vérification des comptes (§ E) – articles S 39 et S 40.

2^e vote : unanimité

- Dissolution du syndicat : référence à l'article S 28 en lieu et place du 32.

Il avait été prévu qu'en cas de dissolution de notre syndicat, ses biens seraient dévolus à l'association « Jeunesse au Plein Air ».

L'unanimité n'ayant pas été faite sur ce sujet et d'autres solutions pouvant être envisagées, il a paru opportun à la commission de proposer au congrès de repousser à une date ultérieure l'adoption de cette partie ajoutée à l'article afin qu'une nouvelle étude soit engagée et une nouvelle proposition faite au prochain congrès.

La commission propose donc que le congrès s'exprime sur la seule modification technique : référence à l'article S 28 en lieu et place de l'article 32

3^e vote : unanimité

La commission tient à souligner que des questions abordées lors de précédents CSN n'ont pas été conduites à leur terme.

- La commission souhaite que soit étudié le montant de la cotisation versée par les retraités et les personnels en CFA en référence à l'amélioration des traitements obtenus par les actifs et à la baisse du pouvoir d'achat des pensionnés. Cette question qui mérite étude plus approfondie fera l'objet d'un examen lors de nos travaux ultérieurs.
- La commission propose une motion concernant l'élection des représentants directs aux CSA, plusieurs sections académiques ayant souhaité disposer d'une plus grande marge d'initiative en la matière.

Je me dois de dire que la commission a souhaité que la motion que je vais vous proposer maintenant soit rédigée sur la base de celle adoptée par la section d'Orléans-Tours. C'est donc avec humilité et considérant l'audace de notre démarche que je propose maintenant le texte de la motion suivante :

"Dans le cadre des mandats précédents relatifs à l'organisation des instances syndicales, les modalités de désignation des représentants directs aux conseils syndicaux académiques n'ont pu être finalisées. Le congrès réuni à Nantes le 17 mai 2002 demande au Bureau national de reprendre cette question et de faire des propositions aux prochains CSN de 2002 et 2003".

Vote de la motion :
unanimité moins 13 abstentions

La commission souhaite être informée sur l'application des statuts et des règlements intérieurs dans nos sections départementales et académiques et demande à la CNC de poursuivre l'enquête qu'elle a commencée.



Le syndicat et les syndiqués

La commission a consacré un très long moment à la question de l'accueil et de l'écoute des syndiqués, notamment des nouveaux, à la nécessité de susciter des vocations parmi les collègues susceptibles ou désireux d'assumer des responsabilités syndicales, à la formation nécessaire et repensée dans ses modalités, question essentielle en une période où le corps des personnels de direction va se renouveler d'une manière considérable, plus de 5 500 personnes partant en retraite dans les cinq années à venir.

Avant de détailler les propositions qu'elle souhaite présenter au Congrès, la commission, s'appuyant sur une analyse et une motion de la section de Montpellier, a procédé à l'étude de la situation actuelle dans notre syndicat.

Montpellier, en effet, a souhaité que la commission syndicale aille au-delà de la résolution *"de problèmes techniques"* et élargisse son champ d'investigations car, et je cite *"nous ne consacrons pas assez de temps à l'analyse de nos pratiques syndicales, de notre fonctionnement interne, de nos rapports à la société dans ses dimensions politiques, économiques et culturelles"* Montpellier poursuit en nous interrogeant : *"Quel rôle, quelles attributions pour la commission syndicale ?"*

Dans ce contexte nous devons accorder toute notre attention aux points suivants :

- L'arrivée dans nos fonctions de jeunes collègues,
- Les interrogations de collègues suite aux négociations sur le protocole et les nouveaux statuts, les aspirations de nombre d'entre eux.,
- Les sentiments exprimés sur la nécessité d'une meilleure écoute et d'une information mieux perçue,
- La nécessité de susciter des vocations et de former nos futurs cadres, points qui nous obligent à formuler de nouvelles analyses et à repenser notre formation.

La commission se rallie à la proposition d'afficher, sans le réduire, notre souci de mieux prendre en compte les problèmes du moment par un slogan qui pourrait être fédérateur : *"Écouter, expliquer, former"*

"Écouter" nos collègues, particulièrement ceux qui arrivent dans nos sections soit par mutation, soit à la suite d'une première nomination ; donc repenser et considérer avec soin les modalités d'accueil, d'écoute et d'encadrement, d'aide toutes les fois que cela est nécessaire. Il nous faudra sans doute repenser nos méthodes de travail pour que nos collègues puissent s'investir davantage et

participer activement à nos différents modes d'expression notamment à la production de motions, élément essentiel de notre vie syndicale.

"Expliquer" car comme le disent plusieurs sections académiques, notamment celle de Créteil :

"Certains jeunes ou nouveaux collègues ont rejoint le syndicat avec une volonté d'être actifs tout en étant en déficit d'acquis ou d'habitudes du monde syndical en particulier". Expliquer donc, pour mieux faire comprendre les évolutions de notre syndicat, ses luttes et les acquis considérables obtenus pour l'ensemble de nos syndiqués et pour chacun.

"Former" enfin car l'enjeu est essentiel pour notre syndicat. Il nécessite une mobilisation forte de nos structures et de nos responsables, une concertation entre les différents niveaux de notre syndicat, une évaluation.

Plusieurs sections syndicales ont souligné le fait que cette formation devait être repensée.

Lille *"demande que soit initiée une réflexion sur une nouvelle organisation des stages de formation syndicale, répondant mieux à des besoins exprimés, identifiant bien les publics"* Créteil, poursuivant son analyse, écrit : *"des stages existent au niveau national mais nous exprimons le souhait de rencontres et de réflexions syndicales pour ceux qui le souhaiteraient, au niveau académique"*.

Les membres de la commission ont dégagé un certain nombre de lignes de force et ont insisté sur la nécessité de repenser la formation des cadres en la plaçant d'abord dans un contexte de proximité, celui des sections départementales et académiques.

La formation

La commission présente donc les propositions suivantes et un échéancier :

Les propositions :

1^{er} temps :

- Repérer les collègues susceptibles d'assumer des responsabilités syndicales, les sensibiliser lors de rencontres et d'échanges, dans les sections départementales et académiques.
- Organiser des stages académiques ou inter académiques selon des modalités laissées à l'initiative des sections, avec l'aide ou la contribution éventuelles de membres du Bureau national et des commissaires paritaires nationaux. Il conviendra pour ce niveau de bien prendre en compte les modalités juridiques applicables à de tels stages afin qu'ils figurent dans le programme des stages syndicaux. Les aspects matériels et financiers devront être assumés par les sections académiques.

Échéancier : premier trimestre année syndicale 2002-2003

2^e temps :

Au vu des constats dressés dans les académies et du nombre des collègues désireux de s'engager, proposition de stages nationaux de niveau 2 plus approfondis dont le nombre pourrait dépendre des effectifs recensés.

Prise en charge matérielle et financière par le national

Échéancier : deuxième trimestre 2002 - 2003

3^e temps, éventuellement et selon des modalités à définir, stage de niveau 3.



La commission a souligné que de telles modalités d'organisation répondraient aux souhaits exprimés dans les sections, qu'elles permettraient une meilleure prise en compte des besoins. Elle est très confiante dans la prise en charge par les sections des stages de niveau 1, mais souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'aide que pourraient ou devraient apporter les membres des instances nationales, sur la forme adoptée. Elle souhaite aussi que des liaisons soient établies entre sections académiques pour enrichir les modalités de formation. Peut-être pourrait-il être envisagé une « formation de formateurs ».

Il semble important qu'au-delà de cette formation assumée par le niveau académique, une formation ouverte à des stagiaires de plusieurs académies soit offerte par notre syndicat aux collègues intéressés. Les stages de niveau 2 pourraient pleinement répondre à ce souhait. Il faut rappeler enfin qu'il serait opportun et logique de donner à nos collègues qui se sont investis, des responsabilités dans les prochains bureaux et le plus rapidement possible.

Les personnels de direction nouvellement nommés

Sous ce vocable il faut entendre les lauréats concours, les collègues inscrits sur liste d'aptitude, les personnels détachés dans nos fonctions de direction.

La commission attire l'attention du Congrès sur la nécessité de faire un effort tout particulier sur l'information de nos collègues entrant dans nos fonctions. Aller au devant d'eux, lors de rencontres demandées, les informer, répondre sans ambages à leurs questions. Démarche d'autant plus importante que nos collègues ont besoin d'être accompagnés

et rassurés dans une période où ils se posent de fortes questions. Rappelons que cette année sont mises en place les nouvelles modalités d'affectation des lauréats concours, modalités qui suscitent beaucoup d'interrogations.

Les élections professionnelles

La commission rappelle que nous sommes devant une échéance essentielle qui doit être préparée avec méthode et soin.

Les dates à prendre en compte :

- décembre 2002 : élections ;
- octobre 2002 : dépôt des listes.

Il est donc nécessaire que nous organisions nos démarches syndicales sur ce calendrier :

- proposition est faite au BN d'organiser une rencontre avec les coordonnateurs des commissaires paritaires actuellement en fonction en présence des secrétaires académiques, l'après-midi du BN élargi aux SA, le 21 juin 2002.
- nécessité, dès à présent, pour les académies de préparer une ébauche de charte académique qui s'inscrive dans le cadre et la dynamique de la charte nationale.

Le choix des commissaires paritaires académiques et nationaux qui représenteront leurs collègues aux commissions doit être fait avec soin. Les collègues présentés devant être reconnus par leurs pairs, ils devront s'engager à défendre avec ardeur et conviction leurs collègues face à une administration le plus souvent exigeante.

La communication

Informer, communiquer dans le syndicat et sur le syndicat

La commission vie syndicale souligne la nécessité d'une harmonisation dans l'utilisation des moyens informatiques de communication, et ce dans différentes situations :

- Elle s'accorde à penser que la plupart des informations à usage personnel des syndiqués doit rester individuelle et confidentielle.
- Pour informer les syndiqués, substituer les adresses personnalisées à l'utilisation d'un serveur académique et d'une adresse d'établissement.
- La commission vie syndicale adoptera un moyen d'information et d'échange semblable à celui pratiqué par les commissions carrière et pédagogie.
- La commission reconnaît les avantages de l'outil informatique et particulièrement de l'utilisation de l'Internet. Elle souhaite cependant que nous nous interroguions sur l'utilisation que nous en faisons, car elle tend à privilégier l'information sans que les possibilités d'échange et de communication soient exploitées comme elles devraient l'être dans un syndicat qui se nourrit de la réflexion de ses membres. La commission vie syndicale fera appel aux expériences et aux pratiques des départements et des académies allant dans ce sens. Pour que soit mieux perçue et reçue l'information, un effort de lisibilité, de clarté doit être fait.

Le congrès mandate des membres du BN et la commission vie syndicale pour l'élaboration d'un texte de référence en matière de communication :

- à partir des attentes départementales et académiques dûment recensées
- à partir du travail de réflexion et de proposition mené depuis plusieurs années

Pour :

- Préciser, expliquer notre éthique en matière d'information et de communication, déterminer la nature des responsabilités
- Harmoniser nos pratiques, académiques et nationales
- Revivifier les échanges à la fois au service du syndicat et des syndiqués
- Que notre site national soit reconnu comme l'expression du syndicat à l'interne et à l'externe, au même titre que l'est Direction.

Ce sont donc là les grandes orientations que la commission a arrêtées et qu'elle soumet à votre vigilante attention ainsi qu'à votre accord.

Vote sur l'ensemble de ces propositions :
unanimité moins 5 abstentions



Sous-commission

« Laïcité, Vigilance, Action »

En préambule, il est rappelé que le groupe de travail « Laïcité, Vigilance, Action » a été créé au congrès de Reims en 1998 suite aux élections régionales qui s'étaient traduites par une arrivée importante de conseillers régionaux FN dans les conseils d'administration des EPLE. Pendant quatre ans, ce groupe a travaillé régulièrement au rythme de deux réunions annuelles sous la direction de Jean-Claude Guimard qu'il convient de remercier ici chaleureusement. Le groupe est partie intégrante de la commission « Vie Syndicale », ce qui répond aux préoccupations d'un grand nombre d'académies qui par ailleurs ont demandé un élargissement du champ de réflexion de la commission. Compte tenu des récentes évolutions politiques dans notre pays, le travail du groupe revêt plus que jamais un caractère d'actualité, ce qui le conduit à demander au Congrès sa pérennisation.

Le groupe a travaillé sur trois points :

1. La mise au point d'un texte de référence sur la laïcité
2. Le tour des académies, avec notamment le problème des écoles « Diwan » dans l'académie de Rennes et celui du statut particulier de l'Alsace Moselle
3. Perspectives de travail pour l'année scolaire 2002-2003

Le groupe a consacré la majeure partie du temps dont il disposait à la rédaction définitive du texte qui, s'il est adopté, constituera un embryon de charte du syndicat sur la laïcité. Nous rappelons que ce texte répond à un mandat du congrès de Reims renouvelé à Toulouse.

Qu'avons-nous recherché en produisant ce texte ?

Avant tout, il s'agit d'un texte syndical concis, articulé autour de quelques idées forces auquel les adhérents sont appelés à se référer. En aucun cas ce texte ne se veut exhaustif, il ne prétend pas faire le tour de toute la question laïque sur le plan philosophique. Il n'a pas non plus vocation à recenser tous les cas particuliers et les situations ponctuelles auxquelles les adhérents sont confrontés.

En revanche, ce texte de portée générale servira de base à des recommandations du SNPDEN pour faire face aux difficultés au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Le responsable est à la disposition de tous les adhérents qui le solliciteront en fonction de leurs besoins. Le groupe a travaillé à partir d'un projet de texte élaboré par Jean-Claude Guimard et Pierre Raffestin dont l'économie générale avait été arrêtée lors de la réunion du 19 mars 2002 et qui a été largement remanié et enrichi par la sous-commission.

La rédaction finale a été approuvée par l'ensemble de la commission « Vie syndicale » à l'unanimité moins une abstention.

Questions posées par les académies de Strasbourg et de Rennes

La sous-commission prend en compte la préoccupation de l'académie de Strasbourg sur le problème particulier du statut scolaire en Alsace et Moselle. Elle a proposé d'inscrire cette question à la première réunion du groupe à la rentrée 2002, charge à la dite académie de lui fournir tous les documents de travail nécessaires. La sous-commission a pris note de la position de l'académie de Rennes sur le problème de l'intégration des écoles « Diwan » dans le service public et qui a été portée à la connaissance de la commission par son secrétaire académique le mardi 14 mai 2002.

Le congrès ne peut pas reprendre à son compte ce qui, dans l'état actuel des choses, est contraire aux prises de position antérieures du SNPDEN, traduites dans notre vote négatif à deux reprises au Conseil Supérieur de l'Éducation. La sous-commission « Vie syndicale » partage les préoccupations de l'académie de Rennes, comprend son approche, car est la seule à assumer cette situation délicate. La sous-commission reste disponible pour suivre l'évolution du dossier.

Contribution du groupe "Laïcité, Vigilance, Action"

Le groupe "Laïcité, vigilance, action", créé par le Congrès de Reims s'est vu confirmer sa mission de Congrès de Toulouse qui lui a demandé de formuler une définition de la laïcité ou du moins de tenter de le faire. C'est ce texte qui sera proposé à la commission "Vie syndicale" après étude par le groupe. Au terme d'une trentaine d'années d'un exercice de la laïcité plutôt fluctuant, porté parfois par une minorité et au vu des profondes évolutions de la société, la commission constate que la laïcité a repris dans beaucoup d'esprits une dimension positive et a retrouvé ses racines républicaines. Dans ce contexte, l'École publique est au centre du débat, et bien entendu, avec elle, les personnels de direction.

La laïcité, valeur actuelle et permanente

Tout d'abord, la laïcité n'a besoin d'aucun adjectif. C'est un principe fondateur de la société républicaine et démocratique, un comportement qui doit "rendre lisible ce qui est commun aux hommes et ne exalter ce qui les divise" (Henri Pena-Ruiz). C'est un état d'esprit et non une idéologie, laquelle ferait automatiquement surgir une contre

idéologie. Dans un monde qui hésite entre deux tendances antagonistes – la première privilégiant une société de citoyens solidaires ayant les mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs, la seconde prônant une juxtaposition de communautés de tous ordres – la laïcité apparaît comme indispensable et la garde fou à bien des dérives. L'École publique est clairement l'instrument de la pérennisation de ce principe unitaire dans la reconnaissance duquel chacun doit trouver son épanouissement de citoyen responsable.

La laïcité et les personnels de direction

Dans les établissements, la laïcité est l'affaire de tous. Cependant, de par leur situation dans le système éducatif, les personnels de direction ont la responsabilité, parfois lourde, de faire en sorte que la laïcité se traduise dans les faits au sein de leurs établissements et s'impose à tous les membres de la collectivité éducative ; responsabilité exigeante car l'exercice de la laïcité n'est pas un comportement inné mais bien un combat quotidien : elle se cultive, s'entretient, elle se vit. Elle s'identifie au respect absolu d'autrui sans se confondre avec une neutralité ou une tolérance plus ou moins artificielles. De cela découle une nécessité urgente : la formation à l'exercice de la laïcité de tous les personnels.

La laïcité et l'enseignement

L'école publique est l'instrument de l'intégration et de la formation citoyennes. Au cours de la deuxième partie du xx^e siècle, le législateur a légitimé un enseignement concurrentiel à l'enseignement public et qui n'a pas, par nature, vocation à être laïque. Les établissements confessionnels à qui on a confié une mission de service public, n'en restent pas moins porteurs d'une mission de prosélytisme, exigence régulièrement rappelée par leurs hiérarchies. Quant aux établissements de type privé commercial, ils répondent à des intérêts économiques particuliers. Ils contribuent à une "marchandisation" de la formation. Le SNPDEN ne peut se satisfaire d'un choix par lequel la République, constitutionnellement laïque, accepte que des établissements se revendiquant ouvertement d'autres valeurs, participe au service public d'éducation.

La laïcité et l'Europe

Force est de constater que, aujourd'hui, l'Europe est construite sur une base essentiellement monétaire, commerciale, voire mercantile. Elle ne peut, malgré de profondes divergences, qu'aspirer à devenir une véritable entité pouvant jouer un réel rôle politique. Elle a besoin, pour se construire, de principes unificateurs. La laïcité, en est un des plus efficaces. Au moment où se tient le congrès de Nantes 2002, les récents événements électoraux tant français qu'étrangers, nous incitent à la plus grande vigilance et rendent encore plus actuelle l'exigence laïque.

Vote : majorité moins 31 contre et 32 abstentions

Jean Jacques ROMERO quitte le bureau national

Intervention devant le congrès de Christiane Singevin pour le départ de Jean Jacques

Je suis entrée depuis quelque temps déjà dans une phase de vie où l'on a plus de souvenirs que d'avenir... vous me pardonnerez d'en évoquer quelques-uns... seulement des bons, que je partage d'ailleurs avec Jean-Jacques et beaucoup d'entre vous... puisqu'aussi bien, comme l'a dit quelqu'un dont j'ai oublié le nom : « le souvenir du bonheur, c'est encore du bonheur... »

Il y a dix ans, presque jour pour jour, en en faisant voter les statuts, Michel Dommanget et moi étions en quelque sorte deux sages-femmes aidant le Congrès de Clermont à mettre au monde le SNPDEN... Après une petite enfance un peu tumultueuse, il est devenu un ado un peu frondeur mais solide et bien dans ses baskets... Je souhaite que, dans les dix ans à venir, nous soyons nombreux à le soutenir le temps qu'il devienne un jeune adulte combatif, serein et responsable.

Mon cher Jean-Jacques, si je suis ici ce matin, c'est à cause de (ou grâce à) ton double choix tu as choisi de quitter les responsabilités de secrétaire général sans y être poussé par l'âge ni par le désaveu de ton équipe ni des syndiqués ; c'est ton libre choix... et c'est assez rare pour être signalé

Il y a deux ans, avec la complicité active du BN et de tous les congressistes, tu m'as rendu un hommage que je continue à juger démesuré, moment inoubliable pour moi de profonde émotion, de ce plaisir si intense qu'il en devient presque douloureux... et, parce que tu aimes le risque ou pour me faire un dernier cadeau, tu as souhaité que je prenne la parole aujourd'hui ; puisque c'est ton choix, je le fais avec joie, mais avec une joie mêlée de tristesse : ton sourire ne nous accueillera plus à la page 3 de Direction et je crains qu'on ne te propose pas, comme à moi, un CDD de deux ans au siège... Décidément, l'égalité hommes/femmes n'est pas pour aujourd'hui dans ce syndicat !

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais prendre quelques précautions oratoires :

— quand je parle des hommes, c'est au sens générique ; d'ailleurs ceux qui me connaissent bien savent que, sauf en des moments très intimes, je n'ai jamais fait de différence entre les hommes et les femmes, je les aime ou les déteste autant les unes que les autres — ce qui va suivre n'est ni un discours, ni l'analyse politico-philosophique d'un bilan, ni le portrait exhaustif du

grand proviseur, du grand syndicaliste, du grand homme que tu es sûrement ; c'est une esquisse sans doute un peu décalée, profondément sincère et parfaitement subjective ; personne n'est donc tenu d'y souscrire... J'espère seulement que toi, tu te reconnaitras un peu ici ou là...

Je n'évoquerai qu'un seul de tes hobbies, qui, quelque part, m'interpelle : si Harry Potter voulait bien muter le Mont Ventoux aux Buttes-Chaumont, tu escaladerais joyeusement ses pentes chaque week-end, à vélo, en compagnie de Madame Romero, qui a d'ailleurs appris à ses dépens qu'il ne faut pas suivre son mari de trop près et que prendre la roue de quelqu'un ne se prend pas au pied de la lettre... ni du col ! Or, tu es un peu écolo (preuve en est ta détestation des fumeurs), tu adores le vélo, mais tu n'as jamais choisi de l'enfourcher pour tes innombrables déplacements du lycée au siège ou au Ministère... et pourtant ! Je suis sûre que ton arrivée allègre rue de Grenelle en tenue de cycliste et sur ton vélo aurait été pour certains des locataires un électrochoc salutaire ! Il est vrai que tu y allais toujours en délégation et qu'il était impensable que le secrétaire général arrivât seul en pareil équipage en compagnie d'acolytes costumés, cravatés et... chapeautés !

A ce stade, je dois faire un aveu : nous ne sommes pas des amis de trente ans... Avant 1992 (année où j'ai une première fois quitté le



BN) je ne te connaissais pas. Pour moi, tu étais un secrétaire académique actif qui exprimait librement et fermement ses critiques et les attentes de son académie et qui n'était pas vraiment un inconditionnel du BN de l'époque mais nous ne nous étions jamais rencontrés.

En 1994, quand il a fallu calmer les turbulences évoquées tout à l'heure, nous nous sommes retrouvés tous deux sur la liste d'union présentée aux suffrages du Congrès de Poitiers : tu étais l'un des majoritaires, j'étais l'un des minoritaires, ce que nous avons tous vite oublié d'ailleurs, conscients que nous étions qu'il y avait autre chose à chercher que des querelles de chapelles pour sauver l'unité du syndicat. Au moment de la constitution de la liste, quelques camarades sont venus me mettre en garde, d'autres m'encourager, tous persuadés que, à mon grand âge, je courrais un grand danger ; il fallait que je me méfie "des autres" en particulier d'un certain Romero, que l'on m'a décrit comme une espèce d'ours des Karpathes, qui allait dévorer la blanche agnelle que j'étais... L'image est osée mais j'exagère à peine... la côte d'Opale n'est pas terre de galéjades. Et je n'insiste pas sur les inquiétudes (un euphémisme !) manifestées par les mêmes, et d'autres, de syndicats frères ou cousins, quand, en 96, le bruit a couru que tu devenais secrétaire général !

En ce qui me concerne, je ne les ai pas écoutés en 94 pour deux raisons : j'ai la bonne habitude de ne pas suivre les conseils qu'on me donne, surtout quand je ne les ai pas demandés ; je trouvais que tu n'avais pas le physique de l'emploi : tu étais trop souriant et trop... dégarni pour faire un ours crédible ! J'ai choisi de te faire confiance et je ne l'ai jamais regretté. Depuis, la plupart des "romerosceptiques" de 94 et 96 t'ont rejoint ; aujourd'hui, il reste quelques irréductibles... Ce sont des hommes bourrés de certitudes qui refusent d'enlever l'étiquette qu'ils t'ont, à tort ou à raison, collée sur le front (ou dans le dos !) il y a quelques années ; il ne faut pas leur en vouloir, ils ne peuvent pas reconnaître qu'ils se sont trompés, c'est pour eux une question de survie.

Toi, Jean-Jacques, tu n'es pas homme de certitudes mais homme de convictions ; j'ai voulu essayer de trouver d'où te venaient tes convictions mais depuis ce matin, j'hésite à vous faire part de mes conclusions : outre que mon "analyse" paraîtrait sûrement simpliste ou complètement tordue à Gérard Miller si vous l'aviez invité, elles télescopent plus ou moins directement certains "détails" de ces dernières semaines. Je sais, Jean-Jacques, que tu ne seras pas choqué ; si quelqu'un d'autre l'est, qu'il veuille bien me pardonner, ce n'était pas mon intention.

Je disais donc que tu es un homme de convictions, convictions qui ne te viennent pas d'une idéologie manichéenne du style "Celui qui croit à mon ciel contre celui qui n'y croit pas", mais qui se nourrissent à deux credo :

- tu crois en l'homme dont tu sais qu'il est capable du pire mais aussi du meilleur ;

- tu crois que la vie vaut la peine d'être vécue et tu voudrais qu'elle le vaille pour chacun. Tu sais que pour donner le meilleur d'eux-mêmes et réussir leur vie, les hommes ont besoin de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité et c'est cela ton combat. J'entends murmurer ici ou là : « ce sont aussi nos valeurs, c'est aussi notre combat ! ». Bien sûr ! Je pense simplement que ces "valeurs", nourries dans la tête, dans le cœur, dans les tripes du fils de réfugié républicain espagnol que tu es, prennent plus de profondeur et réclament plus d'exigences que psalmodiées par beaucoup, souvent sans les nommer, comme litanies incantatoires. Ton action, dans ce syndicat qu'on ne peut pas, décevantement, considérer comme celui "des damnés de la terre" n'est que l'émergence du combat plus constant pour la dignité de l'homme, où qu'il soit et quel qu'il soit. C'est le combat qu'exige notre mission d'éducateur car seule une éducation laïque, une éducation civique, pour tous, éducation qui doit être la transmission des savoirs, l'apprentissage des savoir-faire, du savoir être, que j'ai envie d'appeler "l'apprentissage du savoir vivre" (je n'ai pas dit des bonnes manières) permettra, à terme, d'approcher cet idéal de justice, d'égalité, de liberté et de dignité. Naïveté ? Illusions ? Peut-être mais je vais vous faire une confidence. Lors de l'une de nos dernières rencontres, Victor Hugo m'a dit à l'oreille : « L'âme a des illusions comme l'oiseau a des ailes, c'est ce qui la soutient » et je crois qu'il a raison... d'ailleurs, illusion n'est rien d'autre que le nom que l'on donne à une conviction quand on la perd...

Juste quelques mots sur ta conception du "métier" de secrétaire général.

► En 1996, après ton élection, tu m'as dit un jour : « je voudrais désacraliser le secrétaire général »... et je crois que tu as bien travaillé dans ce sens. Pour toi, devenir secrétaire général, ce n'est pas prendre le pouvoir, - même si tu avoues que la tentation du pouvoir est souvent présente, (pas seulement d'ailleurs pour le secrétaire général) - c'est accepter d'assumer toutes les responsabilités liées à la fonction, avoir plus de devoirs mais pas plus de droits... au contraire, c'est même souvent se

voir refuser le droit à l'erreur... ce qui, d'ailleurs, n'a jamais empêché quelqu'un d'en commettre ! Pour la bonne santé et l'avenir de notre syndicat, je souhaite que tes successeurs s'inspirent de ta méthode que je résumerais ainsi : conduire fermement le syndicat en y prenant du plaisir sans y prendre la grosse tête.

Je voudrais, pour terminer, évoquer l'idée qui court chez nous de temps en temps, selon laquelle ceux qui comme toi, Jean-Jacques, (et quelques autres que je connais) consacrent beaucoup (trop ?) de temps à la vie syndicale, le font parce que leur vie personnelle les laisse insatisfaits. Nous n'avons jamais beaucoup échangé sur nos vies familiales mais quand, lors d'une pause ou d'un repas, tu évoques brièvement Janine, Alexandre ou Amélie, les frémissements qui passent dans ton regard ou dans ta voix disent assez la place qui est la leur.

Jean-Jacques, nous allons doucement quitter ton cercle d'intervention et libérer un peu de ton temps, participant ainsi à ton ARTT. Ce temps retrouvé, tu vas probablement le consacrer à ta famille et à tes collaborateurs... qui, j'en suis sûre, piaffent d'impatience ! Alors, permets moi un conseil : « Essaie de rendre ta présence moins insupportable que tes absences ! » ; crois-moi, ce n'est pas facile tous les jours !

Babor a écrit quelque part : « Je ne choisis pas mes amis... ils me tombent dessus un jour... A la croisée des chemins de deux vies... »

Je me réjouis toujours que tu me sois tombé dessus un jour !

Pour tout et pour nous tous, Jean-Jacques, merci !



Le résultat de l'engagement d'un militant

Jean Paul ROUX

[...] Le fait qu'il s'agisse du dernier congrès de Jean Jacques en tant que secrétaire général du SNPDEN, le fait qu'il s'agisse de ma dernière intervention de secrétaire général d'UNSA-Éducation devant un syndicat national de la fédération, tout cela trace un cadre tout à fait exceptionnel en tout cas, moi, je le ressens comme tel. Avions-nous convenu Jean Jacques et moi de mettre un terme à nos mandats de façon concomitantes ? Explicitement non ; je crois que les hasards et les nécessités du temps ont créé cette conjonction. En étions nous convenus implicitement ? Le doute est permis. Nous avons noué Jean Jacques et moi, depuis que vous lui avez confié le secrétariat général du SNPDEN une relation syndicale où la camaraderie a cédé peu à peu la place à une amitié sans faille, fondée sur de l'estime réciproque, la confiance et aussi une complicité intellectuelle sans laquelle chacun des deux premiers termes n'existeraient pas. Notre travail commun a pourtant commencé en des temps incertains pour le SNPDEN comme pour sa fédération. C'était le temps des doutes, des interrogations, des déchirures toujours à vif d'une scission fédérale controversée ; le pire eut été alors de ne pas le comprendre, de brusquer les choses ou de se réfugier derrière les paravents commodes que sont les statuts ou les manœuvres bureaucratiques. En ce qui concerne votre syndicat, j'avais une conviction inébranlable, elle dominait les

incertitudes du temps. Le SNPDEN de part ses origines, de par sa pratique syndicale, responsable en phase avec vos métiers de responsabilités, de par son engagement dans la démocratisation du système éducatif était naturellement à sa place dans la FEN devenue UNSA-Éducation. Nous avons fait ensemble cette démonstration dans une démarche très concrète, une démarche au long cours et ce sera probablement au terme de mon mandat ma plus grande satisfaction. Le SNPDEN tient désormais sa place dans l'UNSA-Éducation ; en témoignent les engagements de vos militants au sein des départements, des régions, (un SR est issu du SNPDEN) comme au niveau national. J'ai pu au dernier congrès présenter dans mon équipe deux SN issus de vos rangs, Donatelle et Rémy, mon ami de toujours, à qui j'ai confié le secteur de la fédération qui m'est cher entre tous, celui des revendications. Cet engagement du SNPDEN dans sa fédération, il vous appartient, il appartient à ceux pour qui cet engagement était naturel, à ceux pour qui cette adhésion de la raison et du cœur fût acquise au terme d'une passion de construction commune, à ceux pour qui la conviction qui nous est commune aujourd'hui a pris sa légitimité dans la preuve administrée au quotidien par la pratique syndicale que nous partageons. Pour moi ces engagements aujourd'hui sont indissociables. Ils forment un tout qui fait l'unité du SNPDEN.

C'est le succès d'une équipe, la vôtre, c'est le résultat de l'engagement d'un militant, celui de Jean Jacques, nos histoires militantes auraient pu suivre des chemins différents, nous aurions pu être sur des chemins pluriels, nous avons pris la route commune à partir d'un attachement indéfectible que nous partageons, à quelques principes, à quelques valeurs, nous avons aussi pris cette route de par l'attachement viscéral de Jean Jacques à son syndicat et à son unité. Tu peux être fier de ton syndicat national, il est certainement dans le paysage social français l'un des plus exemplaires en terme de représentativité et aussi d'efficacité revendicative. Avoir été à tes côtés dans la négociation difficile que vous avez menée et que nous avons fait aboutir ensemble donne tout son prix à ce syndicalisme de la réforme et du progrès que nous partageons. Vous avez là un outil syndical hors du commun, pour les semaines, les mois et les années à venir. Il constitue une référence en terme de réflexion collective et prospective, une référence de par l'association étroite et exemplaire entre la démarche éducative et la démarche revendicative. C'est un repère dans ces temps qui n'en ont plus beaucoup. Le syndicat est désormais entre les mains de Philippe et son équipe. Je connais chacun et chacune d'entre eux, je leur dis ici ma confiance, mon amitié et ma solidarité pour les temps qui viennent.

Jean Jacques Romero salue Jean-Paul Roux

Je ne reviendrai pas sur l'histoire du SNPDEN et de sa relation avec sa fédération, je crois que cette évolution du syndicat, évolution politique forte, n'aurait pas pu se faire sans la rencontre de deux hommes. Je crois que cela n'aurait pas pu se faire forcément avec tout le monde, Jean Paul a toujours dit, y compris dans la période des relations très difficiles entre le SNPDEN et la FEN qu'il se plaisait lorsqu'il venait au SNPDEN, que c'était un syndicat dans lequel il se retrouvait, il y avait de nombreux amis ; alors le BN a pensé qu'il serait bon de faire de Jean Paul Roux un adhérent d'honneur du SNPDEN et lui remettre cette carte symbolique. Je sais évidemment ce que ça peut lui conférer comme droit interne, je sais et je prends sous ma responsabilité que c'est une invitation permanente à venir à nos congrès.

Merci Jean Paul



Parler des conditions de travail, c'est aussi en parler dans les académies

Intervention de clôture de Philippe GUITTET

Nous avons eu un congrès de la responsabilité, nous avons analysé avec lucidité la situation politique difficile qui s'était exprimée au premier tour, le sursaut démocratique qui s'était déterminé, nous avons travaillé autour de l'école, c'était important, donner du sens à l'école, donner du sens dans ses valeurs de respect, dans sa volonté de vivre ensemble, dans sa volonté de promouvoir des valeurs collectives, dans sa volonté de promouvoir la citoyenneté.

Nous avons deux textes importants aujourd'hui, sur l'école : l'éducation et la formation tout au long de la vie et aussi un texte sur les classes post-baccalauréat. Je crois que ce sont des contributions essentielles pour notre syndicat, pour reprendre du sens dans cette bataille autour de la pédagogie. Il faudra bien sûr que la représentation parlementaire qui sera nouvellement élue se saisisse de ce débat sur l'école et nous serons partie prenante de ce débat.

Nous avons évoqué le conseil pédagogique, c'est une question centrale pour nous, là aussi pour donner du sens à l'autonomie des établissements, à notre place particulière. Nous devons sur cette question rencontrer les syndicats enseignants, les fédérations enseignantes, travailler avec notre fédération pour que le conseil pédagogique puisse exister, se mettre en place.

Il faut bien évidemment l'application totale de notre protocole, au-delà du conseil pédagogique, c'est à dire recentrer notre métier sur la direction, recentrer notre métier sur la politique de l'établissement ; cela nécessitera un débat autour des conditions d'exercice du métier, des questions autour des collaborateurs immédiats nécessaires, une discussion autour des métiers de l'éducation nationale, du service public d'éducation. Ces questions sont essentielles. Nous avons mis cela au CSN de novembre, nous avons décidé un BN élargi au 21 et 22 juin, je propose que l'on fasse sur les conditions d'exercice du métier déjà un rapport d'étape avec ce qu'il sortira des académies, dès ce BN élargi pour essayer d'avancer plus vite sur ces questions.

Nous avons parlé de l'évolution du statut, de notre nécessaire formation plus professionnalisée, plus individualisée et nous avons là aussi lancé des pistes pour un projet pour l'avenir autour de la construction statutaire des corps de la fonction publique, ce sont des éléments très importants pour nous.

Je conclurai en terminant sur ce qu'a fait la commission vie syndicale, sur les thèmes de la décentralisation, de la communication et de la formation. Ce sont des thèmes essentiels. La décentralisation il faut que l'on ait nous aussi un travail de proximité encore renforcé, il faut que les commissions Blanchet puissent se réunir, c'est un élément essentiel pour que l'on puisse gagner les élections, je crois que parler des conditions de travail, c'est aussi en parler dans les académies, c'est aussi mener la bataille vis à vis de nos recteurs, et c'est comme ça, que dans les académies on gagnera les élections.

La communication et la formation sont aussi des éléments essentiels dans la bataille des élections. Nous en avons débattu, nous sommes un peu divisés, je crois que le congrès a quand même été assez uni sur ces questions ; cette formation c'est aussi acquérir ensemble des valeurs communes pour l'ensemble des syndiqués, il faut aller unis dans cette bataille où nous devons mener campagne de manière très positive. Nous en parlerons donc en BN élargi.

Je voudrais remercier fortement l'académie de Nantes pour le travail qui a été accompli.

- Préparé sous la direction du secrétaire académique, André Lot, avec l'aide des secrétaires départementaux : Liliane Huidal, René Gruet, Gérard Mercier, Jean-Pierre Monnier, Colette Pierre, des responsables par secteurs, et de nombreux retraités, et bénévoles de Loire Atlantique, en particulier :

- Liaison avec le Bureau National et le palais de congrès : Joël Guersent ; Trésorier : Jean Morlong,
- Accueil : Jean-Pierre Landais ; hébergement : Gilles Thuillier ; Repas : Jean-Pierre Monnier (proviseur de LP), Jean-Luc Tardif (principal), François Leveillé (principal) ;
- Communication avant et pendant le congrès : Jérôme Gagnaire, principal ; les élèves et les professeurs du LP Léonard de Vinci, de Mayenne : 4 élèves de BTS communication graphique. Professeur : James Raimbaud et du Lycée Douanier Rousseau de Laval, 2 élèves BTS assistant de direction et 2 de BTS info-gestion ;
- Soirée de gala : Christiane Muylaert, proviseur de LP avec les élèves des LP Pablo Neruda de Bouguennais et Bougainville de Nantes, assistée de Jocelyne Harmand principale, Annick Frappier proviseur adjoint de LP et Jean-Jacques Blanc principal.
- Informatique : Marc L'Étendard, proviseur du lycée Mounier à Angers.
- Décoration florale : élèves et professeurs de l'EREA de Nantes.
- Cadeaux aux congressistes : Aline Albert, principale.
- Jean-Claude Guimard a assuré la liaison entre l'académie de Nantes et le BN. La préparation au niveau national a été assurée par Alain Guichon, Antoine Rivelli et Joëlle Torres. Le suivi du congrès a été assuré par Valérie Faure, Marcel Jacquemard, Sylvie Mugerin, Christiane Singevin, Hélène Szymkiewicz et Joëlle Torres.



Photo de congrès

La photographie du congrès a été réalisée gracieusement par les établissements David et Vallois et Rayjane, un grand merci aux photographes qui ont de plus bien voulu nous conter quelques souvenirs de photographie universitaire.

Apparus dès les débuts de la photographie – sous le ministère des universités II^{ème} empire – les photographes universitaires ont pour vocation de photographier les groupes de classes « avec gentillesse et célérité ».

DAVID ET VALLOIS

Créée en 1867 c'est la maison doyenne. Avant la 1^{re} guerre mondiale ses opérateurs sillonnaient l'Europe entière jusqu'à l'Oural. A l'époque du collodion humide, ils devaient préparer leurs plaques dans le noir absolu avant utilisation. Les élèves devaient tenir de longues poses, d'où l'aspect figé des photos d'autrefois.

RAYJANE

Créée par M. Georges Drouet en 1951, RAYJANE est une entreprise artisanale dirigée par M. Alain Drouet qui est maintenant le doyen des photographes scolaires en activité.

A l'époque des chambres en bois il se souvient d'avoir plongé la tête sous son grand voile noir et d'avoir entendu un élève de maths sup entonner d'une superbe voix de ténor « et n'oublie pas, et n'oublie pas... qu'un œil noir te regarde ».

Les chambres en bois sont maintenant remplacées par un matériel plus moderne... et plus stable : à deux reprises l'appareil a été emporté par le vent... et a dû être réparé par la classe de menuiserie.

Groupes d'établissements entiers :

A l'époque des collèges classiques et modernes de garçons, il était possible d'empiler les élèves des collèges classiques mais pas des collèges modernes. En effet les tables de réfectoires sur lesquelles étaient entassés tables de classes, bancs et élèves étaient renforcées par des tabourets et... des Gaffiot !

La maison **TOURTE et PETITIN** a réalisé bénévolement un reportage photo du congrès. Merci à M. Bazin, le photographe.

Derniers ouvrages reçus... suite

QUESTIONS DE GÉNÉRATION

Lagardère Media
224 pages



La génération des 18-24 ans représente aujourd'hui plus de 6 millions de citoyennes et citoyens. « Souvent réduite à des clichés, résumée à des statistiques, objet d'analyse et de commentaires, cette génération prend rarement la parole. Plus connue à travers ses modes de consommation et ses tendances, elle l'est moins quant à ses idées sur notre société et sur son avenir ».

C'est pourquoi, Arnaud Lagardère a voulu, à travers « Questions de Génération », donner à 20 jeunes l'occasion de débattre de leurs préoccupations avec 20 personnalités clé de la société française issues du monde politique, économique, artistique... Il y est question de religion, d'environnement, de politique, de sécurité, d'Europe, de mondialisation, d'humanitaire, de tolérance..., autant de sujets sérieux qui offrent à ces jeunes reporters l'occasion de se faire les porte-parole de leur génération, de mieux saisir les engagements de leurs aînés, et tout simplement de mieux se faire comprendre.

Publiées dans les colonnes des principaux quotidiens nationaux durant la première quinzaine de mars, ces interviews, aujourd'hui réunies dans ce « livre blanc », font apparaître les préoccupations de fond d'une génération, qui souhaite s'adresser à tous les décideurs et leaders d'opinion française, en leur faisant part de leurs interrogations, de leurs inquiétudes ; elles feront peut-être disparaître quelques préjugés la concernant.

APPRENDRE SANS VIOLENCE

DESCO/CNDP
Collection Pratiques innovantes
208 pages - 12,20 €



Cet ouvrage présente des actions de pédagogie différenciée menées au cours des dernières années par des enseignants et des équipes éducatives dans des établissements difficiles, des établissements où innover est une nécessité pour prévenir les phénomènes de violence et préserver, voire restaurer, dans les classes un climat propice aux apprentissages.

En préambule, est proposé un point rapide sur la question de la violence en milieu scolaire à partir des travaux de recherche ainsi qu'un aperçu des différentes réponses de l'institution. Sont ensuite décrites différentes actions de terrains significatives : travaux interdisciplinaires, modulation des emplois du temps, écoute des élèves, prise en compte de leurs goûts et intérêts, éducation à l'image, journal d'établissement, tutorat entre élèves, lieux spécifiques...

Au-delà de la reconnaissance de la motivation, de la créativité des équipes éducatives qui ont toutes pour objectif d'apaiser le climat de leurs établissements pour que les élèves qui y évoluent se saisissent du sens de l'école et retrouvent le goût d'apprendre, et au-delà de la reconnaissance de l'efficacité de leurs actions novatrices, il s'agit ici de donner à la fois l'envie d'innover et des outils pour le faire. « C'est ainsi l'objectif général de la collection « Pratiques innovantes » dans lequel s'insère cet ouvrage : encourager, stimuler, soutenir et valoriser l'expérience d'équipes éducatives innovantes pour favoriser l'engagement d'autres équipes ».

30 propositions pour l'avenir du lycée

Chargée par le ministère d'une mission de réflexion et de proposition concernant les évolutions et la place du lycée dans le système éducatif, Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, a rendu un rapport intitulé « 30 propositions pour l'avenir du lycée »

Le SNPDEN avait rencontré M^{me} Belloubet-Frier le 15 février. (Direction 97 p. 13)

On retrouve dans le rapport des éléments forts de cet échange en particulier sur les classes de troisième/seconde constituant un « cycle de détermination - orientation » et sur le lien entre l'enseignement supérieur et le lycée.

Nous publions ici les 30 propositions du rapport et en encadré les commentaires de Philippe Tournier.

PROPOSITION 1

L'objectif qui consistait à conduire 80 % d'une tranche d'âge au baccalauréat n'est pas atteint puisqu'à ce jour seulement 61,7 % de jeunes d'une génération parvient à ce niveau de qualification. Après une croissance sans interruption depuis vingt-cinq ans, la rupture se produit à partir de la rentrée 1994. Plusieurs explications peuvent être esquissées pour, sans doute, se cumuler : l'une s'attache à un comportement éducatif des familles proche de leur comportement économique ; l'autre traduit l'impact de l'interférence des différentes politiques publiques. Cette inversion de tendance se traduit aujourd'hui par une baisse significative de l'ordre de 10 % en cinq ans du taux d'accès immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

PROPOSITION 2

La diminution du taux d'accès à l'enseignement supérieur est également liée à l'orientation insatisfaisante choisie par les élèves au sein des lycées. La position hégémonique de la filière S, qui pourtant n'oriente que 67 % de ses élèves vers un enseignement post-bac scientifique, et le déclin de la filière L caractérisent les voies générales. L'attractivité relative des filières STI, réservées principalement aux garçons, et celle plus réelle des filières STT, qui accueillent un grand nombre de filles, témoignent d'une orientation sexuée et mal équilibrée par rapport aux besoins en emplois. Les réformes qui depuis 1992 ont tenté de restaurer cet équilibre n'ont pas abouti.

Ce constat est celui qui a nourri toutes les réformes engagées depuis vingt ans...

PROPOSITION 3

Repenser les interfaces collège - lycée et lycée - supérieur comme des temps spécifiques dans la construction du parcours du jeune est un élément essentiel pour une ambition d'excellence portée par la lisibilité des choix.

On ne peut qu'applaudir ces intentions mais la « seconde de détermination », en place depuis dix ans, n'a pas été mise réellement en œuvre : une nouvelle réforme structurelle allant plus loin, toujours dans la même voie, est-elle une solution si elle ne l'est pas davantage ? En effet, on ne voit pas comment les formes culturelles et sociales à l'œuvre qui dénaturent l'orientation seront efficacement combattues par le dispositif proposé. Ce dernier est assez séduisant, bien complexe, même parfois compliqué mais il apparaît d'abord une « administration » des processus. Un autre bémol : on y retrouve le chronique « droit à l'erreur » mais, il est vrai, dans un contexte où il serait susceptible de prendre un autre sens. On peut aussi s'interroger sur le fait de savoir si l'abolition des « ruptures symboliques » au cours de la scolarité est une si bonne chose : ne sont-elles pas aussi un élément constitutif du cheminement de l'élève ?

PROPOSITION 4

Les classes de troisième et de seconde doivent être globalement conçues comme deux étapes d'un même

cycle de détermination - orientation. Elles constituent un temps pour choisir et pour s'affirmer. Le cycle de détermination-orientation prend appui sur :

- un tronc commun destiné à donner à tous les élèves les fondements d'une culture commune de base
- des itinéraires de détermination, qui s'inspirent de la méthodologie des itinéraires de découvertes et précèdent les TPE. Le choix des élèves porterait sur deux itinéraires à la mise en œuvre semestrielle en troisième, un itinéraire en seconde se déroulant sur l'année
- un travail pour l'orientation inscrit à l'emploi du temps afin d'explorer les différentes voies de formation. Un dossier personnel assurant la traçabilité de l'itinéraire de l'élève y serait lié.

PROPOSITION 5

Mieux éclairée, l'orientation repose-rait en fin de troisième sur le choix des familles et de l'élève après avis du conseil de classe. L'élève pourrait aussi décider de modifier le choix des itinéraires de détermination en fonction d'un droit à l'erreur qui s'exercerait seulement en fin de premier trimestre. En fin de seconde, sur la base des résultats du Brevet, de ceux des évaluations de seconde et des compétences acquises au cours de l'année, le conseil de classe se prononcerait sur l'orientation définitive de l'élève.

PROPOSITION 6

Des enseignements ou dispositifs seraient mis en place en première pour faciliter des orientations qui ne découleraient pas logiquement des choix effectués en seconde.

Ce dispositif existe déjà théoriquement dans un certain nombre de cas (mais rarement pris en compte dans les allocations de moyens).

PROPOSITION 7

Attirer plus de jeunes vers les études supérieures, notamment les plus longues, suppose de porter à la première année de DEUG une attention spécifique, aussi bien dans le contenu des enseignements pluridisciplinaires qui y sont délivrés et qui doivent favoriser l'acquisition progressive d'une spécialité, que dans ses modalités (démarches expérimentales, encadrement des étudiants mieux assuré).

Un meilleur lien entre le secondaire et le supérieur nécessite, peut-être, de réfléchir aussi sur le baccalauréat lui-même. Et pas seulement la forme des épreuves.

PROPOSITION 8

Au-delà ce sont les liens lycée - enseignement supérieur qu'il faut repenser :

- par une évolution du contenu et des modalités des enseignements dès l'école (selon une démarche moins théorique et moins abstraite)
- par la mise en œuvre obligatoire des TPE en terminale pour préparer les élèves au type de production demandé dans le supérieur
- par un affermissement des liens entre enseignants du second degré et du supérieur sur la base d'échanges de service
- par la création d'un observatoire académique chargé de donner corps à ce lien
- par un travail commun sur la réorientation des étudiants en échec
- par l'affirmation d'une mission confiée aux lycées de préparation aux études supérieures
- par une clarification à terme de l'offre post-bac et une harmonisation de son pilotage.

Bravo !

PROPOSITION 9

La structure des établissements scolaires se caractérise par une extrême diversité malgré un modèle dominant relatif : L, ES, S, STT et BTS. En dehors des lycées de proximité qui offrent des filières générales, les lycées pourraient s'organiser autour du double principe de la polyvalence - assurant des formations technologiques, générales et profession-

nelles - et de la spécialisation autour de pôles articulés sur des compétences dominantes (sciences « dures », sciences « molles »). L'intérêt de cette structuration est de proposer tout à la fois une offre fondée sur la diversification, y compris en réseau, et sur la complémentarité (des enseignements et des voies). Les établissements pourraient être progressivement encouragés à se constituer autour de deux grandes thématiques « Sciences et sociétés » et « Sciences et techniques », sans rejeter pour autant des formes plus diversifiées de polyvalence.

On n'est pas très loin du lycée « polymorphe » prôné par le SNPDEN depuis 1997

PROPOSITION 10

Le pôle sciences et sociétés, centré sur l'étude du domaine culturel spécifique de l'homme ferait apparaître quatre filières en Première et neuf en Terminale.

Pourquoi pas ?

PROPOSITION 11

Le pôle sciences et techniques répond aux exigences de la matière, de la nature et de son utilisation par l'homme. Il comprend six premières qui débouchent sur onze terminales

PROPOSITION 12

Les voies professionnelles seraient liées à ces différents pôles en fonction de leurs spécificités. Les établissements accueilleraient élèves et adultes en formation initiale sous tout statut et en formation continue. Ils accompagneraient les candidats à la validation des acquis et de l'expérience.

PROPOSITION 13

En première et en terminale, les enseignements proposés aux élèves comprendraient trois blocs :

- un tronc commun équivalent pour tous les élèves quels que soient les pôles ou la voie choisis mais dont les enseignements seraient adaptés selon les dominantes concernées.
- un bloc d'enseignement de spécialité qui ferait suite aux itinéraires de détermination de seconde pour construire son parcours.
- une option unique et obligatoire choisie parmi tous les enseignements proposés dans l'établissement pour ouvrir

le cursus des élèves selon leurs envies.

PROPOSITION 14

Permettre aux élèves d'atteindre le niveau du baccalauréat suppose de n'en laisser aucun au bord de la route. Or, les années lycée sont des années de fragilité psychologique où l'adolescent cherche à construire son avenir par hésitations successives. Il faut donc permettre à ceux qui en ont les aptitudes de suivre un parcours classique en trois ans mais ne pas refuser aux autres un positionnement plus individualisé, fondé sur une pédagogie de l'alternance, du changement (par un séjour à l'étranger) ou un parcours en quatre ans, processus positif de substitution au redoublement. Le lycée doit être l'école de toutes les chances.

On est au cœur des propositions du SNPDEN...

PROPOSITION 15

Faire des lycées un lieu d'inclusion et non d'exclusion, y accueillir tous les élèves suppose de fluidifier les parcours, d'installer des passerelles non seulement des voies technologiques et générales vers les voies professionnelles mais aussi des voies professionnelles vers les voies technologiques ou générales. Doivent ainsi être développés ou rendus possible les BEP, CAP ou baccalauréats professionnels en un an, le changement d'itinéraire de détermination en seconde, le passage d'une seconde professionnelle vers une première d'adaptation aménagée, des dispositifs de mise à niveau vers un BTS, les passerelles du baccalauréat professionnel vers les BTS (en dispositifs ou en structures). L'expérimentation actuellement conduite d'un bac professionnel post-troisième en trois ans méritera d'être suivie avec attention. L'accès des bacheliers professionnels aux études post-bac ne doit toutefois pas conduire à transformer la nature de la certification qui, au sein des diplômes professionnels, fonde leur singularité et leur légitimité.

PROPOSITION 16

Les disciplines, dans leur conception actuelle, sont entrées dans « l'ère du soupçon » au regard des attentes des élèves, des enseignants du supérieur, des employeurs. Elles doivent évoluer vers une conception vivante, en adéquation avec les compétences attendues, cesser de fonctionner en stratification de savoirs, accepter sans cesse de remettre en cause

leurs frontières, s'adapter également à l'échelonnement dans le temps des enseignements (cf. les langues vivantes).

Très bien mais on ne peut s'empêcher de songer aux feuillets tout récents de la réforme du programme de philosophie.

PROPOSITION 17

Le temps de travail des élèves doit être repensé dans sa globalité pour correspondre aux exigences pédagogiques mais aussi à celles d'une société en grande mutation. Il faut envisager de modifier le temps de l'année scolaire dans son ensemble pour aboutir à 36 semaines effectives, celui de la semaine ou du cycle, plus globalisé, et celui de la journée pour le rendre mieux adapté aux rythmes chronobiologiques de l'élève. La conception de l'emploi du temps pourrait être bâtie sur un horaire annuel oscillant pour l'élève entre 1100 et 1200 heures de présence obligatoire au lycée. Cette approche pourrait entraîner des évolutions en profondeur des pratiques pédagogiques.

Là aussi, le SNPDEN avait souhaité qu'on réfléchisse non plus aux horaires des disciplines mais au temps de l'élève.

PROPOSITION 18

Les modes de transmission des savoirs doivent s'appuyer sur une approche moins abstraite et déductive, plus inductive et expérimentale, sur des pratiques et des productions pluridisciplinaires, sur la construction d'une méthodologie adaptée et sur une adéquation permanente à la contemporanéité.

PROPOSITION 19

Au-delà des cours magistraux en grands groupes, la diversification des enseignements doit s'imposer. Ces temps diversifiés s'organisent comme suit :

- un temps d'auto-formation (atelier, laboratoire de langues, CDI) pour prolonger un apprentissage ou bénéficier d'une aide individualisée
- un temps de production en petits groupes pour mettre en œuvre des compétences acquises ou détecter celles qui restent à acquérir

Ces enseignements diversifiés, pour avoir du sens, doivent représenter une part importante dans l'emploi du temps, entre 220 heures et 300 heures par an (6 heures et 10 heures par semaine, TPE ou PPCP compris).

La question de l'auto-formation et de formes nouvelles du « pré-sentiel » est un thème de réflexion syndicale. Tout ceci, il faut le rappeler, nécessite des conditions d'accueil bien rarement réunies (comme on l'a vu lors de la mise en place des TPE).

PROPOSITION 20

Les TPE ou PPCP trouvent logiquement leur place au cœur même des pratiques pédagogiques différenciées. Permettant à l'élève d'affirmer son autonomie et de se préparer aux démarches exigées dans l'enseignement supérieur, de maîtriser avec plus d'aisance des notions pluridisciplinaires mises en situation, les TPE et PPCP rencontrent un véritable intérêt auprès des élèves. Il conviendrait donc de les rendre progressivement obligatoires dans les filières professionnelles, technologiques et générales mais d'en modifier les modalités d'évaluation pour éviter la frustration des élèves et la complexité ressentie par les enseignants. L'introduction d'un contrôle en cours de formation pourrait ici être envisagé.

Re bravo : c'est une motion du congrès de Nantes !

PROPOSITION 21

Le baccalauréat, symbole de l'examen républicain, établit par ses modalités d'obtention, des normes de reconnaissance, porteuses d'une culture dominante axée sur des savoirs savants de type traditionnels, tels que les véhiculait l'université. Pour aller vers une responsabilisation accrue des lycéens et introduire de nouvelles modalités d'évaluation qui rétro - agiraient sur l'ensemble du système, trois modifications sont suggérées :

- maintien des épreuves terminales pour certains enseignements du tronc commun
- contrôle en cours de formation (CCF) pour les disciplines expérimentales, technologiques, les TPE, les langues vivantes, l'EPS.
- suppression du second groupe d'épreuves

Une évolution progressive de ces modalités vers un système élargi de CCF pourrait être envisagée après évaluation de la mise en œuvre progressive de ces modalités.

PROPOSITION 22

Les évaluations des élèves sont souvent fondées sur un corpus stéréotypé qui ne renseigne ni sur les critères de l'évaluation ni sur les compétences évaluées. Un véritable travail d'exploitation des évaluations des compétences des élèves devrait conduire à de profondes évolutions des pratiques pédagogiques des enseignants. Ce travail, accompagné par les corps d'inspection, doit aboutir à l'élaboration d'une véritable stratégie pédagogique de classe, d'établissement, ou de bassin réellement partagée. Cette réflexion sur l'utilisation des évaluations rejoint d'ailleurs celle, plus globale, des procédures d'audit des établissements qui ont pour objectif de faire évoluer les pratiques de pilotage tout autant que les pratiques pédagogiques.

Les pistes explorées par le SNPDEN sur « l'éducation et la formation tout au long de la vie » vont dans ce sens.

PROPOSITION 23

Pour un meilleur suivi des réformes engagées, un dispositif expérimental d'observation des lycées pourrait être mis en place. Composé d'universitaires, de corps d'inspection et d'enseignants, il pourrait émettre des recommandations et, ce faisant, faire évoluer les représentations et pratiques pédagogiques. Une autre instance, regroupant les élus et les parents d'élèves pourrait y être associée pour l'élaboration de stratégies locales spécifiques.

Quand on sait ce que devient bien souvent ce genre d'assemblée, on court le risque de créer de nouveaux comités : en manque-t-on ? Et est-ce par souci d'améliorer nos conditions de travail que nous n'y sommes pas conviés ?

PROPOSITION 24

Les enseignants éprouvent souvent des difficultés à s'adapter aux exigences multiples qui pèsent sur leur métier et aux nouveaux publics hétérogènes qui leur sont confiés. Un enseignement fondé sur l'abstraction et la méthode déductive, des exigences parfois décalées par rapport aux compétences acquises par les élèves, une difficulté à extrapoler les perspectives de réussite des jeunes et une insuffisante prise en compte de l'évaluation de leurs compétences peuvent mettre

les professeurs en situation délicate. Le dédoublement apparaît alors comme un confort de travail sans pour autant déboucher sur une meilleure réussite des élèves. D'autres voies doivent être explorées

PROPOSITION 25

La formation initiale et continue doit être l'occasion d'aborder la diversification des méthodes pédagogiques, les acquisitions méthodologiques, l'évaluation des pratiques professionnelles, etc. Un certain degré d'individualisation mais aussi d'impérativité doit être attaché à la démarche de formation. Cette formation ne saurait par ailleurs en aucun cas être coupée de l'université et du monde de la recherche qui fonde les méthodes de production du savoir.

Tout cela dix ans après la création des IUFM!

PROPOSITION 26

Les missions des enseignants doivent être réécrites pour que soient clairement affirmées les nécessités, sur la base d'un haut niveau de compétences disciplinaires, de prendre en charge l'insertion des élèves au sein d'un système éducatif global, le pilotage de projets, la mise en œuvre de démarches pluridisciplinaires, une différenciation des temps d'enseignement. A cette fin l'aménagement du temps scolaire pourrait être conçu selon des crédits horaires globalisés sur un même cycle, deux heures de temps d'enseignement différencié seraient intégrées au service des enseignants et des temps de concertation ponctuels pourraient leur être octroyés.

PROPOSITION 27

Les personnels de direction doivent voir affirmer leur rôle de premier pédagogue de l'établissement. Au-delà de l'élaboration du diagnostic et du projet d'établissement, il serait nécessaire qu'ils puissent piloter un conseil pédagogique et proposer aux enseignants, dans le cadre d'un entretien d'évaluation, un plan personnalisé de formation. Chefs d'établissement et corps d'inspection, en fonction de leur légitimité propre, doivent témoigner en une parole commune auprès des enseignants, de la cohérence du système dans sa double logique pédagogique et administrative.

Notre rôle de « premier pédagogue » est explicitement reconnu ainsi que la nécessité d'un conseil pédagogique dans les EPLE. Et nous serons ravis de pouvoir « témoigner » de la « cohérence du système »... dès que ce sera chose faite.

PROPOSITION 28

Au sein d'un système éducatif sur-administré mais sous-encadré, les corps d'inspection jouent un rôle aussi difficile qu'essentiel. Porteurs des évolutions disciplinaires, des commandes ministérielles et académiques et de la territorialisation de l'action éducative, ils accomplissent une mission clé d'appui « technique » mais aussi de décloisonnement du système. Pour démultiplier les effets de cette mission, il convient par tous les moyens d'améliorer l'encadrement de notre système, tout en renforçant les temps partagés de formation initiale entre les personnels d'encadrement pour conforter leur culture commune.

PROPOSITION 29

La tâche des personnels d'éducation doit être centrée sur la construction d'un lycée, véritable lieu de vie pour les élèves; celle des personnels d'orientation doit s'inscrire dans la grande ambition d'instaurer une véritable politique d'éducation à l'orientation. Temps de présence dans l'établissement et mise à jour permanente des approches multiformes de l'orientation sont des éléments indispensables à la réussite du système.

PROPOSITION 30

Tout processus d'évolution du système éducatif doit s'opérer sur la base d'expérimentations, d'évaluation des nouveaux processus et d'accompagnement des équipes. Ces étapes doivent nécessairement précéder la généralisation des évolutions suggérées.

Les réformes institutionnelles (dont on admet, au début du rapport, le faible impact sur les pratiques) constituent-elles le « processus d'évolution du système éducatif » ? Cette dernière proposition, qui ouvre un champ essentiel (celui du « management » de l'éducation) est curieusement bien laconique...

Deux secrétaires académiques à l'honneur

Vive émotion dans les salons du Squash Hôtel le 16 janvier 2002 lorsque M^{me} Amélie Plongeur, proviseur honoraire, remit à Huguette Ventadour, après avoir retracé la riche carrière de sa filleule, l'insigne faisant d'elle un Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.



Sur les traces de son père, directeur de CEG, Huguette Ventadour est entrée à l'Éducation nationale en 1964 pour y être tour à tour enseignante d'anglais, surveillante d'externat, conseillère d'éducation, conseillère principale d'éducation au lycée de jeunes filles devenu lycée de Bellevue, puis chef d'établissement. Actuellement à la tête du Collège Perrin de Fort-de-France, elle a successivement occupé les postes de chef d'établissement au collège de Matoury en Guyane, puis dans un établissement situé en ZEP à Base-Pointe en 1989. C'est avec plaisir que nous partageons le sentiment de légitime fierté de ses proches collaborateurs, en répondant à leur demande de rendre un hommage surprise et mérité dans les colonnes de Direction - bien que cela n'en soit pas la coutume -, à celle qui aujourd'hui, porte haut la bannière de la Section Martinique du SNPDEN, avec la même détermination, la même disponibilité et le même dévouement qu'à ses débuts de carrière.

Alors, au nom de tous vos collègues, bravo et merci Huguette!

C'est dans une atmosphère toute aussi émue que, quelques mois plus tôt, M. le Recteur Blanchet est venu, dans l'enceinte de la cité scolaire du Lycée Jules Ferry, remettre à Marie-Ange Henry, proviseur de l'établissement, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.



Après avoir retracé les principaux éléments de sa carrière, saluant ainsi au-delà de ses grandes compétences « une femme de convictions et d'énergie », le recteur Blanchet a tenu particulièrement à honorer dans son discours son rôle de « responsable syndicale dynamique », mais aussi celui de « militante infatigable du droit des femmes ». Saluant ainsi en elle la secrétaire académique du SNPDEN de Paris depuis 97, faisant d'elle la première femme élue SD puis SA, puis commissaire paritaire national et académique l'année suivante, un rôle qu'elle remplit avec détermination, engagement et conviction, le Recteur a tenu également à féliciter la fervente et obstinée défenseuse de la parité, évoquant tour à tour « son soutien permanent au droit des femmes », « ses luttes pour imposer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité et ses combats contre l'incompréhension dans ce domaine », pour faire admettre la parité tant dans les délégations, les commissions et les instances dirigeantes qu'à la tête de nos établissements scolaires.

Pour cette distinction honorifique méritée et pour tout ce qu'elle représente de travail et d'engagement pour le syndicat, pour les personnels de direction et pour les femmes, bravo Marie-Ange!

Gérard GASQUET



« Couleurs du Sénégal »

Gérard GASQUET
est principal adjoint
au collège Le Galinet
44130 BLAIN

Tél. – Fax : 02 40 79 93 68
Mél : ggasquet@club-internet.fr

Nos peines

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Henri ANDREU, principal honoraire du collège Voltaire, Tarbes
- Robert OLLIER, principal honoraire du collège G. Philippe, Clermont-Ferrand
- Jean Paul SANDOZ, proviseur honoraire du lycée Renoir, Asnières
- Germain SENAC, principal honoraire du collège Montaigne, Conflans-S^{te}-Honorine

Nous nous associons au deuil des familles éprouvées.